

2025

# GUIDE DE PÊCHE

83

 Fédération Départementale  
de la Pêche et de la Protection  
du Milieu Aquatique **du Var**

PARTAGEONS  
LA

*Pêche  
attitude*



FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE

PÊCHE

GÉNÉRATION  
PÊCHE



Téléchargez  
le guide de pêche



Site web



# Le mot du Président



2024 se termine sur une note de tristesse, notre président nous ayant quittés brusquement après quasi 40 années au service des milieux aquatiques. Lui succéder n'est pas une mince affaire, mais, bien épaulé par les salariés,

les membres du conseil d'administration et soutenu par les AAPPMA, la tâche semble moins insurmontable.

Bien sûr, les grandes lignes tracées par Louis et les projets en cours seront respectés et menés à bien. Nous porterons nos efforts sur les jeunes, la relève, avides de nouvelles techniques et de sensations fortes. En marge du Fishing Tour tout public, toujours d'actualité, le Junior Fishing Tour, fort de la réussite de la première édition, sera bien sûr renouvelé.

D'autres travaux importants sont aussi en cours : la restauration des frayères à truites dans le Gapeau et la Bresque, à black-bass à l'étang Colbert et Vidauban, la cale de mise à l'eau de Tanneron au lac de Saint-Cassien qui va être équipée d'une webcam et de spots lumineux pour le confort des pêcheurs, ainsi que la cale de mise à l'eau du bas Argens qui est à l'étude. Bonne nouvelle aussi du côté du lac de Sainte-Suzanne, dans lequel, après la vidange, la vie aquatique semble à nouveau exploser. En 2025, il nous faut mettre tout en oeuvre pour que cette embellie perdure.

Merci aux bénévoles, salariés, élus, techniciens, administrateurs et tous ceux qui oeuvrent pour la pérennité de notre passion.

Satisfaire, simplifier, harmoniser seront les maîtres mots de mon mandat.

Profitez de chaque instant, vivez de belles émotions et au plaisir de se rencontrer... Au bord de l'eau.

**Robert Dancette,**  
Président fédéral



**Votre hébergement TOUT PUBLIC face  
aux rives du lac de Ste Suzanne (Carcès) !**

### **- Domaine de Brauch -**

Hébergements labellisés « Pêche » et TOUT PUBLIC  
Deux appartements de 70 m<sup>2</sup> (jusqu'à 6 personnes  
par logement), terrasse avec vue sur le lac...

Location à la semaine ou au week-end (selon période)

**Tarifs et renseignements au 06 89 18 62 62  
baudintp79@gmail.com**



Retrouvez également ce guide de pêche en ligne sur [www.pechevar.fr](http://www.pechevar.fr)

## La pêche dans le Var

Fédération du Var : élus et salariés .....	p. 4
Ouverture de la Fédération au public .....	p. 5
Tarifs des cartes de pêche 2025 dans le Var .....	p. 6
Club Halieutique Interdépartemental .....	p. 7
Pêcher les grands lacs : lacs du Verdon, Carcès et Saint Cassien .....	p. 8 à 17
J'adhère à une AAPPMA .....	p. 18 à 53
Premiers pas à la pêche .....	p. 54
Maison Départementale de la Pêche et la Nature .....	p. 55
Les Ateliers Pêche Nature .....	p. 56
Les Clubs Sportifs .....	p. 57
Les Moniteurs-guides de pêche .....	p. 58
Bénévolat pêche .....	p. 59
Vendeurs d'articles et d'appâts de pêche .....	p. 60
Les sites « Pêche en famille » .....	p. 62 à 64
Les Hébergements labellisés « Pêche » .....	p. 66 à 67

## La réglementation de la pêche dans le Var

Les Espèces piscicoles dans le Var .....	p. 68 et 69
Les Espèces Exotiques Envahissantes .....	p. 70 et 71
Réglementation générale et spécifique .....	p. 72 et 73
Les parcours « No Kill » .....	p. 74 à 79
Espaces Naturels Sensibles et Pêche .....	p. 80

**Conception et réalisation :** ©2024 Autrement Dit Communication 04 92 33 15 33 • **Comité de rédaction et relecture :** FDAAPPMA du Var, PASCAL LANGIANNI, Grégory BERTIN • **Crédits photos :** Fédération du Var pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique, les AAPPMA du Var, ©Shutterstock.com, ©Nico Gomez



## Le Conseil d'Administration



Le Conseil d'Administration de la Fédération est composé de 12 membres élus pour un mandat de 5 ans (2022/2027). Il définit les principales orientations de la Fédération, il pourvoit à son administration (Gestion, arrêt des comptes, vote du budget...), étudie et valide les propositions qui émanent des Commissions de travail.



Qui sommes-nous?

## Restons connectés...

 [federation@pechevar.fr](mailto:federation@pechevar.fr)

 par Messenger

## L'équipe de la Fédération, « À votre service ! »

### Maison Départementale de la Pêche et de la Nature

100 chemin de la pisciculture  
83790 PIGNANS  
Tél. 04 94 48 81 02  
Mail : [federation@pechevar.fr](mailto:federation@pechevar.fr)

Ouvert au public du lundi au vendredi, de 9h à 12h.

- **Délégué Général :**  
Grégory Bertin
- **Responsable du Pôle Technique :**  
Julien PREYNAT
- **Chargés de mission Continuité écologique  
et gestion piscicole :**  
Vincent MARIN
- **Agents de Développement :**  
Éric (Technique), Pascal (Communication)  
et Guillaume (Animation)

**UN SEUL QR CODE  
POUR NOUS SUIVRE  
PARTOUT**



PAYEZ EN **3x** **4x**  
PAR CARTE BANCAIRE oney

**EN 2025  
SIMPLIFIEZ-VOUS LA PÊCHE !\***

\* Voir conditions sur [cartedepeche.fr/oney](http://cartedepeche.fr/oney)

PARTAGEONS LA **pêche attitude**



**GÉNÉRATION PÊCHE**

Rendez-vous sur [cartedepeche.fr](http://cartedepeche.fr)

# Ouverture de la Fédération au public



100, chemin de la pisciculture - 83790 PIGNANS - Du lundi au vendredi, de 9h à 12h



Se rendre à la  
Fédération



vente de truites au détail sur la pisciculture

☎ 06 40 81 86 23

✉ [lestruitesduparadou@gmail.com](mailto:lestruitesduparadou@gmail.com)



[lestruitesduparadou](https://www.facebook.com/lestruitesduparadou)



quartier le Paradou,  
83790 Pignans



Graines sèches - Pellets - Appâts vivants

Vente de teignes, vers de farine, vers de terreau, dendros  
Maïs, blé, pois chiche, noix tigrée, graines toastées, pellets de marque Coppens.

[www.grainesetpellets.fr](http://www.grainesetpellets.fr)



[grainespellets](https://www.facebook.com/grainespellets)

Possibilité de récupérer les commandes  
directement à la pisciculture.

# Tarifs des cartes de pêche 2025 dans le Var

Il est possible d'acheter et d'imprimer en ligne votre carte de pêche. Connectez-vous sur le site :

[www.cartedepeche.fr](http://www.cartedepeche.fr)

Vous êtes membre d'une AAPPMA titulaire d'une carte de pêche prise en dehors du département du Var et vous avez acquitté votre CPMA (Cotisation Pour les Milieux Aquatiques) : Vous pouvez pêcher à une seule ligne sur les plans d'eau de barrage du Moyen Verdon (Sainte-Croix, Quinson et Esparron/St Julien) ainsi que le lac de Saint-Cassien.

## Les cartes de pêche annuelles

■ **Carte réciprocaire interfédérale personne majeure : 112 €**  
Carte annuelle permettant de pêcher dans le Var et 90 autres départements réciprocaires du Club Halieutique Interdépartemental (CHI), de l'Entente Halieutique du Grand Ouest (EHGO) et de l'Union Réciprocaire du Nord-Est (URNE).

■ **Carte personne majeure : 86 €**  
Carte annuelle permettant de pêcher dans le Var.

■ **Carte promotionnelle « découverte femme » : 41 €**  
Carte annuelle permettant de pêcher dans le Var et 90 autres départements réciprocaires du CHI, de l'EHGO et de l'URNE. Pêche à 1 seule ligne.

■ **Carte personne mineure : 26 €**  
Carte annuelle pour les jeunes de 12 à moins de 18 ans au 1<sup>er</sup> janvier de l'année, permettant de pêcher dans le Var et 90 autres départements réciprocaires du CHI, de l'EHGO et de l'URNE.

■ **Carte « découverte » : 7 €**  
Carte annuelle pour les jeunes de moins de 12 ans au 1<sup>er</sup> janvier de l'année, permettant de pêcher dans le Var et 90 autres départements réciprocaires du CHI, de l'EHGO et de l'URNE à une seule ligne.

**Vignette de réciprocité Interdépartementale du Club Halieutique : 40 € pour ceux qui ont acheté la carte personne majeure. (Voir page 7).**

## Les cartes de pêche occasionnelles...

■ **Carte hebdomadaire : 36 €**  
Carte de pêche valable 7 jours consécutifs, entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 décembre, permettant de pêcher dans le Var et 90 autres départements réciprocaires du CHI, de l'EHGO et de l'URNE.

■ **Carte journalière : 17 €**  
Carte de pêche valable 1 jour, entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 décembre, permettant de pêcher dans le Var.

**Carte Majeure  
« Automnale »**

**43 €**

Carte valable du 1<sup>er</sup> septembre au 31 décembre permettant de pêcher dans le Var.



J'achète ma carte  
de pêche





## J'adhère 2025

## au Club Halieutique Interdépartemental



**91 départements (86 Fédérations en réciprocité).**

**37 départements du club halieutique interdépartemental (CHI) :**

Alpes de Haute-Provence, Alpes-Maritimes, Ariège, Aude, Aveyron, Bouches-du-Rhône, Cantal, Charente, Charente-Maritime, Corrèze, Haute-Corse, Corse du sud, Creuse, Dordogne, Drome, Gard, Haute-Garonne, Gers, Gironde, Hérault, Isère, Landes, Loire, Haute-Loire, Lot, Lot-et-Garonne, Puy-de-Dôme, Pyrénées-Atlantiques, Hautes-Pyrénées, Pyrénées-Orientales, Rhône, Tarn, Tarn-et-Garonne, Var, Vaucluse, Haute-Vienne et l'île de la Réunion.

**37 départements de l'Entente Halieutique du Grand Ouest (EHGO) :**

Ain, Allier, Calvados, Cher, Côtes d'Armor, Côte d'or, Eure, Eure et Loir, Essonne, Finistère, Ille et Vilaine, Indre, Indre et Loire, Loir et Cher, Loire Atlantique, Loiret, Maine et Loire, Manche, Mayenne, Morbihan, Nièvre, Orne, Haute-Saône, Saône et Loire, Sarthe, Deux Sèvres, Vendée, Vienne, Paris, Hauts de Seine, Seine-Saint-Denis, Val-de-Marne, Seine-et-Marne, Val d'Oise, Yonne, Yvelines et Territoire de Belfort.

**17 départements de l'Union Réciproitaire du Nord Est (URNE) :**

Aisne, Ardennes, Aube, Doubs, Marne, Haute-Marne, Meurthe-et-Moselle, Meuse, Moselle, Nord, Oise, Pas-de-Calais, Bas-Rhin, Haut-Rhin, Seine Maritime, Somme, Vosges.

**6 départements non réciprocitaires :**  
Ardèche, Hautes Alpes, Lozère, Jura, Savoie, Haute Savoie

Le Club Halieutique a été créé pour favoriser l'exercice de votre activité dans les meilleures conditions, en aidant les fédérations qui vous accueillent à mettre en valeur leur domaine piscicole.

## 2 produits...

- **La carte réciprocitaire interfédérale « personne majeure » au prix unique de 112 €**

Ce produit comprend la carte de pêche départementale et l'adhésion au Club Halieutique, matérialisée par une vignette de réciprocité pré-imprimée.

- **La vignette Club Halieutique au prix de 40 €**

Ce produit s'adresse aux pêcheurs n'ayant pas acquis la carte réciprocitaire interfédérale « personne majeure » mais une simplecarte « personne majeure » d'une AAPPMA réciprocitaire sur laquelle sera apposée la vignette.

## Bon à savoir

La réciprocité vous est offerte\* si vous êtes titulaire d'une carte « hebdomadaire », d'une carte « personne mineure » (12/18 ans), d'une carte « découverte » (-12 ans) ou d'une carte découverte « femme » !

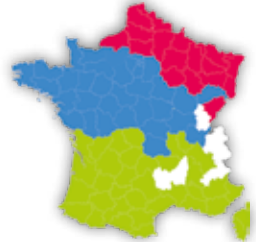
## Attention !

Sur certains plans d'eau, la vignette du Club Halieutique ou la carte réciprocitaire interfédérale « personne majeure » est exigée par le règlement intérieur de la fédération, pour tous les pratiquants, même pour les pêcheurs locaux. C'est en particulier le cas de tous les plans d'eau qui sont subventionnés par le Club Halieutique Interdépartemental.

## ...qui offrent quoi ?

### La réciprocité !

Les pêcheurs titulaires de l'un de ces 2 produits, une carte interfédérale « personne majeure » ou une carte « personne majeure » + la vignette, peuvent pêcher dans **91 départements** de France !



**Club Halieutique Interdépartemental (CHI)**  
Résidence « Concorde 1 »  
23, rue de Turenne

66100 PERPIGNAN  
Tél. 04 68 50 80 12  
club.halieutique@wanadoo.fr  
www.club-halieutique.com



**Union Réciproitaire du Nord-Est (URNE)**  
Port de la Madière  
BP7061

52002 CHAUMONT Cedex  
Tél. 03 25 32 51 10  
urne.fede52.peche@orange.fr



**Entente Halieutique du Grand Ouest (EHGO)**  
Moulin à Papier  
28400 ST JEAN-PIERRE FIXTE

Tél. 02 37 52 06 20  
www.ehgo.fr

## Lac de Sainte-Croix

à Bauduen, aux Salles-sur-Verdon et à Aiguines

De réputation internationale, le lac de Sainte-Croix offre une destination pêche de premier choix. De la pêche facile de l'ablette au coup aux captures plus techniques des gros carnassiers (truites lacustres, sandres et brochet notamment), la pêche peut se pratiquer du bord ou en bateau. Du bord, les bons postes de pêche sont nombreux, des roches noyées de Bauduen à l'aval du pont de Galetas à Aiguines.

■ **AAPPMA du Var gestionnaire** : La Truite Varoise du Verdon

■ **Site pêche en famille** : Bauduen, piste des Chaumets, détails en page 60.

■ **Surface** : 2200 hectares

■ **Espèces piscicoles présentes** : omble chevalier, truite lacustre, brochet, sandre, perche commune, goujon, gardon, carpe, brème, ablette, tanche, perche soleil et gobie à tâche noire (espèces susceptibles de créer des déséquilibres biologiques)...

■ **Techniques de pêche conseillées** : traîne (pêche réglementée), leurres souples, poissons nageurs, coup et anglaise (ablettes, gardons, goujons), jig, posé, cuillers, bombette, float-tube

■ **Pêche en barque** : cales de mise à l'eau à Bauduen (entrée du village sous le parking et près des tennis), aux Salles-sur-Verdon (face à l'île du lac, à côté du Club nautique) et à Aiguines, anse du Galetas (plage de Chabassolle - Hameau du Pont).



Savoir +



## Réglementation spécifique

sur le lac de Sainte-Croix

### PÉRIODES ET MODES DE PÊCHE

#### • Pêche à la traîne :

- Période d'ouverture : du 2<sup>e</sup> samedi de mars au 1<sup>er</sup> dimanche d'Octobre inclus
- Modes de pêche : lorsqu'il est en action de pêche à la traîne, chaque pêcheur doit être porteur du carnet de pêche remis par les fédérations 83 et 04. Celui-ci est à remplir à chaque sortie de pêche. De plus, en action de pêche, son embarcation doit porter, de façon visible, un fanion coloré de signalisation. Quatre lignes de traîne au plus sont autorisées par pêcheur. Quatre leurres maximum sont autorisés indépendamment du nombre de lignes de traîne utilisé.

#### • Pêche de la truite fario lacustre et de l'omble chevalier :

Période d'ouverture : du 2<sup>e</sup> samedi de mars au 1<sup>er</sup> dimanche d'octobre inclus

#### • Pêche de la truite arc-en-ciel :

Période d'ouverture : toute l'année

#### • Pêche du brochet et du sandre :

Période d'ouverture : toute l'année en dehors des zones de réserves temporaires « carnassiers » où la pêche est interdite du 2<sup>e</sup> samedi de mars au 2<sup>e</sup> vendredi de juin inclus (voir cartographie)

#### • Parcours No Kill « Black-Bass »

Tout black-bass capturé doit être remis à l'eau vivant et immédiatement après photo éventuelle.

#### • Pêche en bateau :

Modes de pêche : est autorisée soit la pêche à l'aide de 4 cannes par pêcheur munies de deux hameçons maximum, soit la pêche à l'aide d'une ligne montée sur canne où sont disposées des potences munies au maximum de 6 hameçons eschés avec des appâts artificiels, une seule ligne par pêcheur. Dans ce cas, le bateau doit être impérativement à l'arrêt.

#### • Réserves de pêche, pêche interdite

- Réserve du Pont de Galetas : la limite amont est matérialisée par des pancartes à la queue de retenue et la limite aval, et le pont du Galetas, soit une longueur de 3000 m environ.
- Pêche interdite : Sur le barrage, en amont et en aval jusqu'à la ligne de bouées

#### • Camping et feux

Le camping et le feu sont interdits en dehors des aires aménagées et réglementées.

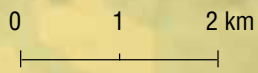
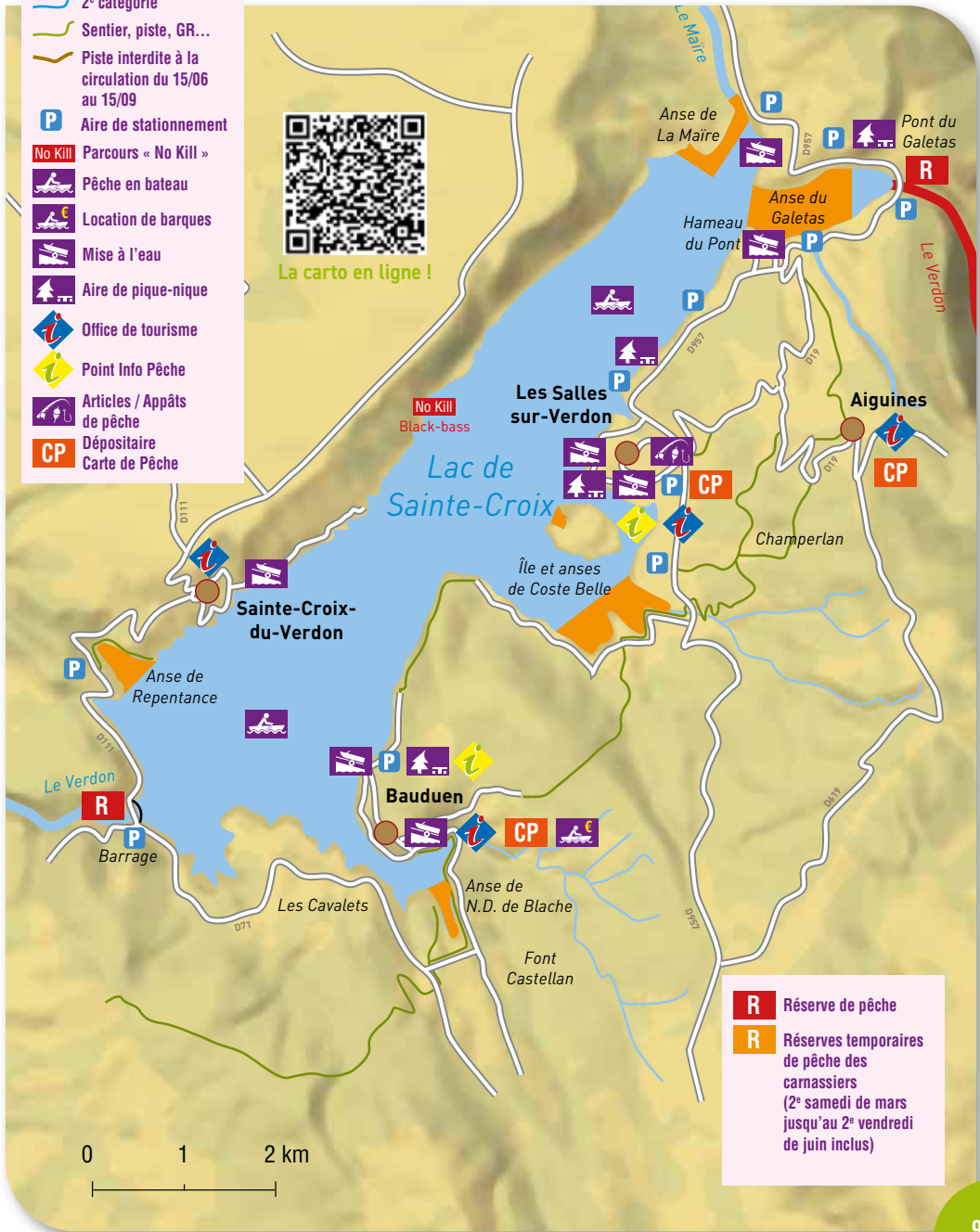


## Légende

- 1<sup>re</sup> catégorie
- 2<sup>e</sup> catégorie
- Sentier, piste, GR...
- Piste interdite à la circulation du 15/06 au 15/09
- Aire de stationnement
- Parcours « No Kill »
- Pêche en bateau
- Location de barques
- Mise à l'eau
- Aire de pique-nique
- Office de tourisme
- Point Info Pêche
- Articles / Appâts de pêche
- Dépositaire Carte de Pêche



La carto en ligne !



**R** Réserve de pêche  
**R** Réserves temporaires de pêche des carassiers (2<sup>e</sup> samedi de mars jusqu'au 2<sup>e</sup> vendredi de juin inclus)

## Lac de Quinson

à Régusse, à Artignosc et à Baudinard

Long de 11 km, le lac de Quinson est formé d'étroites gorges sauvages creusées par le Verdon qui s'élargissent par endroit pour former trois petites baies : Montpezat, Cadenon et Artignosc / Saint-Laurent. Dans ses eaux, le Brochet règne en maître ! Des déversements réguliers de grosses truites arc-en-ciel sont effectués afin de promouvoir l'halieutisme. Venez également faire une friture d'ablettes au coup, « leurrer » les perches communes et pique-niquer sur des tables installées à l'abri du soleil dans la baie d'Artignosc.

■ **AAPPMA du Var gestionnaire** : La Truite Varoise du Verdon

■ **Surface** : 190 hectares

■ **Espèces piscicoles présentes** : brochet, perche, ablette, grosse truite arc-en-ciel, gardon, rotengle, goujon, carpe, tanche, chabot...

■ **Site pêche en famille** : Baie d'Artignosc, détails en p 60

■ **Techniques de pêche conseillées** : traîne (pêche réglementée), bateau, leurres souples, poissons nageurs, coup et anglaise (ablettes, gardons, goujons...), jig, posé, cuillers, bombette, float-tube...



## Réglementation spécifique sur le lac de Quinson

### PÉRIODES ET MODES DE PÊCHE

#### • Pêche à la traîne :

- Période d'ouverture : du 1<sup>er</sup> Janvier au dernier dimanche de janvier et du 2<sup>e</sup> samedi de mars au 31 décembre
- Modes de pêche : lorsqu'il est en action de pêche à la traîne, chaque pêcheur doit être porteur du carnet de pêche remis par les fédérations 83 et 04. Celui-ci est à remplir à chaque sortie de pêche. De plus, en action de pêche, son embarcation doit porter, de façon visible, un fanion coloré de signalisation. Quatre lignes de traîne au plus sont autorisées par pêcheur. Quatre leurres maximum sont autorisés indépendamment du nombre de lignes de traîne utilisés.

#### • Pêche de la truite fario

Période d'ouverture : du 2<sup>e</sup> samedi de mars au 1<sup>er</sup> dimanche d'octobre inclus

#### • Pêche de la truite arc-en-ciel, du brochet et autres poissons :

Période d'ouverture : toute l'année

#### • Pêche en bateau :

Modes de pêche : est autorisée soit la pêche à l'aide de 4 cannes par pêcheur munies de deux hameçons maximum, soit la pêche à l'aide d'une ligne montée sur canne où sont disposées des potences munies au maximum de 6 hameçons eschés avec des appâts artificiels, une seule ligne par pêcheur. Dans ce cas, le bateau doit être impérativement à l'arrêt.

#### • Pêche interdite

Sur le barrage, en amont et en aval jusqu'à la ligne de bouées

#### • Camping et feux




Le camping et le feu sont interdits en dehors des aires aménagées et réglementées.



Savoir +



## Légende

-  1<sup>re</sup> catégorie
-  2<sup>e</sup> catégorie
-  Sentier, piste, GR...
-  Aire de stationnement
-  Réserve de pêche
-  Pêche en bateau
-  Location de barques
-  Mise à l'eau
-  Ponton « Handipêche »
-  Aire de pique-nique
-  Office de tourisme
-  Point Info Pêche
-  Dépositaire Carte de Pêche



La carto en ligne !



## Lac d'Esparron / St-Julien-le-Montagnier



Dernier barrage EDF du Verdon, le lac d'Esparron/St Julien le Montagnier permet de pratiquer toutes les pêches. Il abrite une belle population de poissons blancs pour les adeptes de la pêche au coup et permet, du bord ou en bateau, de traquer grosses truites arc-en-ciel et carnassiers. Soyez patients, de beaux brochets pourraient vous offrir le combat de votre vie! Il est possible de louer des barques en saison sur la Plage de St-Julien-le- Montagnier.

L'AAPPMA a procédé à un déversement de brochets (95 Kg de brochets de 2 à 3 étés, soit 1 800 € environ) afin de soutenir l'halieutisme sur le plan d'eau.

■ **AAPPMA du Var gestionnaire** : AAPPMA du Bas Verdon

■ **Surface** : 360 hectares

■ **Espèces piscicoles présentes** : brochet, truite fario, truite arc-en-ciel, black bass, tanche, carpe, gardon, perche commune, sandre, ablette ...

■ **Accès** : (Plage de St Julien). En venant de St Julien, prendre la D35 puis continuer sur la D8 (direction Gréoux). Suivre la route à droite avant le pont du Verdon. À la patte d'oie, prendre à droite et continuer sur environ 4 km (route sinueuse). **Attention** : du 1<sup>er</sup> juillet au 31 août l'aire de stationnement de la plage de St Julien est payante. Plus de renseignements : Mairie de St Julien le Montagnier au 04 94 80 04 78 (le matin du lundi au samedi).

■ **Techniques de pêche conseillées** :

pêche en barque (traîne, jig ou leurres), coup, anglaise ou feeder, poissons nageurs, leurres souples, posé.



**Accès, stationnement et mise à l'eau des embarcations restreints en raison d'importants travaux d'une durée de 2 ans.**



Savoir +

## Réglementation spécifique sur le lac d'Esparron/St-Julien-le-Montagnier

### PÉRIODES ET MODES DE PÊCHE

• **Pêche à la traîne** :

- Période d'ouverture : du 1<sup>er</sup> Janvier au dernier dimanche de janvier et du dernier samedi d'avril au 31 décembre
- Modes de pêche : lorsqu'il est en action de pêche à la traîne, chaque pêcheur doit être porteur du carnet de pêche remis par les fédérations 83 et 04. Celui-ci est à remplir à chaque sortie de pêche. De plus, en action de pêche, son embarcation doit porter, de façon visible, un fanion coloré de signalisation. Quatre lignes de traîne au plus sont autorisées par pêcheur. Quatre leurres maximum sont autorisés indépendamment du nombre de lignes de traîne utilisé.

• **Pêche de la truite fario et du coregone** :

Période d'ouverture : du 2<sup>e</sup> samedi de mars au 1<sup>er</sup> dimanche d'octobre inclus

• **Pêche de la truite arc-en-ciel** :

Période d'ouverture : toute l'année

• **Pêche du brochet et du sandre** :

Période d'ouverture : du 1<sup>er</sup> janvier au dernier dimanche de janvier et du dernier samedi d'avril au 31 décembre

• **Pêche d'autres poissons**

Période d'ouverture : toute l'année

• **Pêche en bateau** :

Modes de pêche : est autorisée soit la pêche à l'aide de 4 cannes par pêcheur munies de deux hameçons maximum, soit la pêche à l'aide d'une ligne montée sur canne où sont disposées des potences munies au maximum de 6 hameçons eschés avec des appâts artificiels, une seule ligne par pêcheur. Dans ce cas, le bateau doit être impérativement à l'arrêt.

• **Pêche interdite**

Sur le barrage, en amont et en aval jusqu'à la ligne de bouées ainsi dans le périmètre de bouées autour de la station de pompage

• **Camping et feux**

Le camping et le feu sont interdits en dehors des aires aménagées et réglementées.



La carto en ligne !



## Lac de Carcès



D'une superficie de 99 ha, le lac de Sainte Suzanne, communément appelé « Lac de Carcès », est un haut lieu de la pêche du carnassier. Des perches communes aux sandres, il y en a pour tous les goûts! Mais ce n'est pas tout... Le lac est également un spot réputé pour capturer (et remettre à l'eau) de très belles carpes. Les beaux spécimens ne sont pas rares. Les rives du lac, faciles d'accès, et la population importante de poissons blancs (gardons, brèmes...) se prêtent également à la pratique de la pêche au coup.



Savoir +

- **AAPPMA gestionnaires** : « La Carçoise » et « le Gardon de Toulon et ses environs »
- **Espèces piscicoles présentes** : black-bass, brochet, silure, perche commune, carpe, gardon, chevesne, tanche, rotengle, espèces nuisibles (perche soleil...)
- **Techniques de pêche conseillées** : leurres souples, poissons nageurs, coup, anglaise, feeder, posé, cuillers, bombette, bouillettes, pellets et black bass.
- **Parcours «No Kill» carpes et black bass** : toute carpe et tout black bass capturés doivent être immédiatement remis à l'eau après photographie éventuelle.
- **Hébergement labellisé pêche** : Domaine de Brauch, détails en page 65.
- **Réserve de pêche** : de l'ancien pont au droit du pont actuel de la RD24 jusqu'à la limite de commune Vins / Carcès (voir cartographie ci-contre). La pêche depuis le pont de la RD24 est donc interdite.



Un ponton prioritaire pour les personnes à mobilité réduite a été mis en place. L'AAPPMA et la fédération remercient la Fondation Véolia, les transports Briatore et l'entreprise Maçonnerie Romani.

## Réglementation spécifique

### sur le lac de Ste Suzanne

- Dans le Var, le camping et le feu sont interdits en dehors des aires aménagées et réglementées
- La pêche de la carpe est autorisée du 1<sup>er</sup> janvier au 2<sup>e</sup> dimanche d'avril inclus et du dernier vendredi de mai au 31 décembre inclus. Pendant les périodes d'ouverture, la pêche de la carpe de nuit est autorisée uniquement trois jours par semaine, du vendredi 12h au lundi 12h.
  - Pêche en « No Kill » : toute carpe et tout black bass capturés doivent être immédiatement remis à l'eau après photographie éventuelle.
  - La détention en sac des carpes ainsi que leur transport est strictement interdit.
  - La pêche en embarcation est interdite.
  - Par règlement intérieur, la distance maximale de lancer ou le dépôt des lignes sont autorisés jusqu'à 100 mètres et 50 mètres latéralement depuis les rives.

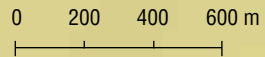


## Légende

-  1<sup>re</sup> catégorie
-  2<sup>e</sup> catégorie
-  Sentier, piste, GR...
-  Aire de stationnement
-  Parcours « No Kill »
-  Réserve de pêche
-  Aire de pique-nique
-  Ponton « Handipêche »
-  Point Info Pêche
-  Accès / Zone de pêche
-  Carpe de nuit
-  Dépositaire Carte de Pêche
-  Hébergement pêche
-  Chemin privé



La carto en ligne !



## Lac de Saint Cassien

à Tanneron, Montauroux, Callian  
et les Adrets de l'Estérel

D'une superficie de 450 ha, le lac de Saint Cassien abrite un peuplement piscicole dominé par les espèces de la famille des cyprinidés (gardons, brèmes, ablettes...), qui coexistent avec les carnassiers. D'un point de vue halieutique, le lac de Saint Cassien se démarque par la présence de gros sujets (perches communes dépassant le kilo, gros sandres et brochets, silures...). De réputation internationale, la pêche de la carpe est une destination mythique que tout pêcheur amateur de ce poisson aura pêché au moins une fois dans sa vie. De la pêche ludique des ablettes en surface à la pratique du float-tube, le lac de Saint Cassien est la destination de tous les pêcheurs ! Composé de trois bras, le lac est plus accessible au sud et à l'Ouest, tandis que le Bras Nord, le plus profond, est privilégié par les pêcheurs en bateau (sondeur conseillé) car difficile d'accès. Pour les pêcheurs du bord, les meilleurs postes seront les pointes rocheuses ou herbiers. La pêche du silure s'est également fortement développée. Autour du lac, des commerces offrent la possibilité de louer des bateaux (avec ou sans moteur électrique), se désaltérer ou déjeuner (bar-restaurants) avec vue dominante sur le lac.

■ **AAPPMA gestionnaires** : « La Belle Mouchetée du Canton de Fayence » et « La Fario »

■ **Surface** : 450 hectares

■ **Espèces piscicoles présentes** : brochet, sandre, silure glane, carpe commune, miroir et cuir, gardon, rotengle, brème, ablette, perche commune, black-bass, (écrevisse américaine, poisson chat et perche soleil, voir page 61).

■ **Techniques de pêche conseillées** : toutes les techniques de pêche sont possibles, hormis la pêche à la traine



Savoir +

## Réglementation spécifique

sur le lac de St Cassien

**Secteurs classés en réserve ou interdits à toute activité**

- sur 300 mètres linéaires en amont de la galerie d'amenée à l'usine, secteur du barrage ;
- sur 300 mètres linéaires dans l'axe de la galerie d'amenée de déviation de la Siagne (Bras de Belluny) ;
- Dans le bras Sud, au niveau de l'anse du Vallon des Vaux, délimitée par un balisage au droit du vallon Charretier, toute activité est interdite toute l'année.

**Modes de pêche interdits**

La pêche à la carafe ou à la bouteille, aux fagots, au carrelet, à la vermée ou à la traine est interdite.

**Réglementation de la pêche de la carpe**

- La pêche de la carpe de nuit est interdite toute l'année.
- Dans le bras ouest, délimité en aval par un axe pris entre la base nautique et la pointe dite de « Kevin Ellis », et en amont par la limite de la réserve de Fondurane, la pêche de la carpe est interdite du 1<sup>er</sup> janvier au 30 juin inclus.
- La dépose des lignes en bateau est autorisée dans la limite des 100 mètres du poste de pêche.
- Les lignes doivent être signalées en surface par des repères flottants situés à l'aplomb des montages.
- L'emploi des repères flottants conçus de manière artisanale est interdit.
- Les carpes capturées doivent être immédiatement remises à l'eau après photos éventuelles.
- La détention en sac des carpes ainsi que leur transport est strictement interdit.
- Tout pêcheur doit rester à côté de ses lignes lorsqu'elles sont en action de pêche.
- Le poste de pêche doit être laissé propre au départ du pêcheur.
- Les réchauds à gaz et les feux sont strictement interdits toute l'année.
- Le camping sauvage est interdit sur le lac toute l'année. Les abris (tente, parapluie-tente, bivvy...) sont interdits.

**Parcours No Kill « Black-Bass »**

La pêche du black-bass est autorisée du 1<sup>er</sup> au dernier dimanche de janvier inclus et du 1<sup>er</sup> juillet au 31 décembre inclus, avec remise à l'eau obligatoire pour cette espèce.

**Navigation et stationnement**

Ils sont déterminés par les deux arrêtés préfectoraux du 16 juin 1977 et du 11 juillet 1979.

Le premier interdit la navigation à moteur autre qu'électrique sur toute la surface de la retenue. Les zones interdites à la navigation sont celles citées dans le chapitre des secteurs classés en réserve.

Le second arrêté interdit le camping, le caravanning, quel qu'en soit la durée en dehors des aires aménagées et réglementées. L'utilisation des bivvys ou autres abris est strictement interdite.

## Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope : les sites de Fondurane et de la Fustière (carte p.15)

abritent une faune et une flore remarquables, patrimoine naturel qu'il faut protéger, dont nous sommes tous responsables. C'est pourquoi un Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope (APPB) y réglemente la fréquentation et la pratique de toutes les activités, dont la pêche de loisir. **Site de Fondurane** : sur l'ensemble du périmètre classé, la circulation, le stationnement, la navigation et la pratique des activités aquatiques y sont strictement réglementés. La pratique de la pêche depuis les berges est interdite du 01/01 au 30/06. **La pêche en embarcation est interdite toute l'année.** Par ailleurs, le site de la Fustière est inclus dans la zone qui est interdite à toutes activités (dite vallon des Vaux et délimitée en amont du vallon Charretier) selon l'AP du 20/09/2018.






## Légende

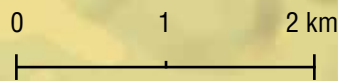
-  1<sup>re</sup> catégorie
-  2<sup>e</sup> catégorie
-  Sentier, piste, GR...
-  Aire de stationnement
-  Réserve de pêche
-  Location de barques
-  Accès / Zone de pêche
-  Pêche en bateau
-  Mise à l'eau
-  Aire de pique-nique
-  Point Info Pêche
-  Articles / Appâts de pêche
-  Dépositaire Carte de Pêche



La carto en ligne !



-  Pêche interdite Zones balisées
-  Site de Fondurane Pêche interdite en embarcation toute l'année, pêche depuis les berges interdite du 01/01 au 30/06
-  Pêche de la carpe interdite du 01/01 au 30/06 inclus



# J'adhère à une AAPPMA

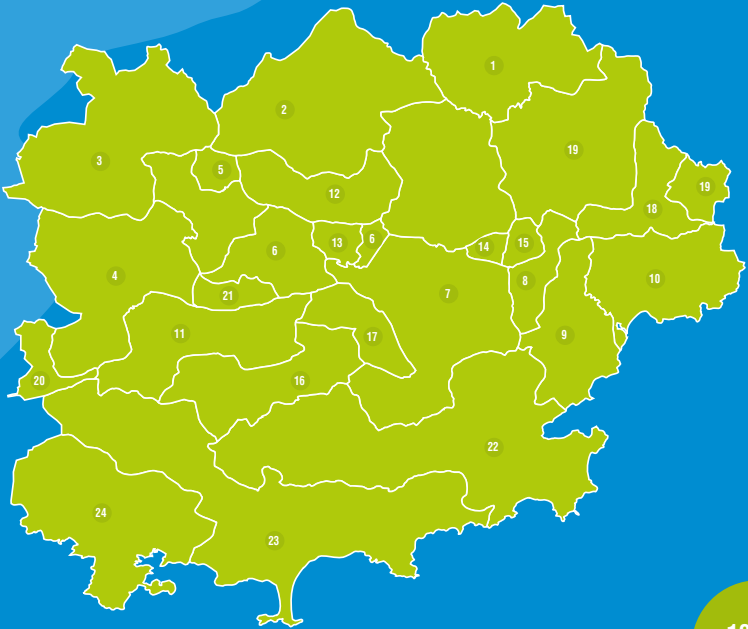




# Légende

- Cours d'eau de 1<sup>re</sup> catégorie
- Cours d'eau de 2<sup>e</sup> catégorie
- Route nationale, départementale
- Autoroute
- Limite du département

1	La Canne Compoise	p. 20
2	La Truite Varoise du Verdon	p. 21
3	AAPPMA du Bas Verdon	p. 22
4	L'Argens	p. 24
5	L'Eau Salée	p. 25
6	La Carçoise	p. 26
7	Le Poisson d'Argent	p. 28
8	La Muyoise	p. 30
9	La Gaulle Roquebrunoise	p. 31
10	La Gaule de L'Estérel	p. 32
11	Le Caramy	p. 34
12	La Bresque	p. 36
13	La Truite de la Bresque	p. 37
14	La Canne Transianne	p. 39
15	La Canne Mottoise	p. 40
16	La Truite	p. 41
17	Cabasse - Le Luc	p. 42
18	La Fario	p. 43
19	La Belle Mouchetée du canton de Fayence	p. 44
20	L'Écrevisse de l'Huveaune	p. 46
21	La Valoise	p. 47
22	Le Roseau du Réal Martin	p. 48
23	Le Truite du Gapeau	p. 50
24	Le Gardon de Toulon et ses environs	p. 52




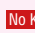

Savoir +

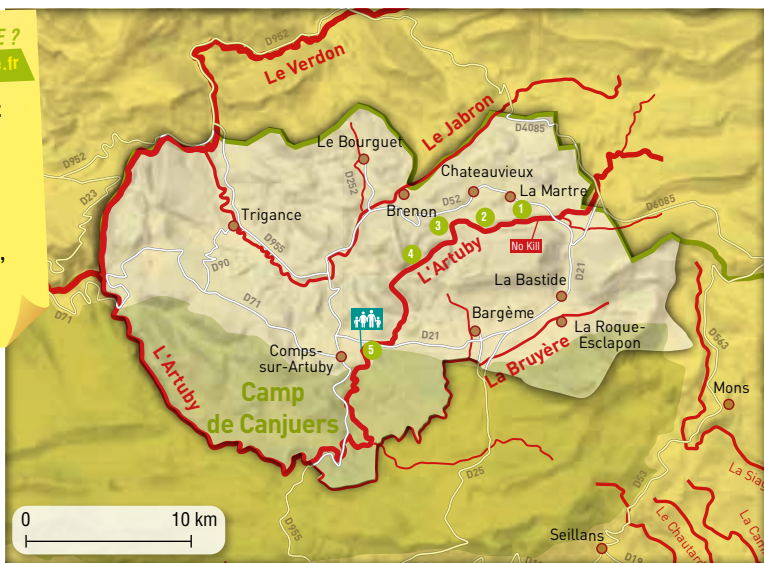
## OÙ TROUVER SA CARTE DE PÊCHE ?

Vente en ligne sur [www.cartedepêche.fr](http://www.cartedepêche.fr)

- **Office de Tourisme de Comps :**  
Tél. 04 94 50 87 82
- **Camping Humawaka à Comps (avril à octobre)**  
Tél. 04 94 85 68 34
- **Office de Tourisme de la Martre, le Logis du Pin :** 04 94 84 81 68

## Légende

-  1<sup>re</sup> catégorie
-  Parcours « No Kill »
-  Sites pêche en famille



## L'Artuby

### entre Comps et La Martre

Entre plaines et gorges sauvages, l'Artuby permet la pratique d'une pêche familiale ou sportive. Les amateurs de pêche itinérante rejoindront les gorges de la Martre ou de Mauvasque, de belles surprises les attendent... Le parcours du plan d'Anelle à la Martre, plus accessible, vaut également le détour. Les truites, quand elles sont décidées à mordre, y sont nombreuses. Pour les adeptes, un parcours « No Kill » de 1200 m est en place depuis 2007.

Vous pourrez également pêcher en famille dans la plaine de Comps (lieu-dit « l'Ecluse ») et au pont Madame de la Martre, où l'AAPPMA effectue des déversements de truites arc-en-ciel... De belles fritures de vairons sont possibles

- **Bons coins :** ① Gorges de la Martre et parcours No-kill ② Pont Madame, ③ plan d'Anelle, ④ Gorges de Mauvasque, ⑤ « la souche » en amont et « l'écluse » en aval du pont de la D21
- **Parcours « No Kill » :** détails en page 76
- **Pêche et accès strictement interdits :** Camp de Canjuers, chemin du « mauvais pont » en amont jusqu'au pont de l'Artuby en aval
- **Espèces piscicoles présentes :** truite fario, truite arc-en-ciel, barbeau méridional, vairon, chevesne, blageon
- **Techniques de pêche conseillées :** appâts naturels, mouche, cuillers, vairon manié, coup (friture de vairons ou truites arc-en-ciel), petits poissons nageurs...



Savoir +

## Le Verdon

### à Trigance, et affluents

Parcours de 800 m environ, en rive gauche, du pont de Carajuan (limite aval) jusqu'à la confluence avec le ravin du Riu, face au Moulin de Soleil. Truites fario, chevesnes, barbeaux fluviatiles se capturent à toutes les techniques de pêche autorisées.

- **Affluents :** La Bruyère, le Jabron (première catégorie) : truite fario, barbeau méridional, vairon, blageon...
- **Pêche et accès strictement interdits :** Camp de Canjuers, dans la Bruyère « Ubac des Fourches » en amont jusqu'à la confluence avec l'Artuby

## Déversement de truites arc-en-ciel

**Comps :** 08/03, 22/03, 12/04, 17/05, 01/06, 22/06 ,  
**La Martre :** 08/03, 22/03, 12/04, 12/07, 09/08,  
**Trigance :** 17/05



## OÙ TROUVER SA CARTE DE PÊCHE ?

Vente en ligne sur [www.cartedepêche.fr](http://www.cartedepêche.fr)

- **Mairie d'Artignosc**  
Tél. 04 94 80 70 04
- **Offices de Tourisme** d'Aiguines, Aups, Bauduen, Les Salles s/ Verdon et Régusse
- **Hôtel Restaurant l'Ermitage**  
aux Salles sur Verdon  
Tél. 04 94 84 22 40

## Légende

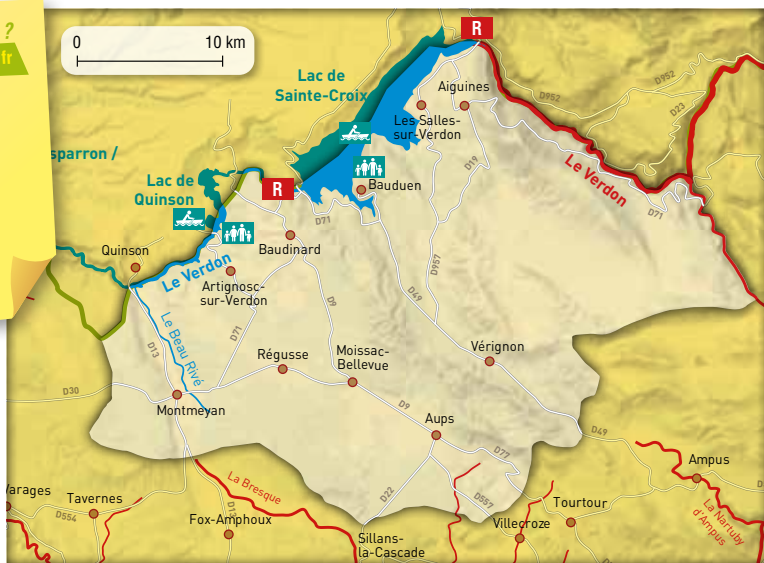
1<sup>re</sup> catégorie

2<sup>e</sup> catégorie

Sites pêche en famille

Réserve de pêche

Pêche en bateau



## Les Gorges du Verdon à Aiguines

En rive gauche, le Verdon à Aiguines déroule sur 21 km ses gorges fabuleuses et éblouissantes. Cependant, le secteur s'adresse à des pêcheurs sportifs et avisés. Le sentier des cavaliers (D71) sera le parcours le plus accessible. Toutes les techniques de pêche de la truite sont possibles. De grosses truites lacustres seront peut-être au rendez-vous ! Chaussures de marche et bonne condition physique indispensables.

■ **Espèces piscicoles présentes** : truite fario, chevesne, barbeau fluviatile...

■ **Techniques de pêche conseillées** : mouche, toc, vairon et mort-manié, cuillers, poissons nageurs...

## Déversement de truites arc-en-ciel

**Lieu** : Lac de Quinson à Artignosc

**Périodes** : 1 en février, 2 en mars puis 1 tous les mois suivants jusqu'à la fin de l'année sauf juillet et août.

**Lieu** : Sur Gréoux/ Esparron à Montmeyan

**Période** : 1 en avril et 1 en septembre

## Lac de Quinson

à Régusse, à Artignosc et à Baudinard  
Détails en page 10

## Lac de Sainte Croix

à Bauduen, aux Salles-sur-Verdon et à Aiguines  
Détails en pages 8 et 9



Savoir +

## OÙ TROUVER SA CARTE DE PÊCHE ?

Vente en ligne sur [www.cartedepeche.fr](http://www.cartedepeche.fr)

### À Vinon sur Verdon

- Le comptoir de Juliette  
04 13 37 86 73  
203 Esplanade du Cours
- Carrefour Market  
04 92 71 74 30  
Chemin du Plan



Les revendeurs

### À Ginasservis

- Tabac Presse, au Petit Bonheur  
la Chance - 04 94 37 74 29 30  
Chemin d'Espigoule

### À St-Julien le Montagnier

- L'épicerie Proxy - 04 94 80 03 05  
90 rue de l'hôtel de Ville

### Sur internet

[www.cartedepeche.fr](http://www.cartedepeche.fr) et sélectionner  
 AAPPMA du Bas Verdon 83560



### Légende

- 1<sup>re</sup> catégorie
- 2<sup>e</sup> catégorie
- No Kill Parcours « No Kill »
- Site pêche en famille
- Pêche en bateau

## Le Verdon

entre Vinon et St Julien le Montagnier



Le Bas Verdon à Vinon



Savoir +

- **Espèces piscicoles présentes** : truite fario, ombre commun (No-kill sur la Louane et le Verdon), vairon, brochet, barbeau fluviatile, chevesne, blageon, hotu, gardon, chabot...
- **Bons coins** : ① amont et aval du pont de la D554 (parking), ② amont du parcours de santé de Gréoux (« No Kill »)
- **Techniques de pêche conseillées** : pêche à la mouche, appâts naturels, lancer léger (cuillers et leurres), vairon et mort manié, flotteur, posé, coup...
- **Parcours « No Kill »** : détails en page 77 et 78
- **Site pêche en famille** : Vinon, proche du camping municipal, détails en page 64

À Vinon (jusqu'à près de 300 m en amont de la confluence avec le Malaurie) et St Julien le Montagnier (Parcours No-kill en page 78), c'est le royaume des grosses truites ! Sur près de 20 km, le bas Verdon, cours d'eau très large, offre des zones de grossissement favorables à la truite à l'aval du boudin de Gréoux et une présence plus forte de salmonidés (parcours no Kill) à son amont sous l'influence du Colostre, petit affluent en rive droite (Alpes de Haute-Provence). L'influence des barrages a conditionné un peuplement piscicole unique dans le Var où coexistent truites, brochets et barbeaux fluviatiles, poissons combattifs. En 2020, l'AAPPMA a introduit des ombres communs. Un plan d'alevinage en ombres est prévu jusqu'en 2026, soit 6 années d'introduction de l'espèce. Il sera alors temps de dresser des conclusions sur l'efficacité de ce plan d'alevinage. Cette nouvelle espèce piscicole est en « No-kill ».

### Réglementation spécifique dans le Bas Verdon

La taille légale de capture des truites fario est de 30 cm. La pêche est ouverte du 2<sup>e</sup> samedi de mars au 1<sup>er</sup> dimanche d'octobre inclus. Dans le bas Verdon (Vinon, St Julien le Montagnier) et ses affluents (Louane, Malaurie), les modes de pêche sont restreints à l'emploi d'un hameçon simple sans ardillon ou ardillon écrasé. Le quota est de 3 truites (dont 1 truite Fario) et l'ombre commun est en No kill.

## Lac d'Esparron / St Julien le Montagnier

Détails en page 12.

## Déversement de truites arc-en-ciel

- Lieux : Gravière 2, la Louane et les cours d'eau temporaires de Ginasservis et La Verdrière : <http://basverdonpeche.over-blog.com>

## Ruisseau du Vallon du Pont

à la Verdière - *Cours d'eau temporaire*

Ruisseaux de plaines avec un faible écoulement selon les années, la gestion piscicole est orientée vers le déversement de truites arc-en-ciel.

## Source de La Foux

à Ginasservis - *Cours d'eau temporaire*

Ruisseaux de plaines avec un faible écoulement selon les années, la gestion piscicole est orientée vers le déversement de truites arc-en-ciel.

## Gravières des Iscles

à Vinon sur Verdon

■ **Surface** : 20 hectares

■ **Accès** : à Vinon, prendre au rond-point situé après le Pont du Verdon la D554 en direction de Manosque. Suivre la route sur 1,5 km environ puis prendre à gauche au panneau indiquant « CBA Carrières ». Continuer alors tout droit jusqu'à un virage vers la gauche. Garez-vous ensuite sur l'aire stabilisée sur votre droite.



Savoir +

Situées à Vinon, ces 4 anciennes gravières d'extraction de granulat dans le lit majeur de la Durance restent aujourd'hui en eau de façon pérenne. Elles abritent, selon les plans d'eau, des gardons, des carpes et quelques brochets. Une des gravières est destinée aux déversements de truites arc-en-ciel. Un rempoissonnement de seconde catégorie est effectué chaque année dans ces gravières : poissons blancs, perche commune, tanche, black-Bass, brochet, amour blanc et carpe pour un budget de 4 000 € avec le soutien de la Fédération, l'association Provence Carpes et un autofinancement de l'AAPPMA.

- Lac 1 : carpes et gardons, tanches, brochets, black-bass et perches communes
- Lac 2 destiné au déversement de truites arc-en-ciel
- Lac 3 : carpes
- Lac 4 : brochets, black-bass, perches communes et gardons

■ **Pêche en Float-tube** : autorisée sur la Gravière 4

### RÉGLEMENTATION SPÉCIFIQUE DES GRAVIÈRES PAR ARRÊTÉ PRÉFECTORAL :

Sur les 4 gravières, les carpes et amours blancs capturés devront être immédiatement remis à l'eau vivants.

Sur la **gravière 2 (communale)** :

- la pêche est autorisée toute l'année à 1 canne par pêcheur, pendant le temps d'ouverture dans les eaux de 1<sup>re</sup> catégorie, le nombre de salmonidés est fixé à 3 par jour et par pêcheur,
- durant le temps de fermeture dans les eaux de 1<sup>re</sup> catégorie :
  - toute Truite arc en ciel capturée doit être relâchée vivante,
  - seuls les modes de pêche employant un appât artificiel sont autorisés.

**Gravière 3** : pendant le temps d'ouverture de la pêche en 2<sup>e</sup> catégorie piscicole, la pêche de la carpe de nuit est autorisée toutes les nuits, hormis celle du jeudi au vendredi.

**Gravière 4** : tout poisson capturé de l'espèce Perche commune, Black-Bass, Sandre ou Brochet devra être remis immédiatement à l'eau vivant.

La pêche des carnassiers au leurre est autorisée du 1<sup>er</sup> janvier au 1<sup>er</sup> avril inclus et du dernier vendredi de juin au 31 décembre inclus.

Le bateau amorceur est interdit sur l'ensemble des gravières.



Gravière 1



Gravière 2



Gravière 3





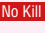

Gravière 4

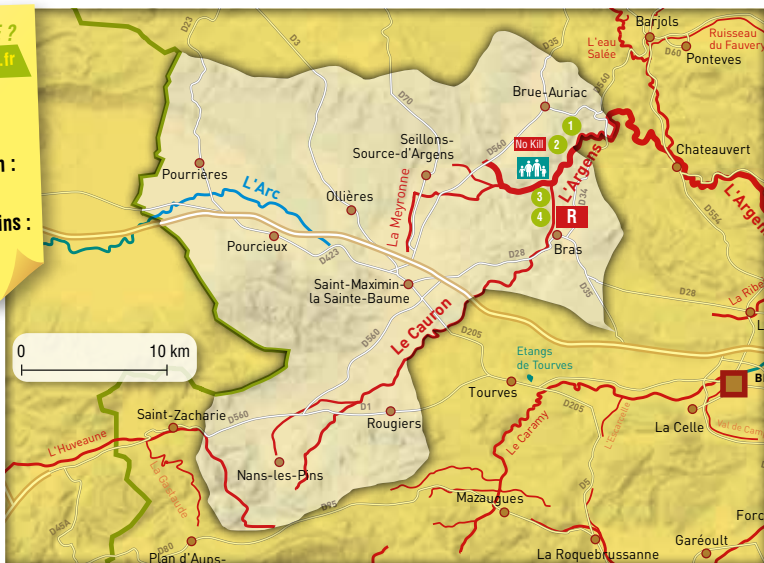
## OÙ TROUVER SA CARTE DE PÊCHE ?

Vente en ligne sur [www.cartedepêche.fr](http://www.cartedepêche.fr)

- **Bar des Sports à Bras :**  
Tél. 04 94 69 90 23
- **Office de Tourisme de St Maximin :**  
Tél. 04 94 59 25 89
- **Office de Tourisme de Nans-les-Pins :**  
Tél. 04 94 78 95 91

### Légende

-  1<sup>re</sup> catégorie
-  2<sup>e</sup> catégorie
-  Parcours « No Kill »
-  Sites pêche en famille
-  Réserve de pêche



## L'Argens

### entre Brue-Auriac et Bras

Les eaux calcaires de l'Argens ont dessiné le lit de la rivière, mêlant petits seuils (tufs calcaires), grandes chutes, calmes et courants plus ou moins rapides. Le pêcheur itinérant va privilégier la partie amont du secteur (pont de Saint Sumian) et l'amont de la chute du Tombereau, tandis que cette cascade, régulièrement empoissonnée en truites arc-en-ciel, offre un cadre idéal pour la pêche en famille. Tentez également la pêche de l'écrevisse « Signal » entre juillet et la fermeture de la première catégorie piscicole, celles-ci sont nombreuses.

- **Bons coins :** ① pont de St Sumian (Amont), ② pont de la Cadette (amont et aval), ③ chute du Tombereau et amont.
- **Espèces piscicoles présentes :** truite fario, truite arc-en-ciel, barbeau méridional, chevesne, blageon, (écrevisse « signal », voir page 70)
- **Site Pêche en Famille :** confluence Cauron/Argens, détails en page 62.
- **Techniques de pêche conseillées :** appâts naturels, mouche, cuillers, viron manié, coup, petits poissons nageurs, balances à écrevisses...
- **Parcours « No Kill » :** détails en page 75.

## Le Cauron à Bras

Sur près de 6 km, dans la commune de Bras, coule le Cauron. Affluent de l'Argens, cette rivière à la végétation dense mêle micro seuils et courants tantôt rapides tantôt lents. Dans ces lieux, la truite fario, bien présente, se mérite! La pêche dans le Cauron demande discrétion et technicité afin d'éviter de laisser vos montages dans les arbres ! Pour préserver le milieu naturel, l'AAPPMA vous conseille de pêcher l'écrevisse « Signal » depuis les berges.

### Réglementation spécifique

Parcours **No Kill** de la limite aval de la réserve de pêche jusqu'au seuil de la Palun, soit sur 1000 m. Détails en page 77

- **Bons coins :** ④ de la confluence avec l'Argens à l'aval de la réserve de pêche.
- **Espèces piscicoles présentes :** truite fario, viron, chevesne, gardon, blageon, (écrevisse « signal » voir p. 70).
- **Techniques de pêche conseillées :** appâts naturels, mouche, cuillers, viron manié, coup, petits poissons nageurs, balances à écrevisses (voir réglementation p. 72)
- **Réserve de pêche :** du pont de l'Alouette (D35) à la confluence avec le ruisseau du Moulin, dans le village de Bras.

### Déversement de truites arc-en-ciel

Lieux : Le Tombereau à Bras / Périodes : de mars à juin

Savoir +  
Argens



Savoir +  
Cauron



### Règlement intérieur

- La taille légale de capture des truites fario est de 27 cm.
- Parcours « Jeunes » réservé aux mineurs en amont de la confluence Cauron/Argens (signalétique sur place)





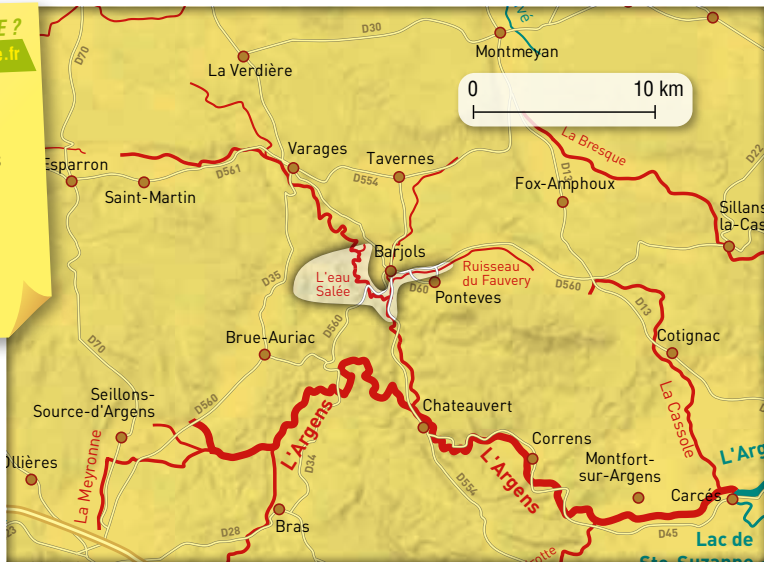
## OÙ TROUVER SA CARTE DE PÊCHE ?

Vente en ligne sur [www.cartedepeche.fr](http://www.cartedepeche.fr)

- **Journaux / Tabac à Tavernes**  
Tél. 04 98 05 36 00
- **Maison de la Presse à Barjols**
- **Office de Tourisme de Barjols**  
Tél. 04 94 77 20 01

### Légende

 1<sup>re</sup> catégorie



## Le Ruisseau

### de Pontevès

À Pontevès, l'AAPPMA assure des déversements de truites arc-en-ciel. Entre les 2 ponts de la D60, près d'1 km de parcours de pêche se prête à la pêche de ce salmonidé. L'AAPPMA réserve également des déversements de truites pour les enfants de moins 16 ans au « trou de Fauvery » à Barjols.

Pour s'y rendre, suivez la rue des tanneurs, prendre à gauche le pont du ruisseau et prendre de suite à gauche l'impasse de Fauvery.

Plus en aval, la rivière conflue avec l'Eau Salée. Ce sera le départ d'un nouveau parcours en remontant le ruisseau de Pontevès. Le secteur de cours d'eau est étroit (5/6 mètres de largeur) mais les truites fario, globalement de petite taille, sont assez bien représentées. Les zones de courants et de calmes alternent, pour les plus expérimentés la pêche à la mouche se prête bien à ce profil. Sinon un appât naturel bien présenté attirera salmonidés ou chevesnes.

### Réglement intérieur

- Parcours « Jeunes » réservé aux mineurs de -16 ans au lieu-dit « Cascade de Fauvery » dans le village de Barjols



Savoir +



### Centre de ressources pour l'éducation à l'environnement

Renseignements au 04 94 77 15 83  
[www.maisonregionaledeleau.org](http://www.maisonregionaledeleau.org)  
[contact@mrepaca.com](mailto:contact@mrepaca.com)



## OÙ TROUVER SA CARTE DE PÊCHE ?

Vente en ligne sur [www.cartedepêche.fr](http://www.cartedepêche.fr)

- **Toutou Calin à Carcès :**  
Tél. 04 94 04 32 59
- **La Guinguette du lac,  
Lac de Carcès :** 04 94 04 51 02
- **Office de Tourisme de Carcès :**  
04 94 04 59 76
- **Office de Tourisme de Cotignac :**  
04 94 04 61 87

### Légende

- 1<sup>re</sup> catégorie
- 2<sup>e</sup> catégorie
- Sites pêche en famille
- Parcours « No Kill »
- Carpe de nuit



## Le Lac de Sainte-Suzanne

Détails en pages 14 et 15.

Fin 2023, le lac a été vidangé par le propriétaire (Métropole Toulon Provence Méditerranée) dans le cadre de la rénovation de son barrage. Une pêche de sauvetage a été réalisée.

Le lac de barrage est remis en eau, mais aucun rempoissonnement important ne sera effectué avant 2027, date prévue de l'aménagement de l'ouvrage avant sa remise en eau après une seconde vidange. Après la vidange, les poissons stockés en aval du barrage ainsi que ceux restés dans les fosses résiduelles ont pu retourner dans le lac, contribuant ainsi au maintien de sa population piscicole.



## L'Argens entre Montfort et Carcès



Savoir +

L'Argens est, avec le Verdon, le cours d'eau le plus large du département. À l'amont de la confluence avec le Caramy, le cours d'eau, classé en première catégorie piscicole, abrite principalement truites fario, barbeaux fluviatiles et chevesnes.

Adeptes de la pêche à la mouche, vous pourrez vous adonner à cette

technique les pieds dans l'eau (quand les débits le permettent, fin de printemps et été). Les accès sont peu nombreux, il est conseillé de s'équiper d'une combinaison étanche (Wader, cuissarde). Malgré une densité de truites relativement faible, de beaux sujets sont capturés chaque année. À l'aval de la confluence avec le Caramy, classé en seconde catégorie piscicole, grosses truites fario, truites arc-en-ciel, et cyprinidés cohabitent avec les carnassiers. Les accès aux berges ne sont pas toujours aisés, renseignez-vous auprès des collectivités piscicoles (AAPPMA, Fédération).

■ **Bons coins** : ① amont et aval de la confluence avec le cours d'eau « la Ribeirotte », ② confluence avec le Caramy, ③ lieu-dit « Les Cabrières » (D562), ④ lieu-dit « Séguemagne » et ⑤ pont de Pardigon (D562)...

■ **Espèces piscicoles présentes** : truite fario, truite arc-en-ciel, brochet, sandre, perche commune, barbeau fluvial, chevesne, blageon, gardon, tanche, carpe, (poisson chat, perche soleil, voir page 71).

■ **Techniques de pêche conseillées** : vairon et mort manié, poissons nageurs, leurres souples, cuillers, appâts naturels, mouche, coup, bouillettes, graines...



## Le Caramy à Carcès

Classé en seconde catégorie piscicole, le Caramy, en aval du barrage du lac de Sainte Suzanne, abrite principalement des cyprinidés d'eau calme et carnassiers. Pêche au coup pour le gardon et le rotengle, cuillers ou leurres pour le carnassier ou pêche à la bouillette pour les carpes (parfois grosses)... Toutes les techniques de pêche sont possibles.

■ **Bons coins** : ⑥ chute du caramy à l'aval de la réserve de pêche, ⑦ lieu-dit « Le Coude » (aval du pont de la D13, parking proche), ⑧ confluence avec l'Argens...

■ **Espèces piscicoles présentes** : gardon, rotengle, tanche, carpe, perche commune, brochet, sandre, (poisson-chat et perche-soleil, voir page 71).

## Déversement de truites arc-en-ciel

• **Lieux** : Dans le Caramy au lieu-dit « Le Coude » et dans l'Argens entre « Les Cabrières » et « Font Petite » et à la confluence avec le Caramy à Carcès

• **Périodes** : de mars à juin



Savoir +



## OÙ TROUVER SA CARTE DE PÊCHE ?

Vente en ligne sur [www.cartedepeche.fr](http://www.cartedepeche.fr)

- Vice président : carte de pêche sur rdv, au 06 51 47 74 12
- Amazoonie - 697, route de Draguignan, à Lorgues - Tél : 04 89 53 53 44
- Bar Le Pourquoi pas  
2, avenue Charles Pellegrin, à Vidauban
- Crocanim'O au Thoronet  
Tél : 07 71 93 82 76

### Légende

- 1<sup>re</sup> catégorie
- 2<sup>e</sup> catégorie
- No Kill Parcours « No Kill »
- Sites pêche en famille
- Pêche en bateau



## L'Argens

entre Le Thoronet, Vidauban et Les Arcs



Classé en seconde catégorie piscicole, ce parcours de pêche se prête cependant à la recherche des salmonidés. Concernant les techniques de pêche, privilégiez le « mort-manié », les leurres ou cuillers, le toc ou le posé dans les seuils ou profonds. Le fleuve étant large (entre 15 et 20 m), la pêche à la mouche pourra se pratiquer dans de bonnes conditions quand les débits sont bas. Quel que soit la technique, munissez-vous de préférence d'une combinaison étanche car les rives encombrées ne facilitent pas la pêche depuis la berge. Patience et persévérance vous permettront, peut-être, de capturer de grosses truites, chevesnes ou barbeaux fluviatiles. Dans les zones profondes, vous pourrez également pêcher la carpe.



Savoir +

- **Bons coins :** ① aval du pont de Pardigon (D84), ② seuils de Moutas, ③ Pont d'Argens (D17), ④ seuils des Fadons, ⑤ aval du barrage d'Entraigues (D84), ⑥ les Lonnes (D84), ⑦ La Magdeleine (amont et aval du barrage), ⑧ Pont d'Aille (confluence avec l'Aille)...

- **Espèces piscicoles présentes :** truite fario, chevesne, barbeau fluviatile, gardon, carpe, (poisson-chat et perche-soleil, voir page 71).

- **Techniques de pêche conseillées :** mort manié, toc, mouche, posé, flotteur, leurres

## L'Aille

- **Espèces piscicoles présentes :** truite arc-en-ciel, gardon, carpe, anguille, perche commune, brochet...

- **Techniques de pêche conseillées :** coup, feeder, leurres, cuillers, mort manié, posé (bouillettes, pellets, graines...)



Savoir +

## Le lac des Escarcets

au Cannet-des-Maures

### Réglementation spécifique

La réglementation est susceptible d'être modifiée

Tous les modes de pêche autorisés utiliseront des hameçons sans ardilhon ou avec ardilhon écrasé. **Sur la partie du plan d'eau située au Sud**, depuis la principale roselière en rive gauche et jusqu'à la queue de retenue dont les limites seront matérialisées par des panneaux :

- La pêche depuis les rives est interdite toute l'année ;
- L'usage de toute embarcation est interdite entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 15 septembre, sans toutefois s'approcher à plus de 10 m du barrage. Retrouvez toutes les informations réglementaires sur le site [www.pechevar.fr](http://www.pechevar.fr)

- **Surface** : 11 hectares
- **Site internet de la Réserve Naturelle Nationale Plaine des Maures** : [www.reserves-naturelles.org/plaine-des-maures](http://www.reserves-naturelles.org/plaine-des-maures)
- **Espèces piscicoles présentes** : brochet, perche commune, black-bass, sandre, brème, gardon, carpe, anguille...

- **Techniques de pêche autorisées** : streamer, float-tube et barque sans moteur, leurres, coup et anglaise, feeder, jig, posé, bombette, techniques modernes de la pêche de la carpe...



Savoir +

## L'étang Colbert

au Cannet-des-Maures

D'une surface de 2 hectares, l'étang Colbert est l'un des haut-lieux de la pêche du black-bass dans le Var! La pêche en No kill de ce poisson y est effective depuis 2008. Pour le pêcher, privilégiez des leurres adaptés à l'alimentation du poisson en fonction de la saison : libellules, grenouilles, petits poissons, sauterelles et autres insectes terrestres... Les herbiers, très présents, sont des postes de pêche à favoriser. Utilisez des montages propices à la prospection des postes les plus encombrés (montages « Carolina ou Texan »...). Discrétion et finesse sont de rigueur : utilisez des bas de lignes fins en fluorocarbonate. La pêche de la carpe, interdite de nuit, est également possible, de beaux poissons sont capturés et remis à l'eau chaque année. Vous pourrez aussi faire de belles bourriches de poissons blancs : gardons, brèmes ou carpeaux sont bien présents.



Savoir +

**Changement de réglementation** : la pêche des carnassiers au leurre est autorisée du 1<sup>er</sup> janvier au 1<sup>er</sup> avril inclus et du dernier vendredi de juin au 31 décembre inclus

- **Surface** : 2 hectares
- **Parcours « No Kill »** : le black-bass et la carpe sont en « No Kill », remise à l'eau obligatoire de ces poissons.
- **Accès** : en provenance de Nice ou Toulon, prendre l'autoroute A57. Prendre la sortie 13 (Le Cannet des Maures). Au rond point, 4<sup>e</sup> sortie (D558) en direction de St Tropez. Au rond point suivant, 3<sup>e</sup> sortie (Chemin de Portal), vous allez passer sur le pont dominant l'autoroute, puis 300 m plus loin prenez à gauche la première piste et continuer sur votre gauche comme si vous souhaitiez revenir sur vos pas. 300 m plus loin, vous apercevrez le plan d'eau.
- **Espèces piscicoles présentes** : black-bass, brochet, brème, gardon, carpe, tanche, (perche-soleil, voir p. 71).
- **Techniques de pêche conseillées** : streamer, leurres, coup et anglaise, feeder, posé, bouilletes, graines...

### Déversement de truites arc-en-ciel

- **Lieux** : Pont de l'Aille et aval à Vidauban, à Gonfaron, et les Arcs-sur-Argens
- **Dates** : voir site internet de l'AAPPMA

## Les Étangs du Parc de loisirs Dracénie Provence Verdon

à Vidauban

### Réglementation spécifique

- Dans la partie Nord : pêche autorisée tout au long de l'année
- Dans la partie Sud : pêche autorisée du 1<sup>er</sup> janvier au 31 mars et du 1<sup>er</sup> novembre au 31 décembre / du 1<sup>er</sup> mars au 31 mai et du 1<sup>er</sup> octobre au 31 octobre, pêche autorisée lors des périodes de non fonctionnement des activités aquatiques
- **Nombre de lignes par pêcheur** : 2 maximum
- **Parcours « No Kill »** : black-bass et carpe

Au cœur du centre-ville de Vidauban, et d'une surface de 2 hectares, les étangs sont ouverts à la pratique de la pêche selon des périodes spécifiques. Les aménagements sont nombreux (aire de stationnement proche, berges entretenues, sentier le long des étangs, jeux pour les enfants...) et permettent de s'initier à la pratique de la pêche en famille. Gardons, tanches, chevesnes, poissons chat et black-bass dominent le cheptel.

- **Surface** : 2 hectares
- **Espèces piscicoles présentes** : gardon, tanche, chevesne, black-bass, poissons-chat (espèce susceptible de créer des déséquilibres biologiques, cf page 71)



Savoir +



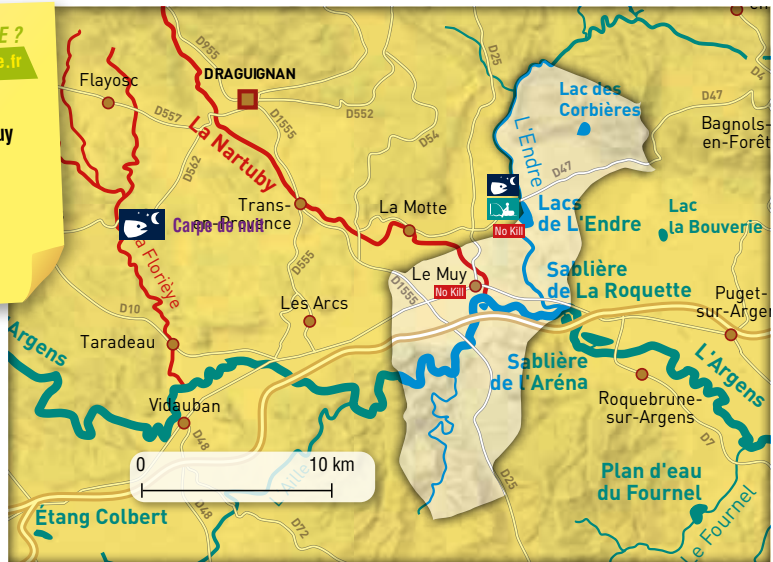
## OÙ TROUVER SA CARTE DE PÊCHE ?

Vente en ligne sur [www.cartedepêche.fr](http://www.cartedepêche.fr)

- L'Abeille de l'Estérel (249 chemin de Bonnefont) au Muy

### Légende

- 1<sup>re</sup> catégorie
- 2<sup>e</sup> catégorie
- Parcours « No Kill »
- Carpe de nuit
- Float tube



## Lacs de l'Endre et de la Rimade au Muy

Les lacs de l'Endre, d'une superficie de 15 ha, abritent les principaux carnassiers et poissons blancs. La carpe est également très présente (poissons compris en moyenne entre 5 et 10 kg). Vous pourrez réussir de belles parties de pêche de carassins, gardons, ablettes ou brèmes au flotteur ou au fond (pêche au feeder conseillée).

**Le stationnement entre les deux BO le long du lac de la Rimade est possible en apposant obligatoirement une photocopie de sa carte de pêche sur le pare-brise du véhicule.**

- **Surface** : 15 hectares. Attention, la piste est fermée lors des périodes d'alerte incendies.
- **Espèces piscicoles présentes** : Sandre, brochet, black bass, perches communes, carpe, ablette, carassin, gardon, brème, (perches soleil et écrevisse américaine, voir pages 70 et 71).
- **Techniques de pêche conseillées** : flotteur, pêche moderne de la carpe, leurres, poser, caler au fond, coup et anglaise, feeder...
- **Parcours No kill** : pêche de la carpe avec remise à l'eau obligatoire après capture.
- **Parcours No kill tous carnassiers** : Lac de la Rimade sur l'Endre, Anse sud de la sablière.



Savoir +

- **Pêche de la carpe de nuit** : réservation des postes obligatoire (périodes, nombre de lignes, postes de pêche...) sur [www.pechevar.fr](http://www.pechevar.fr)

## La Nartuby au Muy

Depuis les inondations de 2010, la rivière retrouve un équilibre et son accès par les berges est de plus en plus possible. La truite fario (peuplement faible) est également présente. Des déversements réguliers de truites arc-en-ciel sont effectués.

- **Réserve de pêche** : la Nartuby au Muy, le Moulin des serres, du pont de la CD25 en amont au pont romain en aval, soit 325 mètres.
- **Parcours No kill** : détails en page 77.



Savoir +

## L'Argens au Muy

Très peu de postes sont accessibles du bord. Facilement praticable en float-tube ou canoë (alternance de radiers et zones calmes), on y pêche des petits carnassiers (perches communes), gros chevesnes, quelques sandres et brochets, ainsi que des black-bass notamment aux environs des gravières proches de Roquebrune-sur-Argens.

## Déversement de truites arc-en-ciel

- **Lieux** : Amont et aval du pont de la D25 au Muy, dans la Nartuby.
- **Périodes** : de mars à juin



Savoir +



## OÙ TROUVER SA CARTE DE PÊCHE ?

Vente en ligne sur [www.cartedepêche.fr](http://www.cartedepêche.fr)

### Légende

- 2<sup>e</sup> catégorie
- Parcours « No Kill »
- Pêche en bateau
- Float tube



## Sablière de l'Aréna à Roquebrune

Ancien site d'exploitation d'une sablière occupant l'ancien lit de l'Argens, le lac de l'Aréna s'étend sur près de 30 ha. L'aménagement et l'entretien régulier des berges par l'AAPPMA et le Comité Départemental de Pêche au Coup 83 offrent de nombreux postes pour pratiquer la pêche au coup ou à l'anglaise. Une piste piétonne permet d'ailleurs d'accéder facilement aux rives du lac, qui se prête également à la pêche itinérante aux leurres : sandres et perches communes sont bien présents.

- **Surface** : 17 hectares
- **Accès** : En provenance du Muy, prendre la route de Fréjus (D825). Arrivé à un rond point, prendre la D7 sur 1,5 km (direction Roquebrune), le lac se trouve sur votre droite. Un parking et une buvette sont à votre disposition.
- **Espèces piscicoles présentes** : gardon, brème, tanche, sandre, brochet, perche commune, carpe, (poisson chat, perche soleil, écrevisse américaine, voir pages 70 et 71).
- **Techniques de pêche conseillées** : coup et anglaise, feeder, leurres souples, poissons nageurs, posé, cuillers, bombette, techniques modernes de pêche de la carpe.
- **Pêche en float-tube** : consulter le site web [www.pechevar.fr](http://www.pechevar.fr)



Savoir +

## L'Argens à Roquebrune

Privilégiez le secteur longeant la sablière de l'Aréna (amont du pont de l'Argens, D7), les postes de pêche sont plus nombreux. Des embarcations légères permettront de traquer le carnassier (perches communes, sandres, brochets, black-bass) dans les zones calmes et profondes et les arbres morts immergés. La pêche au coup assure de belles bourriches de petits poissons blancs (ablettes, gardons, rotengles...). Il est également possible de capturer de jolies carpes communes qui vous offriront de magnifiques combats. À l'aval de Roquebrune, en rive droite, le seuil du Verteil est un « spot » de pêche à ne pas négliger.

- **Bons coins** : ① ancien seuil des Iscles (station d'épuration), ② seuil du Verteil



Savoir +

## Plans d'eau du Fournel et de la Bouverie à Roquebrune

Petits plans d'eau d'1 hectare, ils ont été choisis par l'AAPPMA comme lieux de déversement des truites arc-en-ciel, durant le printemps. On y pêche également du poisson blanc (gardon, rotengle...) au coup ou à l'anglaise et du black-bass.

- **Parcours No kill** : le black-bass est en « No Kill » sur ces deux plans d'eau, remise à l'eau obligatoire de ce poisson.



Savoir +



Savoir +

## Déversement de truites arc-en-ciel




- **Lieux** : Plan d'eau du Fournel, ou la Bouverie
- **Périodes** : de mars à mai



## OÙ TROUVER SA CARTE DE PÊCHE ?

Vente en ligne sur [www.cartedepeche.fr](http://www.cartedepeche.fr)

### Légende

-  2<sup>e</sup> catégorie
-  Pêche en bateau
-  Parcours « No Kill »



## Lac de l'Avellan

### à Fréjus

Ce lac possède une belle population de poissons blancs. Il n'est pas rare de faire de belles bourriches de brèmes, gardons, rotengles ablettes...

Sandres, perches communes ou encore black bass sont régulièrement capturés (gros black bass notamment). En dehors des périodes d'alertes « sécheresse » et « grand vent », il est possible d'accéder au parking situé à proximité du lac.

■ **Accès** : En venant de Fréjus, prendre la DN7 en direction de Cannes. À 12 km au col du Testanier, tourner à gauche et prendre la piste sur 1,5 km (en bon état) jusqu'au lac.

■ **Espèces piscicoles présentes** : gardon, brochet, sandre, perche commune, black bass, carpe.

■ **Techniques de pêche** : coup et anglaise, feeder, leurres souples, poissons nageurs, posé, cuillers, bombette, techniques modernes de pêche de la carpe.

■ **La piste ceinturant le lac est interdite à toute circulation**

■ **Toutes navigations interdites (y compris float tube)**

■ **Baignade interdite, chien tenu en laisse**



Savoir +

## L'Argens

### à Fréjus

Dans ce secteur, les berges sont pentues et la végétation très dense, ce qui ne facilite pas l'accès pour la pêche. L'utilisation du float-tube étant autorisé, c'est un moyen judicieux pour aller dans les coins les plus reculés. En ce qui concerne la population piscicole, elle est extrêmement variée !

Toutes les espèces de poissons blancs y sont présentes. Les carnassiers sont particulièrement recherchés avec des techniques de pêche en bateau. De même les pêches de poissons de mer qui remontent le cours d'eau ; lousps, dorades et mullets n'y sont pas insensibles.

■ **Espèces piscicoles présentes** : gardon, brochet, sandre, perche commune, black-bass, carpe, silure, loup, dorade, mullet, anguille.

■ **Techniques de pêche** : coup et anglaise, feeder, leurres souples, poissons nageurs, posé, cuillers, bombette, techniques modernes de pêche de la carpe, float-tube, pêche à la traîne, bateau

■ **Bons coins** : ① Seuil du Verteil et chemin des étangs, lieu-dit « Carraire, le Bercaill ».

■ **Classé en 2<sup>e</sup> catégorie jusqu'à la mer (battant de la vague). Pêche de nuit interdite.**

■ **Anguille et mullet** : utilisation comme appât mort ou vivant strictement interdite. Pêche de nuit interdite.

■ **Civelle** : capture interdite



Savoir +



## Le Reyran, la Gde Garonne

à Fréjus

Ce sont les « hauts lieux » de la pêche fréjussienne ! Le plus recherché ici, c'est le mullet, communément pêché au pain tressé et avec un amorçage préalable au pain. On y fait aussi de belles bourriches de poissons blancs. Il est possible de prendre sandre et brochet mais c'est surtout le black bass que l'on recherche aux leurres. Sur le bas du canal et avant les plages, anguilles, dorades, loups, éperlants et mullets y sont omniprésents.



Savoir +

- **Espèces piscicoles présentes** : mullet, carassin, carpe, gardon, brochet, sandre, black bass, silure, dorade, loup...
- **Techniques de pêche** : coup et anglaise, feeder, leurres souples, poissons nageurs, posé, cuillers, bombette, techniques modernes de pêche de la carpe.
- **Bons coins** : 2 amont de confluence avec l'Argens.
- **Parcours No Kill** : Dans le Reyran et la Grande Garonne, toute carpe capturée doit être remise à l'eau immédiatement

## L'Agay

Ce fleuve côtier abrite des cyprinidés, présents à l'aval du lac jusqu'à son embouchure où dorades, loups et mullets prennent alors possession des lieux.

- **Espèces piscicoles présentes** : chevesne, Loup, mullet et dorade à l'embouchure de l'Agay.

## Les étangs de Villepey

à Fréjus

Propriété du Conservatoire du Littoral, les étangs de Villepey offrent l'une des rares zones humides d'envergure dans le Var. La gestion du site des étangs de Villepey est confiée, par convention, à la ville de Fréjus.

Ces eaux saumâtres recèlent une quantité impressionnante de mullets, d'anguilles, d'éperlans et de dorades. La pêche au coup ou à l'anglaise sont les meilleures techniques pour capturer ces poissons. Les pêcheurs aux leurres tenteront d'apercevoir les chasses de loup qui entrent dans les étangs. En accord avec l'AAPPMA « La Gaule de l'Estérel », 19 postes de pêche ont été créés par le gestionnaire. Ils sont identifiés sur place. D'autres postes de pêche vont voir le jour



Savoir +

prochainement. Le stationnement demeure complexe, car les chemins qui mènent aux postes de pêche sont privés. Il convient donc de stationner son véhicule avant le chemin. Vous pouvez également pêcher depuis les sentiers autorisés donnant accès directement à l'eau sans piétiner, coucher ou couper la végétation.

Le site des étangs est un espace naturel protégé sur lequel tous les usagers (pêcheurs, promeneurs...) sont dans l'obligation de respecter la réglementation en vigueur. Ainsi toute coupe de végétation, l'accès à l'eau, le dépôt de déchet, le feu et la cigarette sont strictement interdits... Pêcheurs, veuillez rester sur les chemins aménagés et respectez les tailles de captures recommandées en mer pour les dorades, les mullets et les loupes. Dans le cadre du plan de gestion du site, un carnet de capture est tenu par les agents assermentés au titre de la police de la pêche.



- **Accès** : En venant de Fréjus, prendre la route de « la grande pièce » qui se situe entre la RN98 et la D7. Ce chemin qui longe les étangs, vous permettra de trouver les endroits poissonneux.
- **Espèces piscicoles présentes** : mullet, anguille, éperlan, dorade, loup, lichés et tassergals
- **Techniques de pêche** : coup et anglaise, feeder, leurres souples, poissons nageurs, posé, cuillers, bombette, techniques modernes de pêche de la carpe
- **Carte de pêche obligatoire** jusqu'au battant de la vague

## Le lac des Cous

à St Raphaël

## Le lac de St Esprit

à Fréjus

Remise en eau probable de ces deux plans d'eau en 2025. Un repoissonnement sera effectué par la suite.

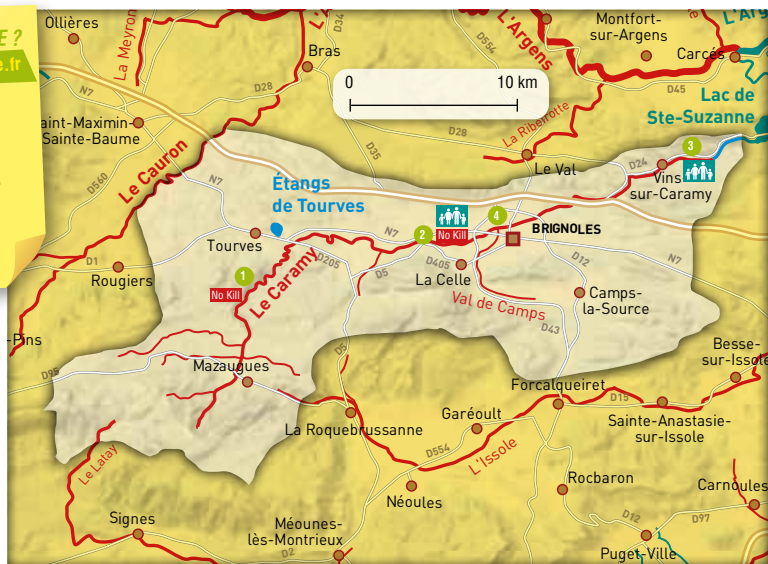
## OÙ TROUVER SA CARTE DE PÊCHE ?

Vente en ligne sur [www.cartedepêche.fr](http://www.cartedepêche.fr)

- Intersport de Brignoles :  
Tél. 04 98 05 02 66
- Office de Tourisme de Brignoles :  
Tél. 04 94 72 04 21

### Légende

-  1<sup>re</sup> catégorie
-  2<sup>e</sup> catégorie
-  Parcours « No Kill »
-  Sites pêche en famille



## Le Caramy entre Mazaugues et Vins-sur-Caramy

Prenant sa source dans le massif de la Sainte Baume, le Caramy est l'une des plus importantes rivières à truites du Var. Ce cours d'eau a l'avantage de proposer des parcours de pêche adaptés à tout type de pêcheur, des secteurs sauvages et itinérants dans les gorges du Caramy ou entre La Celle et Tourves, aux parcours faciles d'accès du centre-ville de Brignoles. Les pêcheurs à la mouche auront le choix entre deux parcours en no kill plus aisé (centre-ville) ou difficile (gorges de Tourves). À Vins-sur-Caramy, le pont romain, ses trois arches et la cascade sont propices à la balade, au pique-nique...et à la pêche, en amont du pont (calme) ou en aval (courants, truites et gros barbeaux fluviaux). Pour les amateurs de pêche au coup, une partie de pêche au vairon autour de Brignoles s'impose !



Savoir +

Un sentier halieutique permet désormais d'améliorer l'accessibilité des berges du parcours No-Kill des gorges de Tourves (page 76).

- **Bons coins** : ① les gorges de Tourves (parcours no Kill), ② entre La Celle et Tourves (D405), lieu-dit « Les Pibles », « Pré-de-Paques » au centre de Brignoles (N7), ③ « Pont Romain » à Vins-sur-Caramy (D24)...

- **Espèces piscicoles présentes** : truite fario, truite arc-en-ciel, anguille, barbeau méridional, vairon, chevesne, blageon, barbeau fluvial, goujon, écrevisse « signal » (voir page 70).
- **Parcours « No Kill »** : gorges de Tourves et centre-ville de Brignoles (détails en pages 74 et 76)
- **Techniques de pêche conseillées** : appâts naturels, mouche, cuillers, vairon manié, coup (friture de vairons ou truites arc-en-ciel), petits poissons nageurs...
- **Site Pêche en famille** : passerelle Gavoty à Brignoles (détails en page 63)



Gorges de Tourves

## Le Caramy

### à Vins-sur-Caramy

Difficile d'accès, le caramy en seconde catégorie piscicole, à partir du seuil des Marcounious (2,5 kms environ en aval du seuil du Pont Romain), offre une variété de poissons assez dense (gros barbeaux fluviatiles, chevesnes, perches communes, carpes, gardons...). Les pêcheurs itinérants trouveront des conditions idéales pour s'adonner à la pêche aux leurres (perches ou grosses truites).



Savoir +

- **Espèces piscicoles présentes :** chevesne, barbeau fluviatile, anguille, perche commune, sandre, brochet, carpe, gardon, truite fario, silure...
- **Techniques de pêche conseillées :** cuiller, leurres, petits poissons nageurs, appâts naturels, coup...
- **Site Pêche en famille :** 📍 Pont Romain à Vins-sur-Caramy (détails en page 64)



Pont Romain à Vins

## Les étangs de Tourves

### à Tourves

Au cœur de la Provence calcaire, les étangs de Tourves constituent une pièce d'eau (1 ha) intégrée dans une zone humide. Ils s'étendent dans une grande plaine agricole située au pied des derniers contreforts du massif de la Sainte-Baume. Formés de trois étangs entourés de roselières, les postes ne



Savoir +

ont pas très nombreux. Le chemin d'accès vous conduira aux deux étangs les plus faciles d'accès. Cependant, il est important de bien respecter le chemin et les propriétés proches du sentier. De beaux black-bass sont présents ainsi que les poissons blancs (carpes, gardons, tanches...). En mars, l'AAPPMA assure des déversements de truites de reprise.

- **Surface :** 3 hectares
- **Accès :** en provenance de Brignoles, suivre la N7 et prendre la sortie Tourves sur votre droite. Au stop, prendre à droite direction Tourves, puis prendre tout de suite à droite après le pont de la voie ferrée. Prendre la 1<sup>re</sup> à gauche et continuer tout droit pendant 500 m environ, vous apercevrez les étangs sur votre droite.
- **Espèces piscicoles présentes :** truite arc-en-ciel, black-bass, carpe, gardon, tanche, brochet (peu présent), (écrevisse américaine, voir page 70).
- **Techniques de pêche conseillées :** cuiller, leurres, petits poissons nageurs, coup, anglaise, feeder, techniques modernes de la pêche de la carpe...

## Le Val de Camps

### à La Celle

Affluent du Caramy, le Val de Camps prend sa source à Camps la Source, sa confluence avec le Caramy se situant au lieu-dit « St Jean ». Il s'agit d'une rivière à truites fario pas toujours facile d'accès (végétation dense) et assez étroite, ce qui en fait un cours d'eau pour pêcheurs confirmés. Lômes, seuils et courants se succèdent sur plus de 2 km dans le meilleur parcours qui démarre à la confluence avec le Caramy, la rivière longeant la D43 (route de Camps-la-Source). À tenter au cours de la saison...

- **Bons coins :** 📍 confluence avec le Caramy et amont.
- **Espèces piscicoles présentes :** truite fario, vairon, blageon, chevesne, barbeau méridional, gardon, écrevisse « signal », voir page 70...
- **Techniques de pêche conseillées :** cuillers, appâts naturels

**INTERSPORT®**

Rayon Pêche-Chasse, Appâts eau douce et mer:

**MITCHELL - GARBOLINO - SAKURA**  
**SHIMANO - MEPPS - SERT - RAPALA**  
**WATER QUEEN - VMC - JMC - DAIWA**

C. Cial Quartier St-Jean

83170 BRIGNOLES

Tél. 04 98 05 02 66 - Fax 04 98 05 02 67

## OÙ TROUVER SA CARTE DE PÊCHE ?

Vente en ligne sur [www.cartedepêche.fr](http://www.cartedepêche.fr)

- **Intermarché Salernes :**  
Tél. 04 94 85 90 00
- **Office de Tourisme de Villecroze**  
Tél. 04 94 67 50 00
- **Office de Tourisme de Tourtour**  
Tél. 04 94 76 35 47

## Légende

- 1<sup>re</sup> catégorie
- Parcours « No Kill »
- Sites pêche en famille
- Réserve de pêche



## La Bresque

### entre Fox-Amphoux et Salernes

Prenant sa source dans le domaine du château de Bresc, la Bresque est un cours d'eau très calcaire. Lômes parfois longues, grands seuils, micro-seuils créés par les travertins (tufs calcaires) puis petits rapides constituent les caractéristiques principales de cette rivière aux eaux turquoise dans sa partie amont. Bien que la truite fario ait du mal à se développer et se reproduire, elle est bien présente, tout comme le chevesne ou encore le barbeau méridional... La truite trouve d'ailleurs des conditions plus favorables à l'aval de la confluence avec le vallon de Pelcourt. Dans les villages de Salernes, Sillans-la-Cascade, Villecroze et Tourtour, les déversements en truites de reprise assurent des parties de pêche ludiques pour les initiés ou amateurs. L'Espace Naturel Sensible « Les Jardins de la Bresque » dans le village de Salernes et l'aval du site ENS sont très accessibles et se prêtent volontiers à la pratique familiale de la pêche.



Savoir +

- **Bons coins :** ① Face à la carrière ② villages du canton, ③ amont de la retenue de La Muie et ④ amont de Sillans-la-Cascade
- **Espèces piscicoles présentes :** truite fario, truite arc-en-ciel, barbeau méridional, chevesne, blageon, goujon, écrevisse « signal » (voir page 70).
- **Techniques de pêche conseillées :** appâts naturels, mouche, cuillers, vairon manié, coup, petits poissons nageurs...
- **Réserve de pêche :** La Braque, affluent en rive gauche de la Bresque, de sa source au pont du chemin de Fer
- **Site Pêche en Famille :** Espace Naturel Sensible « Les Jardins de la Bresque » dans le village de Salernes. voir détails en page 64.
- **Parcours « No Kill » Truites :** détails en page 77.

## Programme 2025 :

- **Samedi 1<sup>er</sup> mars :** Nettoyage des Berges à Bras rdv 9h au parking du cimetière
- **Samedi 8 mars :** Ouverture de la pêche en première catégorie Anchoïade à Sillans et Salernes
- **Courant Septembre :** Forum des associations

# Intermarché SUPER

- INTERMARCHÉ SALERNES -

Rayon pêche : appâts et articles • Vente de cartes de pêche • Tél. 04 94 85 90 00



## OÙ TROUVER SA CARTE DE PÊCHE ?

Vente en ligne sur [www.cartedepêche.fr](http://www.cartedepêche.fr)

• Presse L'Oustaù deï Tubaïre à Entrecasteaux

### Légende

1<sup>re</sup> catégorie

Parcours « No Kill »



## La Bresque

### à Entrecasteaux

Sur près de 12 km de cours d'eau qui s'offrent aux pêcheurs, on y retrouve une diversité importante de poissons. De l'amont à l'aval du village, au lieu-dit « Les Moulières » (amont du village) et « Les Fangouses » (aval du village), il est possible de capturer de belles truites fario. De longs courants favorisent la pêche aux appâts naturels, cuillers ou vairon manié. La pratique de la pêche à la mouche est possible, la Bresque s'élargissant dans certaines zones. Mais ce n'est pas tout... Les écrevisses « signal » sont très présentes dans la rivière. Vous pourrez les capturer (notamment en période estivale) grâce à des balances réglementées, elles assurent une partie de pêche distrayante et parfois prolifique ! (Attention, il s'agit d'une espèce susceptible de créer des déséquilibres biologiques, se référer à la réglementation en page 70). Sous le village, au lieu-dit « Les Tennis », des truites sont régulièrement déversées au printemps, notamment dans les endroits accessibles pour faciliter la pêche en famille.



Savoir +



## L'Argens

### à Entrecasteaux

Sur 4 km, l'Argens propose des profils différents favorables à de nombreux carnassiers. Courants, fosses et lones se succèdent. Pour compléter l'offre de pêche, des déversements de truites arc-en-ciel sont effectués tout au long de l'année.

■ **Bons coins :** ④ Le pont de Pardigon (RD84)

## Déversement de truites arc-en-ciel

- **Lieux :** dans la Bresque, à Entrecasteaux, du pont du cimetière à l'aire de pique-nique face aux tennis. Dans l'Argens, entre la confluence avec la Bresque et le pont de Pardigon.
- **Périodes :** Les 08/03, 19/04 et 08/05

■ **Bons coins :** ① Les Fangouses, ② les Tennis, amont et aval, ③ Les Moulières

■ **Espèces piscicoles présentes :** truite fario, truite arc-en-ciel, barbeau méridional, chevesne, blageon, goujon, écrevisse « signal » (voir page 70).

■ **Techniques de pêche conseillées :** appâts naturels, mouche, cuillers, vairon manié, coup, petits poissons nageurs...

■ **Parcours « No Kill » Truites :** détails en page 77.

**“AVEC LE TEMPS VOS  
BESOINS ÉVOLUENT...  
ET NOS SERVICES  
ÉVOLUENT AVEC VOUS.”**

**ASSUREUR GÉNÉRALISTE, PARTICULIERS,  
PROFESSIONNELS, EXPLOITANTS AGRICOLES,  
COLLECTIVITÉS ET ASSOCIATIONS**



**Contactez-nous sur [groupama.fr](http://groupama.fr), en agence ou  
par téléphone au 0 969 322 232 (service gratuit + prix appel)**

Groupama Méditerranée, Caisse Régionale d'Assurances Mutuelles Agricoles Méditerranée - 24 Parc du Golf - BP 10359 - 13799 Aix-en-Provence Cedex 3 - 379 834 906 RCS Aix-en-Provence - Emetteur de Certificats Mutualistes. Entreprise régie par le Code des assurances et soumise à l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution - 4 place de Budapest - CS 92459 - 75456 Paris Cedex 09. Crédit photo : Aurélien Chauvaud - Création : Groupama Méditerranée. Novembre 2022

Rejoignez-nous sur    



**Groupama**  
la vraie vie s'assure ici

*avec les Gîtes de France du Var, la pêche est dans votre nature*



**GÎTES DE FRANCE**  
Var

**Pour l'agence : VLV TOURISME**  
Agence de voyages Gîtes de France  
2A, rue Notre Dame du Peuple, BP 215  
83300 DRAGUIGNAN  
Tél. 04 94 50 93 93  
[www.gites-de-france-var.fr](http://www.gites-de-france-var.fr)  
[www.sejour-vacances-var.com](http://www.sejour-vacances-var.com)  
[www.varlocationsvacances.com](http://www.varlocationsvacances.com)

**Pour l'Association : Gîtes de France du Var**  
2A, rue Notre Dame du Peuple, BP 215  
83300 DRAGUIGNAN  
Tél. 04 94 50 15 30  
[www.gites-de-france-var.fr](http://www.gites-de-france-var.fr)  
[www.sejour-vacances-var.com](http://www.sejour-vacances-var.com)  
[www.varlocationsvacances.com](http://www.varlocationsvacances.com)





## OÙ TROUVER SA CARTE DE PÊCHE ?

Vente en ligne sur [www.cartedepeche.fr](http://www.cartedepeche.fr)

- Décathlon à Trans-en-Provence

### Légende

 1<sup>re</sup> catégorie



## La Nartuby

### à Trans-en-Provence

À Trans-en-Provence, au cœur du village, coule la Nartuby. Cette rivière à dominance salmonicole (truite fario) sur sa partie amont (gorges de chateaudouble...) accueille dans ce secteur une population piscicole constituée principalement de cyprinidés d'eau vive (blageon, chevesne, barbeau méridional...). La truite fario est néanmoins présente, mais les stocks sont faibles. Le parcours de pêche de l'AAPPMA favorise donc la pêche du poisson blanc (blageon, chevesne) au coup ou au moulinet.

Pour favoriser l'intérêt halieutique, des déversements réguliers de truites arc-en-ciel sont prévus de Mars à Juin. Certains tronçons de la Nartuby demeurent difficiles d'accès, voire interdits (du pont vieux au pont de La Motte par arrêté municipal). L'accès au site de la gravière dit « pont de Pisani » se fait à pied par le cimetière de Trans, et non par le portail du Peical.

■ **Bons coins** : ① amont du pont de la RD54, ② site ENS « Le Cannier », dans le village de Trans en Provence, ③ seuil face à la Zone commerciale de Carrefour

■ **Espèces piscicoles présentes** : truite arc-en-ciel, truite fario, blageon, chevesne, barbeau méridional, vairon...

■ **Techniques de pêche conseillées** : flotteur, appâts naturels, mouche, cuillers, vairon manié, coup, petits poissons nageurs...



## Déversement de truites arc-en-ciel

- **Lieux** : village de Trans et face au centre commercial Carrefour
- **Périodes** : pour l'ouverture de la truite + 5 déversements



Savoir +



## OÙ TROUVER SA CARTE DE PÊCHE ?

Vente en ligne sur [www.cartedepeche.fr](http://www.cartedepeche.fr)

• Bernard CIGARINI  
Tél 06 14 12 65 91

### Légende

 1<sup>re</sup> catégorie



## La Nartuby

### à La Motte

Cours d'eau parfois difficile d'accès depuis les berges, certains parcours demeurent néanmoins accessibles et seront choisis par l'AAPPMA pour garantir une pêche de loisirs récréative pour tous. Plusieurs déversements de truites seront effectués durant le printemps à l'aval du pont du village (D254) et au lieu dit « Les Meyas », amont et aval du pont de la D54. Près d'1 km de berges sont accessibles dans ce secteur, où la pratique de la pêche au coup permettra à petits et grands d'attraper des poissons blancs. Une petite aire de stationnement se trouve sous le pont de la D54. Il vous est demandé de ne pas se garer ailleurs afin de respecter la libre circulation sur le chemin et les propriétaires riverains.

- **Bons coins :** ① aval du pont du village (D254) et lone face au HLM « Le Pigeonnier » ② lieu-dit « Les Meyas » (D54)
- **Espèces piscicoles présentes :** truite arc-en-ciel, blageon, anguille, chevesne, barbeau méridional...
- **Techniques de pêche conseillées :** appâts naturels, mouche, cuillers, vairon manié, coup, petits poissons nageurs...



## Déversement de truites arc-en-ciel

- **Lieux :** aval du pont du village (D254), « Les Meyas » (D54) et lone face au HLM « Le Pigeonnier »
- **Périodes :** de mars à mai (les dates seront communiquées lors de l'assemblée générale).



Savoir +





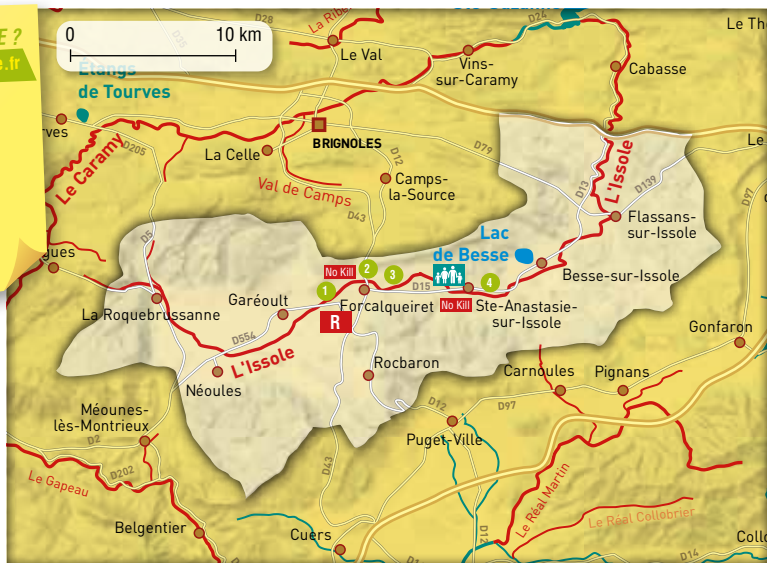
## OÙ TROUVER SA CARTE DE PÊCHE ?

Vente en ligne sur [www.cartedepêche.fr](http://www.cartedepêche.fr)

### • La Presse de Besse

### Légende

- 1<sup>re</sup> catégorie
- Parcours "No Kill"
- Réserve de pêche
- Sites pêche en famille



## L'Issole

### entre Garéoult et Flassans-sur-Issole

Prenant sa source au nord de la Roquebrussanne, l'Issole est un cours d'eau de plaine abritant une population abondante de truites fario sur les secteurs qui ne subissent pas d'assecs. Cette rivière offre des parcours de pêche variés, à destination de pêcheurs confirmés ou amateurs (végétation plus ou moins dense, divers faciès allant de zones calmes aux courants). Quand les conditions climatiques sont favorables, de nombreux géniteurs de truites assurent, par une bonne reproduction, le renouvellement de population de la truite fario. Les eaux riches de l'Issole permettent aux poissons une croissance très rapide.

- **Parcours « No Kill »** : deux parcours de pêche « No-Kill » sont en place sur l'Issole. Plus de détails en pages 74 et 75.
- **Site pêche en famille** : plus de détails en page 64.
- **Bons coins** : ① entre le pont du Pavillon et ② le pont de la D43, ③ du gué de Saragan ④ au pont de la Meissonnière, commune de Besse.



- **Réserve de pêche** : du pont des Guines (limite amont) au pont du Pavillon (limite aval), sur les communes de Garéoult et Forcalqueiret.
- **Secteurs ayant subi des assecs ou des fortes baisses de débit** : du pont de la D43 (Forcalqueiret) au quartier « Les Molières » (Sainte-Anastasie), du pont de la Meissonnière (Besse) au domaine de Valbonne (Cabasse).
- **Espèces piscicoles présentes** : truite fario, truite arc-en-ciel, vairon, barbeau méridional, chevesne, blageon, gardon, écrevisse « signal » (voir page 70).
- **Techniques de pêche conseillées** : appâts naturels, mouche, cuillers, vairon manié, coup, petits poissons nageurs...



Savoir +

## Déversement de truites arc-en-ciel

- Lieux : dans l'Issole (contactez l'AAPPMA)
- Périodes : de mars à mai

# Cabasse - Le Luc

Président : Jean Louis GUIBERT • Tél. 06 85 31 78 29 • pechecabasse@gmail.com

## OÙ TROUVER SA CARTE DE PÊCHE ?

Vente en ligne sur [www.cartedepêche.fr](http://www.cartedepêche.fr)

• **Café des sports**  
8 rue Jules Ferry à Cabasse  
Tél. 04 94 72 58 56

## Légende

 1<sup>re</sup> catégorie

 Sites pêche en famille



## L'Issole à Cabasse

Dans le secteur de Cabasse, l'Issole subit des assècs répétés selon les aléas du climat (sécheresse). Le parcours le plus intéressant débute au lieu-dit « Les Prés ». L'AAPPMA assure au printemps des déversements de truites arc-en-ciel dans cet Espace Naturel Sensible géré et entretenu par le Conseil Départemental du Var. Un chemin longe la rivière jusqu'au village et offre des tables pour le repas du midi. Du village au « Pont neuf », les postes de pêche et les berges sont moins accessibles. Le parcours s'apparente alors à une pêche plus itinérante. Truites et vairons dominent le cheptel piscicole. À l'aval du Pont neuf, quelques accès sont possibles.

■ **Bons coins :** ① Lieu-dit « Les Prés », ② le Pont neuf (D13)...

■ **Espèces piscicoles présentes :** truite arc-en-ciel, vairon...



Savoir +

■ **Techniques de pêche conseillées :** Appâts naturels, mouche, cuillers, vairon manié, coup, petits poissons nageurs...

## Le Riautord au Luc

Cours d'eau canalisé qui longe la route des Mayons (RD33) entre le Luc et l'autoroute A57, c'est un lieu de déversement de truites arc-en-ciel. Il est possible de pêcher au coup les poissons blancs.

■ **Bons coins :** ③ entre les 2 passerelles au lieu-dit « Les Mueilles »

■ **Espèces piscicoles présentes :** truite arc-en-ciel, chevesne, blageon, barbeau méridional...

## Déversement de truites arc-en-ciel

• **Lieux :** « Les Prés » et le pont des Fées à Cabasse, le Riautord au Luc

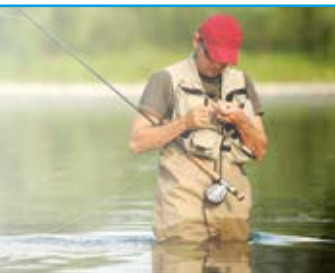
• **Périodes :** de mars à mai



Rue André Chamson - 13200 ARLES

Tél 04 90 93 39 32 • [contact@migrateursrhonemediterranee.org](mailto:contact@migrateursrhonemediterranee.org)

[www.migrateursrhonemediterranee.org](http://www.migrateursrhonemediterranee.org)





## OÙ TROUVER SA CARTE DE PÊCHE ?

Vente en ligne sur [www.cartedepêche.fr](http://www.cartedepêche.fr)

- Mag Presse au centre E. Leclerc de Montauroux. Tél. 04 94 76 62 25
- Office de Tourisme Intercommunal du Pays de Fayence, bureau de Montauroux. Tél. 04 94 47 75 90
- Camping du lac à Montauroux Tél. 04 94 76 46 26

### Légende

- 1<sup>re</sup> catégorie
- 2<sup>e</sup> catégorie
- Parcours "No Kill"
- Réserve de pêche
- Pêche en bateau
- Ponton « Handipêche »
- Secteur d'influence de l'AAPPMA



## La Siagne entre Montauroux et Callian



Savoir +

Au pont de Tuves, l'accès pour les véhicules est difficile (route déformée). Une barrière, installée à mi-chemin de la piste, est ouverte aux ayants droits dont les pêcheurs (se procurer un macaron en mairie sur présentation de la carte de pêche en cours de validité pour descendre au parking). Un chemin pédestre a été aménagé au niveau de la barrière avec aire de stationnement (prévoir 15 minutes de marche).

Au pont de Tuves à Montauroux, les accès faciles favorisent une pêche pour tous niveaux techniques. Truites et chevesnes, parfois gros, dominent le peuplement piscicole. À l'aval (Tanneron), aux alentours de Saint Cassien des Bois, les eaux de la Siagne reprennent de la vitesse, la truite, bien que moins présente, se pêche au lancer

■ **Bons coins** : ① pont de Tuves et la Rasclau à Montauroux (D96), ② amont et aval du pont de la D562 à Montauroux, ③ ancienne chapelle de Saint Cassien des Bois à Tanneron (D94)...

■ **Espèces piscicoles présentes** : truite fario, vairon, barbeau méridional, chevesne...

■ **Techniques de pêche conseillées** : Appâts naturels, mouche, cuillers, vairon manié, coup, petits poissons nageurs...

## Lac de Saint Cassien

AAPPMA « La Fario » et « La Belle Mouchetée du Canton de Fayence »

Détails en pages 16 et 17.

### Réglementation spécifique dans La Siagne

Les modes de pêche de la truite à l'aide d'hameçon simple, doivent se pratiquer sans ardillon ou ardillon écrasé.



léger ou ultra léger, vairon manié, appâts naturels ou à la mouche, près des blocs ou dans les radiers et les zones profondes. À noter une présence importante de vairons qui se pêchent volontiers au coup.

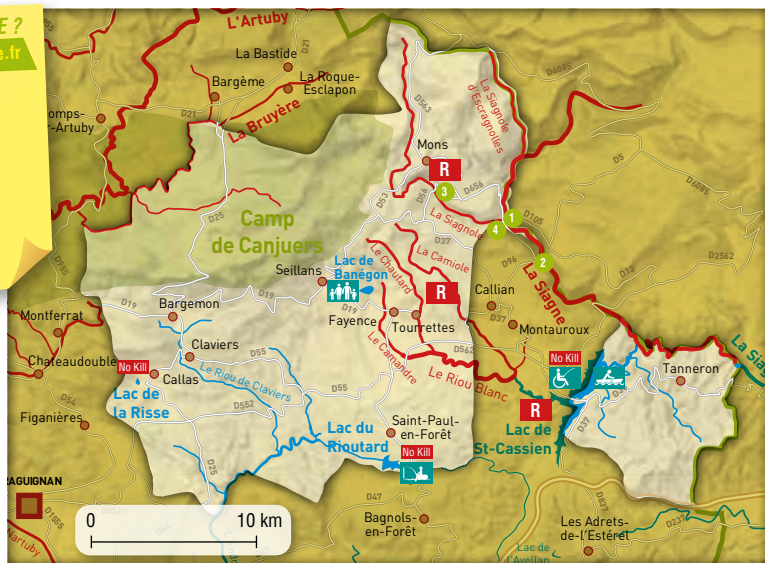
## OÙ TROUVER SA CARTE DE PÊCHE ?

Vente en ligne sur [www.cartedepeche.fr](http://www.cartedepeche.fr)

- Intermarché à Tourrettes

## Légende

-  1<sup>re</sup> catégorie
-  2<sup>e</sup> catégorie
-  Parcours "No Kill"
-  Réserve de pêche
-  Float tube
-  Pêche en bateau
-  Sites pêche en famille
-  Ponton « Handipêche »
-  Secteur d'influence de l'AAPPMA



## La Siagne à Tanneron et Mons

Un des plus beaux cours d'eau du Var et des Alpes-Maritimes ! Les eaux calcaires et cristallines de la Siagne abritent une belle population de truites fario ! À l'amont direct de l'ouvrage de prélèvement d'eau pour le lac de Saint-Cassien, les zones sont plus lentes et favorisent toutes les techniques de pêche avec des accès aux berges facilités. Plus en amont, la Siagne s'enferme dans des gorges aux paysages somptueux où se mêlent courants, vasques et zones profondes. Elles attirent les pêcheurs itinérants et sportifs. Dans ces lieux, la discrétion est de mise ! Toutes les techniques de pêche de la truite sont possibles. Les accès sont ensuite plus difficiles notamment après le pont de Mons, situé 1 km à l'amont du pont de la D56.



Savoir +

## La Siagnole à Mons

Affluent de la Siagne, la Siagnole est un cours d'eau salmonicole pour pêcheurs sportifs, confirmés et avertis. Formée de vasques, courants et zones calmes sous l'influence de seuils, la rivière coule en grande partie dans des gorges encaissées et très difficiles d'accès. Les eaux claires de la Siagnole requièrent de la discrétion dans l'approche du poste de pêche et des montages fins et soignés. Amis pêcheurs, respectez les lieux de stationnement des véhicules ainsi que les propriétés privées.



Savoir +

## Réglementation spécifique dans La Siagne, La Siagnole de Mons et La Siagnole d'Escragnolles

Les modes de pêche de la truite à l'aide d'hameçon simple, doivent se pratiquer sans ardoillon ou ardoillon écrasé.

- **Bons coins** : ① pont de la D656 et ② amont du Pont de Tuves.
- **Espèces piscicoles présentes** : truite fario, barbeau méridional, chevesne, vairon...
- **Affluents** : le Biançon et ses affluents (Camiole, Camandre et Chautard).

- **Bons coins** : ③ aval du Pont des Moulins (D656), ④ amont et aval du pont des Ajustadous (D96).
- **Réserve de pêche** : du Pont des Moulins RD 56 jusqu'à la cascade
- **Espèces piscicoles présentes** : truite fario, barbeau méridional...
- **Techniques de pêche conseillées** : appâts naturels, mouche (pêcheurs confirmés), vairon, manié...

## Lac de Saint-Cassien

AAPPMA «La Belle Mouchetée du Canton de Fayence» et «La Fario»  
Détails en pages 16 et 17.

## Lac de Méaulx

Plan d'eau de barrage de 16 hectares, ancré dans les forêts communales de Saint Paul en Forêt, Seillans et Fayence, l'AAPPMA locale attend les dernières autorisations d'accès afin de faciliter la proximité de stationnement près du plan d'eau. Plus de renseignements en contactant l'AAPPMA locale.

## Le Riou de Claviers

Affluent de l'Endre, le Riou de Claviers est un cours d'eau de seconde catégorie piscicole. Long de 18 km, il prend sa source à Bargemon et coule le long d'une vallée plus ou moins encaissée. La végétation étant dense, ce cours d'eau requiert de la part du pêcheur une excellente maîtrise de sa technique de pêche. La truite y est présente.

## La Camiole, la Camandre et le Chautard

Situés entre Fayence, Callian et Tourettes, affluents du Riou Blanc, ces trois cours d'eau sont le lieu de déversement des truites arc-en-ciel. Sous l'influence calcaire, ces rivières sont constituées de vasques naturelles successives (tufs calcaires). Les eaux très claires requièrent de la discrétion dans l'approche du poste de pêche. Le Chautard, cours d'eau le plus pérenne, offrira le plus fort intérêt halieutique.

■ **Réserve de pêche** : la Camiole, de 100m en amont Pont CD56 (limite aval) jusqu'à la confluence avec le Vallon de Claperis en rive droite (limite amont), soit 900m.

## Le Biançon, aval

Affluent de la Siagne à proximité immédiate de la confluence vous y retrouverez des plats courants, et quelques petits rapides. Ce secteur s'avère être une zone qui peut jouer un rôle de refuge lors des crues sur la Siagne.

■ **Espèces piscicoles présentes** : barbeau méridional, blageon, chevesne, goujon, vairon, Truite Fario en faible densité

## Lac de Banegon



Savoir +

Classée en 2<sup>e</sup> catégorie, cette petite retenue d'1 hectare aménagée sur la tête de bassin du Biançon est située sur la commune de Fayence et permet de s'adonner à la pêche de la truite et du gardon du printemps à l'automne. Le poisson blanc y est d'ailleurs très bien représenté. Des carnassiers (perche commune notamment) sont également présents. De nombreux postes de pêche ainsi que des tables de pique-nique accueillent les familles qui souhaitent s'adonner à ce loisir.

### Réglementation spécifique

Pêche autorisée à 2 lignes par pêcheur

## Lac du Rioutard

à St Paul en Forêt

Plan d'eau sauvage où les postes de pêche du bord ne sont pas nombreux, la pêche en float-tube est autorisée. Il est possible de descendre déposer son matériel de pêche au bord de l'eau puis de stationner son véhicule au niveau de la ruine en apposant une copie de sa carte de pêche sur le pare-brise.



Savoir +

■ **Surface** : 4 hectares

■ **Espèces piscicoles présentes** : black-bass, brochet, perche commune, gardon, rotengle, carpe, tanche

■ **Parcours « No Kill »** : black-bass

## Lac de la Risse

à Callas

D'une surface d'1/2 hectare, ce petit lac offre de nombreuses commodités : aire de stationnement proche, sentier permettant de faire le tour du lac, nombreux postes de pêche. C'est un lieu favorable à la pratique de la pêche au coup.

■ **Surface** : 1/2 hectare

■ **Espèces piscicoles présentes** : gardon, carpe, perche commune, black-bass

■ **Parcours « No Kill »** : black-bass

### Réglementation spécifique

Pêche autorisée à 2 lignes par pêcheur



# L'Écrevisse de l'Huveaune

Président : Manuel SOARES MIRANDA - Tél. 06 10 04 72 78 • [ecrevisedelhuveaune@free.fr](mailto:ecrevisedelhuveaune@free.fr)

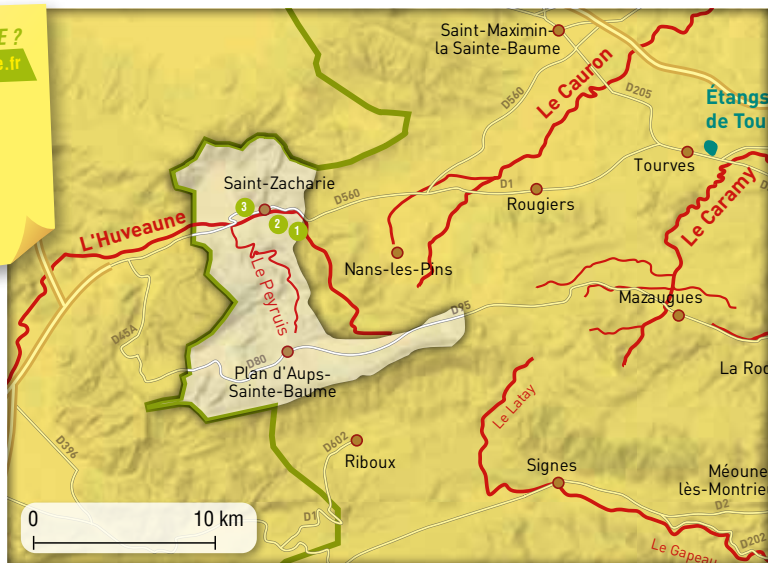
## OÙ TROUVER SA CARTE DE PÊCHE ?

Vente en ligne sur [www.cartedepêche.fr](http://www.cartedepêche.fr)

• Office de tourisme de St Zacharie  
Tél. 04 42 32 63 28

## Légende

 1<sup>re</sup> catégorie



## L'Huveaune à Saint-Zacharie

Prenant sa source dans le massif de la Sainte Baume, l'Huveaune subit des assècs récurrents sur sa partie amont. C'est au niveau de la confluence avec le ruisseau du Peyruis au centre du village que l'Huveaune bénéficie d'un écoulement plus régulier et revêt un intérêt halieutique. Blageons et vairons

se pêchent volontiers au coup dans les zones lentes, à l'amont de la cascade des Martinets. Facile d'accès et régulièrement empoissonné au printemps en truites arc-en-ciel, ce parcours offre des conditions idéales aux pêcheurs débutants. Pour les amateurs de pêche itinérante, la traversée du pont de Coulomb (N560) situé 2 km environ à l'amont du village, vous permettra de stationner votre véhicule et de remonter à pied le sentier GR9 jusqu'au lieu-dit « Le piège ». L'Huveaune s'écoule alors dans des paysages sauvages. Vasques et petits courants s'alternent. Les eaux cristallines abritent vairons, blageons et une petite population de truites fario.



Savoir +

■ **Bons coins** : ① amont du pont de Coulomb (N560), ② lieu-dit « la Foux » (N560), ③ Cascade des Martinets et aval...

■ **Espèces piscicoles présentes** : blageon, vairon, truite arc-en-ciel, truite fario...

## Déversement de truites arc-en-ciel

• Lieux : cascade des Martinets et amont

## Règlement intérieur de l'AAPPMA

La pêche est strictement interdite le vendredi.

Dans l'Huveaune, la taille légale de capture de la truite fario est de 25 cm minimum





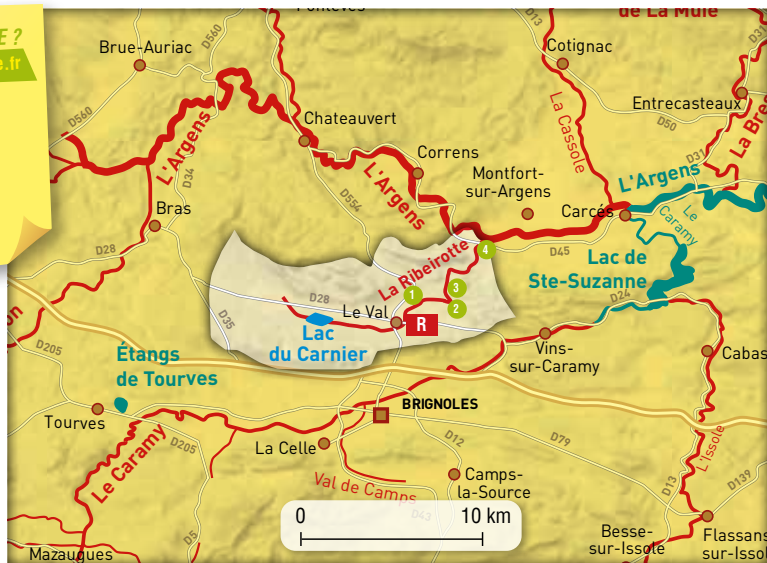
## OÙ TROUVER SA CARTE DE PÊCHE ?

Vente en ligne sur [www.cartedepêche.fr](http://www.cartedepêche.fr)

• Bar « Le Central » au Val  
Tél. 07 81 41 29 33

### Légende

- 1<sup>re</sup> catégorie
- 2<sup>e</sup> catégorie
- Réserve de pêche



## La Ribeirotte au Val

Affluent de l'Argens en rive droite, la Ribeirotte bénéficie d'un contexte hydrologique et thermique favorable à la croissance de la truite, notamment grâce à la source des « Treize réis » qui lui garantit, à l'aval de cette source, un débit minimum constant. Ce cours d'eau est caractérisé par des secteurs lents (amont des seuils notamment), des seuils infranchissables (chutes du Petit et Grand Baou) et des zones de courants. La végétation, parfois dense, vous obligera à pêcher certains parcours les pieds dans l'eau (avril à septembre). Les chutes du Petit Baou et Grand Baou offrent des secteurs plus paisibles et accessibles. En amont et aval du chemin du pont rouge (Route de Carcès, D562), des truites arc-en-ciel seront déversées au printemps. Le parcours a d'ailleurs été entretenu pour créer des accès pour les pêcheurs.

■ **Bons coins :** ① chemin du pont rouge à la station d'épuration, ② Petit baou, ③ Grand Baou, ④ confluence avec l'Argens...

■ **Espèces piscicoles présentes :** truite fario, truite arc-en-ciel, barbeau méridional, chevesne, blageon, vairon, espèces nuisibles (perche soleil, écrevisse californienne), goujon

■ **Techniques de pêche conseillées :** Appâts naturels, mouche, cuillers, vairon manié, coup, petits poissons nageurs, balances à écrevisses...

■ **Réserve de pêche :** du pont de la D554 en amont jusqu'au pont de la D224, soit 750 m.



Savoir +

## Lac du Carnier au Val

Le lac du Carnier connaît au printemps des déversements de truites arc-en-ciel. Plan d'eau aux berges abruptes, quelques postes de pêche sont accessibles en rive droite. La pêche itinérante aux leurres peut vous réserver de belles surprises. Une piste d'environ 2 km mène au plan d'eau. Par autorisation des services de l'État, les pêcheurs peuvent accéder en véhicule au lac du Carnier en apposant une photocopie de leur carte de pêche sur le pare-brise de leur véhicule. La piste étant en mauvais état, seuls des véhicules de type 4x4 peuvent l'emprunter. Attention, en cas de risque feu de forêt très sévère, l'accès à la piste sera interdit. Informez-vous en consultant le site [www.var.gov.fr/massifs](http://www.var.gov.fr/massifs) mis à jour quotidiennement.

■ **Surface :** 4 hectares

■ **Accès :** en provenance du Val, prendre la route de Brignoles (D554). Après le pont surplombant la Ribeirotte, prendre la première piste à droite. Après 2 km environ, suite à un élargissement de la piste, prenez le chemin à droite. Le lac se situe en contrebas sur votre droite.

■ **Espèces piscicoles présentes :** truite arc-en-ciel, chevesne, ablette, gardon, perche commune, brochet, (écrevisse américaine, perche-soleil, voir page 61).

■ **Techniques de pêche conseillées :** flotteur, coup, anglaise, leurres, cuillers, mort-manié.



Savoir +

## Réglementation spécifique

Pêche autorisée à 2 lignes par pêcheur

# Le Roseau du Réal Martin

Présidente : Patricia LETERRIER • Tél. 06 15 13 04 85 • patricia.letterrier0889@orange.fr



## Le Réal Martin entre Pignans et Pierrefeu

Prenant sa source dans le massif des Maures, le réal Martin est classé en première catégorie jusqu'au pont du hameau de la Portanière. Dominé par un peuplement de

cyprinidés d'eau vive (blageons, chevesnes et barbeau méridional), ce parcours de plus de 10 km mêle zones calmes, seuils, courants, micro-seuils et vasques. Bien que peu présente, la truite fario peut se pêcher dans les nombreux courants ou vasques. Aux appâts naturels, vous pourrez aussi capturer de gros chevesnes ou des barbeaux. Munissez-vous cependant d'une combinaison étanche car il est difficile de longer les berges. Les affluents calcaires en rive droite (Rivières Sourn et Béal) se prêtent plus volontiers à la pêche du salmonidé. N'oubliez pas de respecter les propriétés privées.

■ **Bons coins :** ① piste des Baumes (Réal Martin et Rivière Sourn), ② Lieu-dit « Les Jacarels » (aire de stationnement à la citerne DFCI), ③ hameau des Vidaux, ④ amont du pont de la Portanière ...



Savoir +

- **Espèces piscicoles présentes :** blageon, chevesne, barbeau méridional, truite fario, anguille...
- **Techniques de pêche conseillées :** appâts naturel, coup, cuillers, leurres, vairon-manié...



OÙ TROUVER SA CARTE  
DE PÊCHE ?

Vente en ligne sur  
[www.cartedepêche.fr](http://www.cartedepêche.fr)

### Légende

- 1<sup>re</sup> catégorie
- 2<sup>e</sup> catégorie
- Sites pêche en famille
- Ponton « Handipêche »



## Le Réal Martin

entre Pierrefeu et Hyères

À l'aval du pont de la Portanière, le Réal Martin est classé en seconde catégorie. Appelé principalement d'espèces piscicoles d'eau vive (blageon, chevesne et barbeau méridional), les accès au cours d'eau sont difficiles. À la confluence avec le Réal Collobrier, le cours d'eau s'élargit et offre quelques parcours de pêche dans les courants. Au lieu-dit « Les Platanes », les eaux se calment. L'AAPPMA y assure des déversements de truites arc-en-ciel sur un parcours de 500 m facile d'accès et agréable pour le pique-nique. Quand les eaux se teintent après de fortes pluies, vous pourrez pêcher de belles anguilles (prélèvement raisonné, voir réglementation page 75). De belles bourriches de gardons sont possibles dans les seuils situés à l'aval du village (lieu-dit « Pourret » et face à la Scierie). En redescendant vers la confluence avec le Gapeau, les accès aux berges sont difficiles. Poissons blancs (chevesnes, gardons...) y sont présents.

- **Bons coins** : ④ aval du pont de la Portanière, ⑤ confluence avec le Réal Collobrier, face au stade de Pierrefeu, ⑥ lieu-dit « Les Platanes », ⑦ seuil de « Pourret » (D12), ⑧ seuil face à la Scierie (D12)...
- **Espèces piscicoles présentes** : truite arc-en-ciel, blageon, chevesne, barbeau méridional, goujon, gardon, anguille...
- **Techniques de pêche conseillées** : appâts naturels, coup, posé, calé au fond, cuillers, leurres...
- **Site pêche en famille** : lieu-dit « Les platanes » (voir tableau page 56)
- **Affluents** : le Réal Collobrier, le Merlançon, le Farembert, le Meige Pan (blageon, chevesne, barbeau méridional...)

## Lac de Camp Bourjas

à Collobrières

Petite retenue collinaire d'1 hectare, au cœur des Maures, le lac de Camp Bourjas est un plan d'eau propice à la pêche et la promenade en famille. Il possède une diversité d'espèces piscicoles favorable à la pratique de nombreuses techniques de pêche. Les pêcheurs au coup ou à l'anglaise peuvent faire de belles bourriches de poissons blancs. La pêche de la carpe aux techniques modernes peut réserver quelques surprises... Le carnassier est également présent : black-bass, perches communes, ainsi que des brochets et sandres (faible population) sont également présents.



Savoir +

La digue du lac demeure le poste de pêche le plus accessible. Quelques autres postes sur les deux rives sont aussi praticables.

Attention, en cas de risque feu de forêt très sévère, l'accès à la piste sera interdit. Informez-vous en consultant le site :

[www.var.gouv.fr/massifs](http://www.var.gouv.fr/massifs) mis à jour quotidiennement.



- **Surface** : 1 hectare
- **Accès** : en provenance de Pierrefeu du Var, prendre la D14 direction Collobrières puis la D41 direction Bormes. Après 400 mètres prendre à droite et suivre la petite route, passer devant l'Institut Médico-Educatif, puis prendre la piste DFCl, continuer, tout droit jusqu'au lac.
- **Espèces piscicoles présentes** : truite arc-en-ciel, gardon, rotengle, tanche, carpe, perche commune, black-bass, brochet, sandre, (poisson-chat et perche-soleil, voir page 73).
- **Techniques de pêche conseillées** : coup, anglaise, feeder, leurres, mort-manié, posé, techniques modernes de la carpe, streamer...

## Étang de l'Arborétum

à Pierrefeu

Formée de deux petites pièces d'eau, on y pêche des gardons et des perches soleil.

- **Surface** : 1/2 hectare
- **Accès** : en suivant la RD14, à 4km environ de la sortie du village de Pierrefeu en direction de Collobrières, signalé par un panneau directionnel
- Ponton pour les personnes à mobilité réduite.

### Réglementation spécifique

Pêche autorisée à 2 lignes par pêcheur

### Déversement de truites arc-en-ciel

- Lieux : amont et aval du lieu-dit « les Platanes » à Pierrefeu et lac de Camp Bourjas
- Périodes : de mars à juin



## OÙ TROUVER SA CARTE DE PÊCHE ?

Vente en ligne sur [www.cartedepêche.fr](http://www.cartedepêche.fr)

- Décathlon à La Garde
- Tabac La Gitane Méounes : Tél. 04 94 91 74 01

### Légende

- 1<sup>re</sup> catégorie
- 2<sup>e</sup> catégorie
- No Kill Parcours « No Kill »
- Carpe de nuit



## Le Gapeau entre Signes et Solliès-Pont

Prenant sa source dans le massif de la Sainte Baume, le Gapeau offre de multiples possibilités de pêche. Dans la commune de Signes, les ruisseaux du Latay et du Rabi se rejoignent pour former le Gapeau. Soumis à un régime hydraulique perturbé, c'est à partir de la source captée de Beaupré qu'il commence à offrir un potentiel halieutique intéressant. Le parcours à l'amont de la Chartreuse de Montrieux, où le Gapeau demeure relativement étroit, est à privilégier jusqu'en période d'étiage. Ce parcours abrite également une forte population d'écrevisses « signal » (espèce susceptible de créer des déséquilibres biologiques). La pêche de ce crustacé s'effectue avec des balances réglementaires. C'est un mêt fameux dans votre assiette! Plus à l'aval, jusqu'à Solliès-Toucas, le cours d'eau reçoit l'apport de nombreux petits ruisseaux élargissant ainsi son lit et sa capacité d'accueil. Dans ce secteur sauvage, au coeur d'une vallée encaissée, les amateurs de pêche itinérante trouveront des conditions idéales. La truite y est plutôt abondante. À noter pour les personnes souhaitant s'initier à la pêche de la truite



Savoir +

fario, dans le village de Belgentier, le parcours du parc se distingue par des accès faciles aux berges. Ensuite, jusqu'à Solliès-Pont, la rivière mêle zones calmes influencées par les seuils, et courants. La truite fario laisse peu à peu place aux cyprinidés d'eau vive (chevesnes, blageons, barbeau méridional) et gardons.

- **Limite 1<sup>re</sup> / 2<sup>e</sup> catégorie** : pont de l'A57 à Solliès-Pont
- **Bons coins** : 1 Amont et aval de la Chartreuse de Montrieux (D 202), 2 amont et aval de la station d'épuration de Méounes, 3 Parc de Belgentier (D 554), 4 dans les villages de Solliès-Toucas, et 6 Solliès-Pont.
- **Espèces piscicoles présentes** : truite fario, vairon, blageon, barbeau méridional, chevesne, goujon, gardon, anguille, écrevisse « signal » (voir page 73)...
- **Techniques de pêche conseillées** : appâts naturels, mouche, cuillers, leurres, vairon-manié, coup...
- **Parcours « No kill »** : détails en page 76.

### Réglementation spécifique

En première catégorie, la pêche est ouverte du second samedi de mars au premier dimanche d'octobre inclus.  
Quota 3 Salmonidés par jour et par pêcheur (Truites Fario et Arc en ciel confondues)

## Le Gapeau

### Entre Solliès-Pont et Hyères

À Solliès Pont, où il passe en deuxième catégorie sous le pont de l'A57, le Gapeau subit la présence de nombreux seuils et d'une forte urbanisation. Jusqu'au seuil Jean Natte (domaine de la Castille), un parcours, long de 6 km, abrite un peuplement piscicole dominé par les cyprinidés d'eaux vives : chevesnes, blageons, barbeaux méridionaux constituent l'essentiel des espèces présentes, avec le gardon. La truite, malgré une densité faible, est présente. Le secteur est idéal pour préparer l'ouverture de la truite. Les accès aux rives étant limités, il est conseillé de s'équiper de cuissardes ou d'une combinaison de pêche étanche. Face au stade de la Crau, les amateurs de pêche de la truite arc-en-ciel pourront s'adonner à leurs techniques favorites durant le printemps et l'été. Un parking et une aire propice au pique-nique sont à disposition. Du seuil Jean Natte au barrage anti-sel situé à Hyères, le Gapeau s'écoule ensuite paisiblement au milieu des cultures. Les zones profondes abritent des cyprinidés (carpes, gardons, rotengles, gros chevesnes...) ainsi que quelques carnassiers (perches communes et brochets). L'amont du seuil situé dans la vallée de Sauvebonne est propice à la pêche au coup. Quelques postes ombragés vous permettront de capturer des gardons, chevesnes et carassins. De plus, les techniques modernes de pêche de la carpe sont à privilégier. De nombreux spécimens pouvant atteindre les 10 kg offriront de jolis combats ! Enfin, l'amont du barrage anti-sel jusqu'au pont de la D559A abrite le même peuplement piscicole avec des postes de pêche plus accessibles.

■ **Bons coins** : ⑥ le Pont neuf (D258), ⑦ les Daix (D258 annexe), ⑧ domaine de la Castille (D554), ⑨ seuil à l'aval du stade de la Crau, ⑩ seuil de Sauvebonne (D12).

■ **Espèces piscicoles présentes** : à l'amont du domaine de la Castille : chevesne, blageon, barbeau méridional, truite fario, goujon, gardon... à l'aval du domaine de la Castille : chevesne, goujon, gardon, carassin, carpe, perche commune, brochet, anguille...

■ **Techniques de pêche conseillées** : appâts naturels, mouche, cuillers, leurres, vairon-manié, posé, coup, techniques modernes de la carpe...

■ **Parcours « No kill » carpes** : Le Gapeau du barrage antisel (HYERES) jusqu'au seuil de la Grassette (LA CRAU).

■ **Pêche de la carpe de nuit** : réservation des postes obligatoire (périodes, nombre de lignes, postes de pêche...) sur : <https://peche-de-la-carpe-de-nuit-sur-le-gapeau.reservio.com/>



Savoir +

## Lac de l'Évoué À Méounes

Petite retenue collinaire d'1/2 hectare, dans un cadre sauvage et propice à la balade, le lac de l'Évoué abrite une population intéressante de poissons blancs. Pour vous y rendre, vous devrez traverser un passage à gué et marcher 1 km sur une piste. Le site en vaut la peine...

- **Espèces piscicoles présentes** : gardon, carpe, (perche-soleil, voir page 73), perche commune, truite arc-en-ciel.
- **Parcours « No kill »** : pêche de la carpe avec remise à l'eau obligatoire après capture, détails en page 77.
- Il est strictement interdit d'emprunter la piste en véhicule.



Savoir +

### Réglementation spécifique

Pêche autorisée à 2 lignes par pêcheur

## Lac du Plan du Pont À Hyères

Situé à Hyères-les-Palmiers dans les plaines agricoles, l'étang du Plan du Pont est une retenue d'eau sauvage bordée de roselières et de grands arbres qui offrent aux pêcheurs des zones ombragées. De nombreux postes sont accessibles afin de pratiquer toutes les techniques de pêche. Peu profond (rarement plus de 2 m) et assez uniforme, le lac abrite des carnassiers (black-bass, perches communes) ainsi que des gardons, rotengles et carpes qui assurent de belles parties de pêche au coup et donnent à ce plan d'eau un réel intérêt halieutique.

- **Surface** : 1 hectare.
- **Accès** : en provenance de La Crau, suivre la D12 qui longe le Gapeau. Arrivés à un carrefour, prendre à droite en direction de Hyères. Traverser le pont du Gapeau puis continuer tout droit sur 1 km. Au rond-point, prendre la 1<sup>re</sup> sortie en direction de « Plan du Pont ». Continuer tout droit pendant 3 km environ. La route se transforme en chemin de piste qui longe le Gapeau. Continuer cette piste sur 500 m jusqu'à une barrière située à votre droite. Il faut se garer et marcher 200 m pour atteindre le plan d'eau.
- **Espèces piscicoles présentes** : perche commune, black-bass, gardon, rotengle, carpe, perche soleil (voir page 73)...

■ **Techniques de pêche conseillées** : leurres, coup, anglaise, feeder, pêche moderne de la carpe...

■ **Parcours « No kill »** : pêche du black-bass et de la carpe avec remise à l'eau obligatoire, immédiatement après capture.



Savoir +

### Réglementation spécifique

Pêche autorisée à 2 lignes par pêcheur. En vue de protéger le black-bass lors de sa reproduction, la pêche des carnassiers au leurre est autorisée du 1<sup>er</sup> janvier au 1<sup>er</sup> avril inclus et du dernier vendredi de juin au 31 décembre inclus. La pêche du carnassier ne peut se faire qu'à l'aide d'un hameçon simple et sans ardilion.

## OÙ TROUVER SA CARTE DE PÊCHE ?

Vente en ligne sur [www.cartedepêche.fr](http://www.cartedepêche.fr)

### • Décathlon d'Ollioules

Tél. 04 94 18 95 40

### • Cabesto La Valette

Tél. 04 83 36 17 40

## Légende

-  1<sup>re</sup> catégorie
-  2<sup>e</sup> catégorie
-  Parcours "No Kill"
-  Carpe de nuit

Le Lac de Sainte-Suzanne est également géré par cette AAPPMA



## La Reppe à Ollioules



À 10 minutes de Toulon, au cœur du centre d'Ollioules, entre le pont du Faubourg et le pont de la N8, un parcours de 600 m s'offre aux pêcheurs. Sélectionné par l'AAPPMA pour assurer au printemps des déversements de truites arc-en-ciel, ce parcours possède des accès aux berges et mêle courants, calmes et seuil. De nombreux parkings facilitent le stationnement des véhicules. Anguilles, blageons et barbeaux méridionaux sont également présents. Un lieu idéal pour découvrir les plaisirs de la pêche, seul ou en famille.



Savoir +

■ **Accès :** en provenance de Toulon, suivre l'A50 en direction de Marseille. Prendre la sortie 14. Au rond point, prendre la 1<sup>re</sup> sortie, Avenue Frédéric Mistral. 200 m plus loin, prenez la voie de gauche. Suivez la N8 qui vous emmène à Ollioules. Entrer dans Ollioules puis tourner à gauche en direction du Centre Ville. Suivre toujours la direction du centre-Ville, vous allez traverser le pont du Faubourg avec vue sur le parcours aval de la Reppe. De nombreux parkings sont à votre disposition.

■ **Espèces piscicoles présentes :** truite arc-en-ciel, blageon, barbeau méridional, chevesne, anguille...

■ **Techniques de pêche conseillées :** coup, flotteur au lancer, cuiller, appâts naturels, mouche...

## Le Las

### au Revest les Eaux

Au lieu-dit « Dardennes », un parcours de pêche à la truite est mis en place sur 300 mètres environ. Ce parcours est assez accessible et entretenu par l'AAPPMA locale.

■ **Bon coin :** ① lieu-dit « Dardennes »

■ **Accès :**

■ **Espèces piscicoles présentes :** vairon, truite arc-en-ciel, truite Fario en No-kill, chevesne, anguille, perche commune, perche soleil (voir page 73)

■ **Techniques de pêche conseillées :** coup, flotteur au lancer, mouche...



## Déversement de truites arc-en-ciel

• **Lieux :** Le las, chemin du Château au Revest les Eaux et la Reppe au pont de Trisse-Rattes à Ollioules

• **Périodes :** contacter l'AAPPMA

## Lac de Sainte-Suzanne

L'AAPPMA « Le Gardon de Toulon et ses environs » gère en concertation avec l'AAPPMA « La Carçoise » le lac de Sainte-Suzanne, communément appelé lac de Carcès. Voir les détails en page 14.



## Lac du Revest



Vaste retenue d'eau de 10 hectares, le lac du Revest est un havre de paix à deux pas de la ville de Toulon. En rive gauche, un chemin permet d'accéder à de nombreux postes de pêche. La rive droite possède également un sentier qui s'éloigne quelquefois des berges. Les postes de pêche demeurent néanmoins fréquents. Les eaux turquoises du lac et sa richesse piscicole attirent tous types de pêcheurs. Les amateurs de pêche au coup peuvent capturer de beaux gardons. Brochets et perches communes, parfois grosses, sont également bien représentés comme la carpe, avec une bonne densité mais sans atteindre des tailles « record ». Servant à l'alimentation en eau potable pour les communes du Revest et de Toulon, le plan d'eau subit de grandes fluctuations, ce qui peut rendre son accès difficile lorsqu'il atteint sa côte maximale.



- **Surface** : 10 hectares
- **Accès** : en provenance de la D846, prendre la direction à droite (restaurant Le Colombier), puis prendre le 1<sup>er</sup> chemin à gauche (chemin de la Foux). Vous devrez vous garer dans la partie goudronnée du chemin, la circulation et le stationnement étant strictement interdits sur la piste. Sinon, un parking est disponible dans le village.
- **Espèces piscicoles présentes** : perche commune, brochet, carpe, (perche soleil, voir page 73), gardon, ablette, tanche, sandre, black-bass...
- **Techniques de pêche conseillées** : coup, feeder, posé, leurres, pêche moderne de la carpe.
- **Parcours « No kill » carpes** : toute carpe capturée doit être immédiatement remise à l'eau après photographie éventuelle

### Réglementation spécifique au Lac du Revest

- **Parcours No-kill tous carnassiers** : tous les carnassiers doivent être pêchés aux leurres artificiels à l'aide d'hameçons sans ardillon ou ardillons écrasés (triple autorisé) et doivent être remis à l'eau après capture.
- Dans le Var, le camping et le feu sont interdits en dehors des aires aménagées et réglementées.
- La pêche de la carpe est autorisée du 1<sup>er</sup> janvier au 2<sup>e</sup> dimanche d'avril inclus et du dernier vendredi de mai au 31 décembre inclus. Pendant les périodes d'ouverture, la pêche de la carpe de nuit est autorisée uniquement trois jours par semaine, du vendredi 12h au lundi 12h.
- Toute carpe capturée doit être immédiatement remise à l'eau. La détention en sac des carpes ainsi que leur transport est strictement interdit.
- Tapis de réception obligatoire.
- Le bateau amorçeur est interdit.

PARTAGEONS  
LA  
**Pêche**  
attitude

## PREMIERS PAS À LA PÊCHE



### LA PÊCHE VIENT À VOTRE RENCONTRE

La Fédération et les AAPPMA locales organisent une tournée départementale pour faire découvrir **GRATUITEMENT** la pêche en eau douce à tous les publics.

Lors de chaque événement, vous bénéficiez de :

- Prêt du matériel de pêche
- Initiation à diverses techniques de pêche, du bord ou en embarcation (selon réglementation en vigueur)
- Encadrement et conseils par des animateurs brevetés et des bénévoles passionnés
- Gratuité de l'animation pour petits et grands
- Pass' pêche offert (pas besoin de carte de pêche durant l'animation)

*De nombreuses dates sont disponibles sur notre site web !*



Je consulte les lieux  
et les dates



## Maison Pêche Nature

## Pour les établissements scolaires et les Accueils de Loisirs

Située à Pignans, la Maison départementale de la Pêche et de la Nature est un établissement d'accueil agréé Jeunesse et Éducation Populaire pour les groupes scolaires et accueils de loisirs.



> Formules  
à la journée  
ou demi-journée

> Sensibilisation  
aux milieux aquatiques  
et Initiation à la pêche

### À Pignans



Espace Louis FONTICELLI  
100, chemin de la pisciculture

### À Carcès



Domaine de Brauch  
face au lac Ste Suzanne

*Ou près de  
chez vous !*

(sous réserve des règles de  
sécurité essentielles au bon  
déroulement de l'animation)

Établissement d'accueil tout public  
Agrément Jeunesse  
et Éducation Populaire  
n°83-JEP-05.12.12-55

## Renseignements et tarifs : Tél. 04 94 48 81 02

# Les Ateliers Pêche Nature dans le Var

## Atelier Pêche Nature

Les Ateliers Pêche Nature ont pour objectif de permettre au pêcheur débutant, à l'issue de sa formation, de pratiquer la pêche en ayant un comportement autonome et responsable vis-à-vis de la nature, des autres usagers du milieu aquatique et de lui-même. L'Atelier Pêche Nature, animé par des bénévoles d'AAPPMA, sur la base d'une charte définie par l'APAVE - organisme certificateur transmet l'éthique de la pêche associative fondée sur : le respect du poisson, la conscience du caractère fragile et irremplaçable des milieux aquatiques, de leur faune et flore, le respect de soi-même et d'autrui, et la connaissance du rôle des AAPPMA et des missions d'intérêt général que la loi leur confie.

### À Salernes



#### La Bresque

- **Lieu** : rivière La Bresque à Salernes, lacs du Verdon
- **Période** : tous les mercredis de février à juin
- **Horaires** : de 13h30 à 17h
- **Description** : théorie et pratique de la pêche de la truite et du carnassier.

- **Âges** : à partir de 10 ans
- **Renseignements** : Jacky LANDI
- **Contacts** : 06 03 60 20 48  
ou 04 94 84 60 47  
jackypaule.landi@sfr.fr

### À Fréjus



#### La Gaule de l'Estérel

- **Lieu** : camping du Domaine du plan à Fréjus
- **Période** : les mercredis du 21/09 au 19/10, du 09/11 au 14/12 et du 03/05 au 28/06
- **Horaires** : 14h à 17h30

- **Description** : pratique des différentes techniques de pêche : coup, anglaise, leurres...
- **Âges** : 7 ans et +, adultes sur rendez-vous
- **Renseignements** : Robert DANCETTE
- **Contacts** : 06 08 27 11 13 ou robert.dancette@wanadoo.fr
- **Site internet** : [www.lagauledelesterel.jimdo.com](http://www.lagauledelesterel.jimdo.com)

### Au Revest les eaux



#### Le Gardon de Toulon et ses environs

- **Période** : les mercredis sauf grandes vacances scolaires, de 14h à 17h pour les enfants de 8 à 14 ans
- **Description** : initiation aux techniques de pêche au coup et aux leurres

- **Lieu** : lac du Revest, chemin de la Foux.
- **Renseignements** : tarifs : contacter le Président au 06 30 03 64 19

### À Gonfaron et Vidauban



#### Le Poisson d'Argent

- **Période** : tous les mercredis de mars à novembre (hors périodes de vacances scolaires)
- **Horaires** : de 14h à 17h
- **Description** : théorie et pratique de la pêche.

- **Âges** : à partir de 8 ans
- **Lieux** : étang de Casserat à Gonfaron, étang du parc de loisirs à Vidauban
- **Renseignements** : Gilles MILLET
- **Contacts** : 06 51 47 74 12  
millet.gilles83@gmail.com



Liste des clubs de pêche qui participent au groupe de travail « Pêches spécialisées » de la Fédération de pêche du Var, et dont le siège social est basé dans le Var. Ces clubs de pêche sont affiliés ou non à la Fédération Française des Pêches Sportives (FFPS).

### Clubs de pêche dans le Var affiliés à la Fédération Française des Pêches Sportives (FFPS)

Asso/ Club référent	Siège social	Technique de pêche	Nom du responsable	Activités	Contacts
<b>La Gaule de l'Estérel</b>	Fréjus	Coup	Robert DANCETTE	Compétitions de pêche au coup (Règlement FFPS)	06 08 27 11 13 <b>robert.dancette@wanadoo.fr</b>
<b>La Gaule Roquebrunoise</b>	Roquebrune	Coup	Daniel CARPENTIER et Michel BOTTE	Compétitions de pêche au coup (Règlement FFPS)	06 09 54 77 38 <b>danisa83@orange.fr</b> et 06 76 83 27 44 <b>michelbotte@yahoo.fr</b>
<b>Entente pêche passion la Muyoise</b>	Le Muy	Coup	Stan DUPRÉ	Compétitions de pêche au coup (Règlement FFPS)	06 64 39 76 41 <b>stan.ds@orange.fr</b>
<b>Pêche Var Compétition</b>	Pignans	Carnassiers	-	Organisation de compétitions de pêche aux carnassiers en embarcations région PACA	pechevarcompetition@gmail.com

### Autres clubs de pêche dans le Var

Asso/ Club référent	Siège social	Technique de pêche	Nom du responsable	Activités	Contacts
<b>Entente Mouche Pugétoise</b>	Puget sur Argens	Mouche	Christian TRAINEAU TARGIONI	Sorties pêche dans le Var et d'autres horizons, initiation aux techniques de pêche à la mouche, montages de mouches artificielles...	06 82 04 97 36 pechemouchepugetoise@orange.fr
<b>Puget Passion Pêche</b>	Puget sur Argens	Mouche toutes techniques, carnassiers et mer	Alain CHEVALY, Gilles GAYRAL et Gilles GABUTTO	Apprentissage du fouettage casting, montage de mouches Streamers, en atelier et sur site (Verdon, Nartuby, Argens, St Cassien, Vésubie...)	06 51 70 04 62 06 80 05 79 32 06 27 22 81 66 pugetpassionpeche@gmail.com



# Les Moniteurs-Guides de Pêche en eau douce dans le Var

En eau douce, dans le département du Var, sept professionnels indépendants, adhérents de la Fédération Française des Moniteurs-Guides de Pêche (FFMGP) et signataires d'une convention avec la FPPMA du Var, vous proposent des journées, séjours ou stages de pêche pour tout public afin de vous initier ou vous perfectionner dans les techniques de pêche. N'hésitez pas à les contacter!



Savoir +



## Pêche Var Passion - Éric LETERRIER, moniteur-guide de Pêche Diplômé BPJEPS (option Pêche de loisirs) / BTSa GPN (option animateur Nature)

- **Prestations** : Découverte/ Initiation et perfectionnement des différentes techniques de pêche en rivière et en lac • Prestation rivière : Pêche aux appâts naturels, pêche à la mouche, pêche au lancer (leurre)
  - Prestation lac : pêche des Carnassiers du Bord, en Float-tube et en Bateau • Prestations groupes / collectivités : initiation pêche au coup / Education à l'environnement, découverte du milieu Aquatique
- **Sites de pêche** : Ensemble du département du Var
- **Période** : toute l'année
- **Contact** : Eric LETERRIER • Tél. 06 35 51 11 69 • leterrier.eric@hotmail.fr • www.pechevarpassion-guidedepeche.com



## Latitude Pêche - Michael MARTIN, moniteur-guide de Pêche Diplômé BPJEPS (option Pêche de loisirs)

- **Prestation** : Découverte, initiation et perfectionnement toutes techniques de pêche en Eau douce et en Mer. Formateur pour la pêche à la mouche, Mer et Rivière • Eau Douce : Pêche en bateau sur le lac de Sainte-Croix toutes méthodes, Pêche aux appâts naturel, aux leurres en rivière • Mer : Pêche en bateau sur toutes les méthodes de pêche, Pêche du bord aux leurres et en Shore-jigging, Formateur pour les enfants sur la pêche à soutenir • Migrateurs : Pêche de l'Alose à la mouche
- **Sites de pêche** : Porquerolles, Port- Cros, le Levant, Hyères, les Gorges du Verdon, La Sorgue, la Durance
- **Période** : toute l'année
- **Contact** : Michaël Martin • latitudepeche@gmail.com • Tél. 06 64 96 89 11  
www.latitudepeche.com



## Verdon Estérel Pêche - Christophe PIRONNIE, moniteur-guide de pêche, Diplômé BPJEPS, (option Pêche de loisirs)

- **Prestation** : Découverte et perfectionnement des techniques de pêche en rivière et en lac (Mouche, toc, lancer). Formation et pêche en float tube. Organisation de sorties pêche enfants en groupe pour les collectivités. Sortie spéciale black-bass. Pêche en mer en bateau (pêche côtière et pêche au gros) de Saint Raphaël à Saint Tropez.
- **Sites de pêche** : Gorges et lacs du Verdon, lacs de l'Estérel, vallée de la Siagne et de l'Argens.
- **Période** : toute l'année
- **Contact** : Christophe PIRONNIE • Tél. 06 07 14 51 14 • verdonpeche@yahoo.fr  
http://verdonpeche.free.fr et fishingtrip.fr



## Patrice Pêche en Kayak, moniteur-guide de pêche en Mer et rivière, Diplômé BPJEPS (option Pêche de loisirs et Canoë Kayak)

- **Prestation** : Découverte et perfectionnement des techniques de pêche en rivière et mer en kayak, bateau moteur et du bord. Spécialiste Toc et leurres en rivière, leurres et jigs en mer.
- **Sites de pêche** : Département 83 et 13
- **Période** : toute l'année
- **Contact** : Patrice Gotti • Tél. 06 08 87 00 12 • [guide@patrice-pecheenkayak.fr](mailto:guide@patrice-pecheenkayak.fr)  
[www.patrice-pecheenkayak.fr](http://www.patrice-pecheenkayak.fr)



## Nature Pêche Kayak Concept - Adrien LEFORT, moniteur guide de pêche, diplôme BPJEPS option pêche de loisirs

- **Prestation** : Découverte/perfectionnement des techniques de pêche en rivière, lac et estuaire. Coup/feeder, lancer et spécialiste en carnassiers à la mouche. Sortie du bord ou en kayak à pédales. Handicap moteur possible. Animation Nature grand public.
- **Sites de pêche** : Départements Var et Alpes-Maritimes
- **Période** : toute l'année
- **Contact** : Adrien LEFORT • Tél. 06 71 76 87 37 • [adrien.lefort36@gmail.com](mailto:adrien.lefort36@gmail.com)  
[www.naturepechekayak.com](http://www.naturepechekayak.com)



## Louis Pêche Passion - Louis BARTHÉLÉMY

Moniteur guide de pêche, diplôme BPJEPS option pêche de loisirs

- **Prestation** : Découverte/perfectionnement toutes techniques, carnassiers en embarcation
- **Sites de pêche** : bas Verdon et Durance et lacs du Verdon (Sainte-Croix, Artignosc, Esparron)
- **Période** : toute l'année
- **Contact** : Louis BARTHÉLÉMY • Tél. 06 66 62 96 91 • [barthelemylouis0@gmail.com](mailto:barthelemylouis0@gmail.com)  
[www.louispechepassion.com](http://www.louispechepassion.com)  
#louispechepassion



## Ob'session pêche - Freddy FREMONT

Moniteur guide de pêche, diplôme BPJEPS option pêche de loisirs

- **Prestation** : Découverte/perfectionnement Tous Carnassiers. Livescope, clonck, verticale...
- **Sites de pêche** : Lac de Saint-Cassien
- **Période** : toute l'année
- **Contact** : Freddy FREMONT • Tél. 06 81 68 22 06 • [freddyguidedepêche@gmail.com](mailto:freddyguidedepêche@gmail.com)  
<https://sites.google.com/view/freddyfremondguidedepêche>

Devenir Bénévole  
**PÊCHEURS,**  
devenez **ACTEURS** de votre loisir !  
Et participez à la vie de votre association



Savoir +

# Vendeurs d'articles de pêche et appâts

Commune	Nom	Téléphone	Appâts	Matériel	Achats cartes
<b>ARTIGNOSC</b>	LE RELAIS DES LACS	04 94 80 77 46	Oui	Oui	Non
<b>AUPS</b>	ARMURERIE DU HAUT VAR	04 94 70 00 44	Oui	Oui	Non
<b>AUPS</b>	INTERMARCHÉ (mars à septembre)	04 94 70 13 33	Oui	Oui	Non
<b>BAUDUEN</b>	AUBERGE DU LAC	04 94 84 39 45	Oui	Oui	Non
<b>BRIGNOLES</b>	INTERSPORT	04 98 05 02 66	Oui	Oui	Oui
<b>CARCES</b>	TOUTOU CALIN	04 94 04 32 59	Oui	Oui	Oui
<b>FRÉJUS</b>	DECATHLON FREJUS	04 98 12 71 71	Oui	Oui	Non
<b>FRÉJUS</b>	EXPEDITION PECHE	04 98 12 17 57	Oui	Oui	Non
<b>GINASSERVIS</b>	TABAC PRESSE AU PETIT BONHEUR LA CHANCE	-	Oui	Oui	Oui
<b>LA FARLÈDE</b>	TOP FISHING VAR	07 76 57 74 06	Non	Oui	Non
<b>LA GARDE</b>	DECATHLON LA GARDE	04 94 14 79 50	Oui	Oui	Oui
<b>LA VALLETTE DU VAR</b>	CABESTO	04 83 36 17 40	Oui	Oui	Oui
<b>LE LUC</b>	LECLERC	04 94 50 07 30	Oui	Oui	Non
<b>LE THORONET</b>	CROCANIM'O	07 71 93 82 76	Oui	Oui	Oui
<b>MÉOUNES-LES-MONTRIEUX</b>	LA PÊCHE D'EAU DOUCE	04 94 91 74 01	-	-	-
<b>MONTAOUX</b>	LECLERC	04 94 60 43 00	Oui	Oui	Non
<b>MONTMEYAN</b>	LE VERDON	04 94 80 76 10	Oui	Oui	Non
<b>OLLIOULES</b>	DECATHLON OLLIOULES	04 94 18 95 40	Oui	Oui	Oui
<b>RÉGUSSE</b>	SUPER U (mars à fin sept)	04 94 60 41 90	Oui	Oui	Non
<b>SAINT AYGULF</b>	LE BIBIKINI	04 94 81 00 06	Oui	Oui	Non
<b>SALERNES</b>	INTERMARCHÉ	04 94 85 90 00	Oui	Oui	Oui
<b>SALLES SUR VERDON</b>	8 à 8	04 94 70 20 56	Oui	Non	Non
<b>TAVERNES</b>	TABAC PRESSE PECHE	04 98 05 36 00	Oui	Oui	Oui
<b>TRANS EN PROVENCE</b>	DECATHLON TRANS	04 94 50 96 96	Oui	Oui	Oui
<b>VINON SUR VERDON</b>	CARREFOUR MARKET	04 92 71 74 30	Oui	Oui	Oui

# TENSION ATTENTION



Photo : Getty Images.

Parce qu'une canne à pêche  
qui touche une ligne électrique,  
c'est jusqu'à 90 000 volts  
pêchés à la seconde.

**Protégez-vous  
du risque électrique.**

Découvrez tous  
nos conseils sur

**Tension-Attention.fr**

**enedis**



Le réseau  
de transport  
d'électricité

L'énergie est notre avenir, économisons-la !

# Les Sites « Pêche en Famille »



**Sélectionnés pour leurs commodités (emplacement véhiculé, pique-nique...) et l'intérêt halieutique, les sites « Pêche en famille » accueillent petits et grands pour des parties de pêche dans tout le département. Retrouvez les 11 sites « Pêche en famille » qui permettront de s'initier au loisir pêche en eau douce dans des lieux permettant de s'adonner à d'autres activités (balades, détente, pique-nique...). N'hésitez pas à consulter les pages des AAPPMA auxquelles les « sites pêche en famille » se réfèrent.**



## ARTIGNOSC SUR VERDON • Lac de Quinson, Baie d'Artignosc, page 10

Accès	GPS	Espèces piscicoles	Commodités	Description du site
D471	43°43'19,16" N 6°05'26,27" E	Ablette, brochet, gardon, truite arc-en-ciel...	Aire de stationnement, tables de pique-nique, cale de mise à l'eau, plage, balades...	Formé d'étroites gorges sauvages creusées par le Verdon, qui s'élargissent par endroits pour former trois petites baies, le Brochet règne en maître ! Des déversements réguliers de grosses truites arc-en-ciel sont effectués. Vous pourrez aussi pêcher la friture d'ablettes au coup ou « leurrer » les perches communes, et pique-niquer sur des tables installées à l'abri du soleil...

## BAUDUEN • Lac de Ste Croix, Piste des chaumets, page 12

Accès	GPS	Espèces piscicoles	Commodités	Description du site
D49	43°44'58,87" N 6°10'41,22" E	Ablette, brochet, truite lacustre, gardon, perche...	Aire de stationnement, tables de pique-nique, mise à l'eau des bateaux, balade, plages	De réputation mondiale, le lac de Sainte Croix offre une destination pêche de premier choix. De la pêche facile de l'ablette aux captures plus techniques des gros carnassiers (truites lacustres et brochets notamment), offrez-vous une journée de pêche dans un cadre majestueux permettant balade et pique-nique. Plaisir garanti!

## BRAS • Site du Tombereau, fleuve Argens, page 22

Accès	GPS	Espèces piscicoles	Commodités	Description du site
D35	43°29'50,64"N 5°57'02,78"E	Ecrevisse « Signal », gardon, chevesne perche soleil,	Aire de stationnement, tables de pique-nique	Site facile d'accès, le site du Tombereau offre le choix au pêcheur de pratiquer toutes les techniques, de la pêche à la mouche à la pêche au coup. Le printemps est propice à la pêche de la truite. En saison estivale, amusez-vous à pêcher avec des balances les écrevisses « Signal ». Ce crustacé, espèce invasive, ne doit pas être remis à l'eau. Cela tombe bien, c'est un mets délicieux. Pour les « aventuriers », pêchez la truite sauvage le long des rives du Cauron (Accès difficile, cuissardes ou waders conseillés), il peut vous réserver de belles surprises...

## BRIGNOLES • Aval pont Gavoty, cours d'eau Caramy, page 32

Accès	GPS	Espèces piscicoles	Commodités	Description du site
N7	43°24'28.86"N 6°03'36.16"E	Truite fario, vairon, blageon, chevesne	Aire de stationnement, tables de pique-nique à l'aval du site...	Situé non loin du centre de Brignoles, le Caramy au pont de Gavoty offre les commodités idéales pour accueillir parents et enfants. Au printemps, les truites de déversement, à l'amont du pont, vous assurent des moments de détente au bord de l'eau. De mars à septembre, les poissons blancs (chevesnes, blageons) sont également capturables. Pour vous restaurer, des tables de pique-nique sont disposées près du site.

## COMPS SUR ARTUBY • « L'Ecluse » cours d'eau l'Artuby, page 18

Accès	GPS	Espèces piscicoles	Commodités	Description du site
D21	43°42'46.07"N 6°31'05.99"E	Truite arc-en-ciel, vairon, chevesne	Aire de stationnement, tables de pique-nique	Loin des gorges sauvages de l'Artuby, vous apprécierez la tranquillité des eaux de l'Artuby dans le secteur de « l'Ecluse ». L'association locale y organise d'ailleurs des concours de pêche et des déversements de truites de Mars à Juillet pour le plaisir des grands comme des petits. La rivière abrite une très belle population de vairons, petits poissons vivant en bancs compacts. Ils assurent de belles parties de pêche. Le site dispose de tables de pique-nique avec vue sur la rivière. En amont et aval du site de l'Ecluse, des parcours sont favorables à la pêche de la truite fario.

## FAYENCE • Lac de Banegon, page 42

Accès	GPS	Espèces piscicoles	Commodités	Description du site
D19	43°37'55.7"N 6°40'38"E	Truite arc-en-ciel, gardon	Aire de stationnement, tables de pique-nique...	Petite retenue aménagée sur la tête de bassin du Biançon, le lac de Banegon est situé sur la commune de Fayence et permet de s'adonner à la pêche de la truite et du gardon du printemps à l'automne. Le poisson blanc y est d'ailleurs très bien représenté.

## PIERREFEU DU VAR • Réal Martin, « Les platanes », page 46

Accès	GPS	Espèces piscicoles	Commodités	Description du site
D13	43°14'20.63"N 6°09'09.00"E	Truite arc-en-ciel, gardon, goujon, blageon, chevesne...	Aire de stationnement, aire de pique-nique...	En plein coeur des terres viticoles de Pierrefeu-du-Var coule paisiblement le Réal Martin. Les eaux calmes de la rivière au lieu-dit « Les platanes » permettront de s'adonner à la pêche de la truite de Mars à Septembre. Vous pourrez également y pêcher les poissons blancs toute l'année dans un cadre champêtre et accueillant.

# Les Sites « Pêche en Famille »

## SAINTE ANASTASIE SUR ISSOLE • L'Issole, « Pré de la Font », page 39

Accès	GPS	Espèces piscicoles	Commodités	Description du site
D15	43°20'38.64"N 6°07'36.00"E	Truite fario, vairon, blageon	Aire de stationnement, aire de pique-nique, visite du village...	Le pré de la Font est situé au bord de l'Issole, l'une des rivières à truites les plus poissonneuses du département. Dans ce secteur qui s'apparente à un parcours « itinérant », vous pourrez pratiquer la pêche au coup ou au lancer. Ici, les blageons, chevesnes et gardons sont très présents. N'hésitez pas à vous déplacer le long des berges, la discrétion sera votre meilleur atout pour capturer peut-être de belles truites sauvages.

## SALERNES • Les Jardins de la Bresque, page 34

Accès	GPS	Espèces piscicoles	Commodités	Description du site
D31	43°33'43.82"N 6°13'57.93"E	Truite arc-en-ciel, chevesne, Blageon...	Aire de stationnement, aire de pique-nique, visite du village...	Espace Naturel Sensible acquis par le Conseil Général du Var, « Les Jardins de la Bresque » accueillent les familles et les plus jeunes pour débiter dans la pratique de la pêche. L'AAPPMA assure des déversements de truites au printemps.

## VINON SUR VERDON • Le Verdon, proche du camping municipal, page 20

Accès	GPS	Espèces piscicoles	Commodités	Description du site
D554	43°43'43.11"N 5°48'47.23"E	Truite fario, vairon, barbeau fluvialite...	Parking en rive droite, à l'aval du pont tables de pique-nique, balades, aire de jeux pour les enfants	Non loin d'achever sa course dans la Durance, le Verdon à Vinon offre un parcours de pêche facile d'accès, bien loin des gorges tumultueuses... Alternant seuils, courants rapides et grands calmes, le Verdon propose des faciès permettant de pratiquer toutes les techniques de pêche. Venez vous frotter aux grosses truites sauvages ou aux barbeaux fluvialites et terminer votre journée par une longue balade au bord de l'eau...

## VINS-SUR-CARAMY • Le Caramy, Pont Romain, page 33

Accès	GPS	Espèces piscicoles	Commodités	Description du site
D24	43°25'54.43"N 6°08'32.81"E	Truite fario, truite arc-en-ciel, barbeau fluvialite, chevesne, perche commune...	Parking conseillé avant le Pont Romain, aire de pique nique, balade...	Au pied du célèbre Pont Romain aux trois arches qui enjambe le caramy, ce site offre aux pêcheurs un cadre de verdure et un panorama exceptionnels face au château qui domine la vallée, le tout comblé par un magnifique déversoir entièrement réhabilité avec les techniques de l'époque. Les chemins qui longent la rivière apportent douceur et fraîcheur toute l'année. Dans ce lieu, le pêcheur choisira les eaux calmes à l'amont du barrage pour pratiquer une pêche statique (déversement de truites arc-en-ciel de mars à juin). A l'aval, le pêcheur itinérant tentera de capturer de belles truites sauvages ou de gros barbeaux fluvialites dans les eaux courantes.





Devenons l'énergie qui change tout.

« J'étais tranquille  
sur mon rocher,  
**QUAND  
SOUDAIN  
L'EAU ...**



**À PROXIMITÉ D'UNE  
INSTALLATION HYDROÉLECTRIQUE :  
CALME APPARENT, RISQUE PRÉSENT.**

Quelle que soit votre activité à proximité d'une installation hydroélectrique, il faut rester vigilant ! Le niveau et la vitesse de l'eau peuvent augmenter brusquement.

**Ne vous faites pas surprendre,  
respectez bien la signalisation !**



Toutes les infos  
sur [edf.fr](http://edf.fr)



# Les hébergements labellisés...

## Près du lac de Carcès...

### DOMAINE DE BRAUCH au lac de Ste Suzanne (Carcès)

Type	Lieux de pêche	Renseignements	Avantages pêcheurs
2 appartements (6 personnes)	Au bord du Lac	Tél : 06 89 18 62 62 Mail : baudintp79@gmail.com	

**Le mot du propriétaire :** « Unique à Carcès! Appartements de 75 m<sup>2</sup> + vaste terrasse (30 m<sup>2</sup>) à 10 m du lac de Carcès. Idéal pour famille ou groupe jusqu'à 6 personnes. »

### CAMPING LES FOUQUIÈRES à Carcès

Type	Lieux de pêche	Renseignements	Avantages pêcheurs
Camping ★★★	Au bord du Caramy Lac de Carcès, 2 min	Tél. : 04 94 59 96 28 / 06 74 29 69 02 Mail : info@camping-les-fouquieres.com www.camping-les-fouquieres.com	<b>-10 %</b> en basse et moyenne saison

**Le mot du propriétaire :** « Idéalement situé à 5 minutes du village et du lac de Carcès, réputé pour ses carpes trophée et les carnassiers, le camping « Les Fougières » et son équipe vous accueillent dans une ambiance familiale. Outre la pêche, de nombreuses activités sont possibles selon la saison. À très bientôt ! »

### LE GÎTE DE LA BRESQUE à Salernes

Type	Lieux de pêche	Renseignements	Avantages pêcheurs
Meublé de Tourisme	Au bord de la Bresque L'Argens, 10 min Lac de Carcès, 20 min Lac de Ste Croix, 30 min	Tél. : 06 12 14 00 90 / 06 32 38 89 90 www.gygy.e-monsite.com	<b>-10 %</b> en basse et moyenne saison, <b>-5 %</b> en haute saison Prêt de matériel de pêche

**Le mot du propriétaire :** « Passionné de chevaux et de pêche, je vous ouvre les portes de mon domaine situé à quelques mètres de la Bresque, rivière à truites et écrevisses Signal. Dans un gîte chaleureux avec piscine (en saison), je vous accueille toute l'année et vous prête, si besoin, du matériel de pêche. »

### LE PIGEONNIER DE LA PROVENC'ÂNES à Salernes

Type	Lieux de pêche	Renseignements	Avantages pêcheurs
Chambre d'hôtes ou Meublé de Tourisme	Au bord de la Bresque L'Argens, 10 min Lac de Carcès, 20 min Lac de Ste Croix, 30 min	Tél. : 06 27 35 07 33 / 06 09 55 21 08 Mail : gerard.massel@orange.fr www.cascadane.com	<b>-10 %</b> en basse et moyenne saison

**Le mot du propriétaire :** « Située dans la vallée de la Bresque, au bord de la rivière et à 30 minutes des lacs du Verdon, nous accueillons les pêcheurs et toute la famille. Pour les pêcheurs, les bons coins ne manquent pas ! Truites et écrevisses signal, prêt de balances. La famille pourra profiter de la piscine extérieure chauffée, du tennis, du ping-pong et de la balançoire. De belles balades près du domaine sont possibles.

## Près des lacs du Verdon...

### MAMIE LOU à Vinon sur Verdon

Type	Lieux de pêche	Renseignements	Avantages pêcheurs
Appart. T4 3 chambres (100 m <sup>2</sup> )	Le Bas Verdon Les Gravières de Vinon	GIACOBBE Vanessa Tél. : 06 12 06 90 62	<b>-10 %</b> toute l'année Réservations : 7 jours minimum en juillet/août et 3 jours minimum le reste de l'année

**Le mot du propriétaire :** « À quelques pas du Verdon, royaume des grosses truites sauvages, notre hébergement mêle confort et convivialité afin de satisfaire les nombreux pêcheurs qui nous font déjà confiance. Idéalement situé, vous pourrez rejoindre la rivière ou faire vos courses à pied. Un cadeau de bienvenue et de courtoisie vous sont offerts pour toute réservation. Bienvenue chez vous ! »

**BENJAMIN BONO à Les Salles-sur-Verdon**

Type	Lieux de pêche	Renseignements	Avantages pêcheurs
Gîte meublé de Tourisme	Lac de Sainte-Croix	Tél. : 06 42 83 96 32 ou 06 87 86 82 77 Mail : benjaminbono7@gmail.com www.locationverdon.fr	

**Le mot du propriétaire :** « Situé dans le village des Salles-sur-Verdon Pouvant accueillir confortablement jusqu'à six personnes, l'hébergement dispose de nombreux équipements pratiques qui répondent aux critères exigés pour la labellisation «Hébergement pêche», comme un local aménagé pour stocker vos appâts, des documents informatifs sur la pêche locale pour planifier vos sorties, ou encore un point d'eau où vous pourrez rincer votre matériel après une journée passée au bord de l'eau. »

**CAMPING LE CLOS DE BARBEY à Bauduen**

Type	Lieux de pêche	Renseignements	Avantages pêcheurs
Camping ★★★	Lac de Sainte-Croix, 5 min Gorges du Verdon (Les cavaliers), 40 min	Tél. : 04 94 70 08 56 / 06 43 83 58 91 Mail : info@closdebarbey.com www.closdebarbey.com	<b>-10 %</b> en basse saison et moyenne saison + Frais de stationnement pour la barque offerts

**Le mot du propriétaire :** « Idéalement situé tout près du lac de Sainte Croix et proche des gorges du Verdon, nous vous accueillons pour des séjours le week end ou en semaine, et proposons des hébergements en mobile-home tout confort ou de luxe, avec possibilités de stationner votre barque sur votre parcelle. Accueil chaleureux, ambiance conviviale, barbecues, piscine chauffée et grand calme assuré. »

**CAMPING CHANTERAINNE à Aiguines**

Type	Lieux de pêche	Renseignements	Avantages pêcheurs
Camping ★★★	Lac de Sainte-Croix, 5 min Gorges du Verdon (Les cavaliers), 30 min	Tél. : 04 94 70 22 16 Mail : chanteraine@free.fr www.camping-chanteraine.com	<b>-10 %</b> en basse et moyenne saison, parking pour accueillir les barques de pêche.

**Le mot du propriétaire :** « Amoureux des eaux turquoises du Verdon, soyez les bienvenus ! Situé à quelques pas du lac de Sainte-Croix, aux portes des gorges du Verdon, notre camping dispose de nombreux mobiles-home et d'emplacements qui satisferont les pêcheurs. »

**CAMPING HUMAWAKA à Comps-sur-Artuby**

Type	Lieux de pêche	Renseignements	Avantages pêcheurs
Camping ★★★	L'Artuby (2 min), le Verdon (15 min)	Tél. : 04 94 85 68 34 Mail : camping@humawaka.com www.humawaka.com	<b>-10 %</b> pour tout séjour (hors haute saison) à partir de 2 nuitées. Dépannage/vente de matériel de pêche

**Le mot du propriétaire :** Situé à moins de 50 m du village et 800 m de la rivière de L'Artuby accessible par un petit sentier pédestre, Notre Camping \*\*\* répondra à toutes vos attentes. À disposition, snack, piscine, aire de jeux, canyoning et LE SOURIRE ;) L'essayer, c'est l'adopter alors n'hésitez plus... Contactez-nous !

## Près du lac de Saint Cassien...

**CAMPING DU LAC à Montauroux**

Type	Lieux de pêche	Renseignements	Avantages pêcheurs
Camping ★★★	Lac de Saint Cassien, 5 min La Siagne, 10 min	Tél. 04 94 76 46 26 Mail : contact@campingdulac.fr www.campingdulac.fr	<b>-10 %</b> d'octobre à fin mars et <b>-5 %</b> d'avril à fin septembre sur les emplacements

**Le mot du propriétaire :** « Nous vous accueillons toute l'année sur notre site avec votre tente ou votre caravane. En haute et moyenne saison, il est possible de louer un mobile-home. Un chalet spécialement aménagé pour le confort de nos pêcheurs permettra le rangement du matériel et la conservation des appâts au frais. Parcage des barques de pêche en toute quiétude ! »

**LA BASTIDE DU BAOU à Callian**

Type	Lieux de pêche	Renseignements	Avantages pêcheurs
Gîte, studio 2 personnes	Lac de Saint Cassien, 5 min La Siagne, 20 min	Tél. 06 83 06 27 81 Mail : nikidele@yahoo.com www.labastidedubaou.com	Possibilité de louer une barque de pêche avec moteur électrique. Panier repas du midi sur demande. Langues parlées : anglais, allemand et espagnol

**Le mot du propriétaire :** « Nous accueillons nos amis les pêcheurs toute l'année, dans notre petite maison en pierre en pleine nature, au calme, à 5 mn du Lac de St Cassien. Grand domaine de la pêche de la carpe, et des carnassiers et un peu plus loin dans la Siagne, au pont de Tuves, vous y trouverez « la fario ». Vous pourrez aussi profiter de belles balades à pied, panier repas, location d'une barque avec moteur électrique et remorque. Langues parlées: Anglais, Allemand et Espagnol. Bienvenue chez vous ! »

## Les salmonidés



● Truite Fario  
TMC : 23 cm (25 cm dans l'Argens)  
**TMC : 40 cm dans les lacs du Verdon**  
TMC : 30 cm dans le bas Verdon  
TMC : 25 cm dans l'Argens



● Truite arc-en-ciel  
TMC : 23 cm (25 cm dans l'Argens)



● Omble commun  
« No Kill »



● Corégone  
TMC : 30 cm



● Omble chevalier  
TMC : 18 cm

## Les carnassiers



● Brochet  
TMC : 60 cm



● Sandre  
TMC : 50 cm, sauf lac de Ste Croix (40 cm)



● Black bass  
TMC : 30 cm



Perche commune



Silure glane



● Anguille Jaune  
Pêche interdite

## Les poissons d'accompagnement



Vairon



Goujon



Chevesne



Blageon



Epioche



Barbeau fluviatile



Loche Franche



Ablette



Carassin



Rotengle



Gardon



Hotu



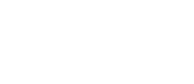
Brème bordelière



Tanche



Spirilin



Blennie fluviatile



Amour blanc



Carpe commune, Carpe miroir

**Le transport des carpes, à l'état vivant, ayant une taille supérieure à 60 cm, est strictement interdit !**

## Espèces patrimoniales bénéficiant de mesures de protection



● Apron du Rhône



● Barbeau méridional



● Blageon



● Écrevisse à pieds blancs  
Détails p. 68



● Chabot



● Toxostome



● Alose feinte  
TMC : 30 cm

### Légende :

- Pêche interdite
- Utilisation comme appâts, morts ou vivants, strictement interdite

## Espèces migratrices



● Mulet  
TMC : 20 cm



● Truite de mer  
TMC : 35 cm



● Alose feinte  
TMC : 30 cm



● Anguille argentée et Civelles



● Lamproie fluviatile  
TMC : 20 cm

Vu l'arrêté ministériel du 26 octobre 2012, les tailles minimales de captures recommandées en mer pour ces deux espèces, le sont aussi en rivière :

Loup  
TMC : 30 cm

Dorade royale  
TMC : 23 cm

## Suivi d'une espèce menacée : l'Anguille européenne



### Les causes de cette disparition annoncée

La chute dramatique de la population d'anguilles européennes est due à plusieurs facteurs qui se combinent de manière destructrice. La surpêche professionnelle, avec une exploitation excessive des stocks naturels, a gravement affaibli les populations. En parallèle, la fragmentation des habitats, exacerbée par la construction de barrages, bloque leur migration. La pollution, en dégradant la qualité des eaux, représente une menace sérieuse pour leur survie.

Le changement climatique, par le réchauffement progressif des eaux, perturbe leur écosystème et ajoute une pression supplémentaire. De plus, les parasites et la perte d'habitats naturels affectent leur cycle de vie, réduisant leurs chances de survie. Le taux de survie des jeunes anguilles entre leur naissance et leur arrivée dans les fleuves est très faible, environ 17%. En 50 ans, la population a fortement chuté. Les récents inventaires piscicoles en témoignent.

Moins de 1% des civelles, atteignent la maturité nécessaire pour se reproduire, selon l'ICES (l'International Council for the Exploration of the Sea).

### Quels efforts pour la conservation et la surveillance ?

Pour soutenir les anguilles dans leur migration, des initiatives de conservation ont été mises en place. Par exemple, le SEVE (Syndicat de l'Eau du Var Est) a installé une passe à poissons pour faciliter le passage des anguilles au-delà des

obstacles artificiels. La Fédération de Pêche du Var et l'association MRM (Migrateurs Rhône Méditerranée) surveillent la population de civelles dans des fleuves comme l'Argens et le Reyran, utilisant des méthodes telles que la pêche électrique et des pièges flottants, particulièrement durant la montaison, période critique où les anguilles remontent les courants pour se développer.

Ces efforts de surveillance et de conservation sont essentiels pour tenter de sauver cette espèce menacée. Ils témoignent d'une mobilisation collective pour inverser le déclin de l'anguille européenne et assurer sa survie pour les générations futures.

**Par arrêté du 14 mars 2024, la pêche de loisir de l'anguille, à tous stades de développement, a été interdite dans les cours d'eau du bassin Rhône-Méditerranée-Corse (RMC).**

## Les plantes

### JUSSIES



**Présence :** Etang Colbert (bassin de l'Aille), bassin de l'Endre, lac de Sainte Suzanne (bassin du Caramy), sablière Aréna (bassin de l'Argens)

**Risques :** originaire d'Amérique du Sud, cette plante aquatique ornementale colonise la plupart des milieux aquatiques stagnant, et sa stratégie de développement, basées essentiellement sur le bouturage, lui confère un fort pouvoir de dissémination. Sa prolifération peut avoir des conséquences catastrophiques sur les écosystèmes aquatiques et les activités humaines associées : implantation des massifs sur l'ensemble de la zone littorale des milieux aquatiques, homogénéisation du cortège des plantes aquatiques, compétition en sa faveur avec taxons plantes autochtones, et réduction locale de la biodiversité, comblement des milieux, déséquilibre physico-chimique et trophique des eaux, gêne sur les activités agro-industrielles : encombrement des ouvrages et dispositifs d'amenée d'eau,... et de loisir : pratique de la pêche et baignade.  
**Statut et cadre réglementaire :** Espèces (et stades de développement) interdites de commercialisation d'utilisation et d'introduction dans le milieu naturel en France.

### RENOUÉE DU JAPON



**Présence :** bassins Aille et Argens

**Risques :** originaire d'Asie orientale, cette plante ornementale a une croissance très rapide en berge et forme de denses peuplements monospécifiques. Elle évince les espèces indigènes en monopolisant l'espace et les ressources (lumière, nutriments...). Ces plantes fourragères à rhizome traçant et erratique peuvent être déstabilisantes pour les sols, accélérant l'érosion des berges et le comblement du lit mineur du cours d'eau. Sa prolifération et sa densité contribuent à une baisse de la biodiversité végétale, et constituent une entrave à l'accès des usagers des cours d'eau.

**Statut et cadre réglementaire :** sans statut particulier

### ÉLODÉE CRÉPUE



**Présence :** Var

**Risques :** plante aquatique immergée, originaire d'Afrique du Sud, introduite en Europe via la filière d'aquariophilie, le développement rapide du grand Lagarosiphon conduit à la formation d'herbiers monospécifiques denses qui concurrencent la flore aquatique indigène et induisent une diminution de la biodiversité. De plus, le lagarosiphon peut induire des réductions dans la composition des communautés macro-invertébrés et piscicoles. Dépérissant en partie l'hiver, le lagarosiphon accélère également la sédimentation des matières organiques pouvant aller jusqu'à l'eutrophisation des eaux et l'envasement du milieu. Sa prolifération et sa densité constituent une entrave à l'accès des usagers des cours d'eau.

**Statut et cadre réglementaire :** sans statut particulier

### AUTRES ESPÈCES VÉGÉTALES EXOTIQUES ENVAHISSANTES :

**Plantes fixées immergées :** Élodée du Canada, Myriophylle du Brésil

**Plantes fixées en berge :** Buddleja de David et Berce du Caucase.

Pour en savoir plus : [www.invmed.fr](http://www.invmed.fr) plateforme régionale sur la répartition et la biologie des principales EEE en Alpes-Méditerranée.

## Les invertébrés

### ÉCREVISSES



Écrevisse de Californie dite « signal »



Écrevisse Américaine



Écrevisse rouge de Louisiane

**Présence :** Var

**Risques :** l'introduction de ces taxons exotiques sur l'ensemble du réseau hydrographique en France à partir des années 1970, a été préjudiciable notamment dans les cours d'eau pour les espèces autochtones, dont l'écrevisse à pieds blancs. Les écrevisses américaines, plus fertiles et robustes gagnent la niche écologique occupée par l'espèce autochtone. Elles sont également porteuses saines de la « peste de l'écrevisse », pathologie capable de décimer une population d'écrevisses autochtones en très peu de temps. Certaines d'entre elles creusent dans le sol meuble de longues galeries, qui peuvent être à l'origine d'une déstabilisation des berges. C'est le bon état

écologique et la biodiversité des milieux aquatiques de bonne aquatique qui est menacée...

**Statut et cadre réglementaire :** espèces classées susceptibles de créer des déséquilibres biologiques. Interdiction stricte d'introduction dans le milieu naturel, transport à l'état vivant depuis son milieu de capture. Elles ne peuvent être utilisées comme appât (mort ou vif) pour la pêche des carnassiers.

## AUTRES ESPÈCES FAUNISTIQUES EXOTIQUES ENVAHISSANTES

### GASTROPODES

Ampullaire, Corbicule asiatique...

## Les vertébrés

### LES POISSONS

#### PSEUDORASBORA



**Présence :** bassin versant de l'Argens

**Risques :** originaire d'Asie, il est l'hôte d'un parasite unicellulaire (*Sphaerothecum destruens*), susceptible de contaminer certaines espèces piscicoles (gardon, carpe, brème, truite fario...). Il rentre également en compétition alimentaire avec d'autres poissons et exerce une prédation importante sur les juvéniles de populations autochtones.

**Statut et cadre réglementaire :** espèce (+ stades de développement) interdite de détention en France, transport, et d'introduction dans le milieu naturel. Il ne peut être utilisé comme appât (mort ou vif) pour la pêche des carnassiers.

#### POISSON CHAT



**Présence :** nombreux plans d'eau du Var, et bassin versant de l'Argens

**Risques :** originaire d'Amérique du Nord, il adopte rapidement un régime alimentaire

omnivore : végétaux aquatiques, invertébrés aquatiques, voire certains poissons de petite taille. Forte dynamique de population et stratégie de colonisation adaptée (« boule d'alevins »), au détriment des espèces autochtones.

**Statut et cadre réglementaire :** espèce classée susceptible de créer des déséquilibres biologiques. Interdiction d'introduction dans le milieu naturel après transport à l'état vivant depuis son milieu de capture. Il ne peut être utilisé comme appât (mort ou vif) pour la pêche des carnassiers.

#### PERCHE SOLEIL



**Présence :** nombreux plans d'eau du Var, bassin versant de l'Argens, et du Gapeau

**Risques :** originaire d'Amérique du Nord, elle exerce une prédation sur les œufs de poissons autochtones. Entre en compétition avec d'autres espèces pour l'utilisation des sites de reproduction.

**Statut et cadre réglementaire :** espèce classée susceptible de créer des déséquilibres biologiques. Interdiction d'introduction dans le milieu naturel après transport à l'état vivant depuis son milieu de capture. Il ne peut être utilisé comme appât (mort ou vif) pour la pêche des carnassiers.

#### GOBIE À TÂCHE NOIRE



**Présence :** bassin du Verdon

**Risques :** Le gobie à tâche noire originaire de l'Europe de l'est, est un poisson fréquentant les eaux calmes. Il entre en compétition avec des espèces de fond patrimoniales (Goujon, Apron du Rhône), et est particulièrement vorace adaptant son régime alimentaire sur les invertébrés, les pontes, voire alevins de poissons. Forte dynamique de colonisation de population au détriment des espèces autochtones.

**Statut et cadre réglementaire :** non inscrite à la liste des espèces représentées sur le réseau hydrographique français, l'espèce ne peut être introduite dans le milieu naturel. Il ne peut être utilisé comme appât (mort ou vif) pour la pêche des carnassiers.

#### TORTUE DE FLORIDE



**Présence :** nombreux plans d'eau du Var  
**Risques :** Originaire d'Amérique Centrale et du Nord, cette espèce a été introduite en France par la filière d'aquariophilie, comme animal de compagnie. Espèce très agressive qui rentre directement en concurrence avec la seule tortue aquatique d'eau douce bien représentée en France, la Cistude d'Europe, qui elle, est protégée. La tortue de Floride opportuniste, est omnivore et s'attaque tout aussi bien aux algues et plantes aquatiques qu'aux poissons, aux insectes et aux autres amphibiens.

**Statut et cadre réglementaire :** espèce interdite d'importation/commercialisation en Europe depuis 1997. Interdiction de détention, transport à l'état vivant, et d'introduction dans le milieu naturel.

Pour en savoir plus : <http://especes-exotiques-envahissantes.fr/>

Plateforme nationale de référencement suivi et gestion des EEE en France

Si vous observez ou capturez l'une de ces espèces dans le milieu naturel, surtout laissez-les sur place !

Merci de nous faire part de vos observations en contactant la Fédération au 04 94 48 81 02.

Vous pouvez également nous envoyer par email un / des clichés photographiques à l'adresse suivante : [federation@pechevar.fr](mailto:federation@pechevar.fr)

# La Réglementation générale et spécifique

La réglementation est donnée à titre indicatif. Seuls l'avis annuel, les arrêtés préfectoraux, interpréfectoraux et interdépartementaux font foi. Renseignez-vous auprès de la Fédération par téléphone ou sur [www.pechevar.fr](http://www.pechevar.fr)

## Les périodes d'ouverture en 2025

Espèce piscicole	● Eaux de 1 <sup>re</sup> catégorie	● Eaux de 2 <sup>e</sup> catégorie
Truite fario et autres salmonidés	2 <sup>e</sup> samedi de mars au 3 <sup>e</sup> dimanche de septembre inclus sauf bas Verdon et Gapeau (1 <sup>er</sup> dimanche d'octobre inclus)	2 <sup>e</sup> samedi de mars au 3 <sup>e</sup> dimanche de septembre inclus sauf lacs du Verdon (1 <sup>er</sup> dimanche d'octobre)
Truite arc-en-ciel	2 <sup>e</sup> samedi de mars au 3 <sup>e</sup> dimanche de septembre inclus sauf bas Verdon et Gapeau (1 <sup>er</sup> dimanche d'Octobre)	Ouvert toute l'année (sauf Argens et Siagne)
Brochet et sandre	Dernier samedi d'avril au 3 <sup>e</sup> dimanche de septembre	1 <sup>er</sup> janvier au dernier dimanche de janvier et dernier samedi d'avril au 31 décembre inclus, sauf : - lac de Quinson ouvert toute l'année - lac de Ste Croix toute l'année hors réserves de pêche temporaires»
Écrevisse à pattes blanches, civelle et anguille argentée	Pêche interdite toute l'année	Pêche interdite toute l'année
Autres écrevisses (californienne ou « signal », américaine et de louisiane)	2 <sup>e</sup> samedi de mars au 3 <sup>e</sup> dimanche de septembre inclus	Ouvert toute l'année
Grenouille verte et rousse	1 <sup>er</sup> samedi de juin au troisième dimanche de septembre inclus	1 <sup>er</sup> janvier au dernier dimanche de février et du 1 <sup>er</sup> samedi de juin au 31 décembre

## Réglementation générale

- Le nombre de captures de salmonidés est fixé à 6, dont 3 truites fario (sauf bas Verdon dont le quota est fixé à 1), ombles chevalier ou corégones maximum.
- Le nombre de captures de carnassiers (brochet, sandres et black bass) par jour et par pêcheur est fixé à 3, dont 2 brochets maximum
- Pendant la fermeture de la pêche du brochet et du sandre en 2<sup>e</sup> catégorie, l'emploi de vifs, de poissons morts ou artificiels, de leurres susceptibles de capturer ce poisson de manière non accidentelle est interdite.
- Sur les zones autorisées, seule la pêche en barque avec un moteur électrique est autorisée.
- La pêche ne peut s'exercer qu'à partir d'une 1/2 heure avant le lever du soleil et ce jusqu'à 1/2 heure après le coucher du soleil.
- Taille minimale de capture des poissons et utilisation réglementaire comme appâts : pages 72 et 73
- Le transport des carpes à l'état vivant ayant une taille supérieure à 60 cm est strictement interdit.
- Les poissons et écrevisses capturés ne peuvent être ni mis à la vente, ni vendus, ni achetés.
- Les cannes et balances en action de pêche doivent être disposées à proximité du pêcheur.
- L'emploi d'asticots et autres larves de diptères est interdit en 1<sup>re</sup> catégorie.

**Les membres des AAPPMA peuvent pêcher au moyen de :**  
**En 1<sup>re</sup> catégorie piscicole :**

- 1 ligne montée sur canne munie de 2 hameçons ou de 3 mouches artificielles au plus.
- 6 balances au plus par pêcheur destinées à la capture des écrevisses susceptibles de créer des déséquilibres biologiques (écrevisse « signal », américaine et de louisiane). Elles doivent avoir un diamètre ne dépassant pas 30 cm et de maille de 10 mm minimum. La pêche de l'écrevisse à pattes blanches est interdite dans le Var.
- La vermée

**En 2<sup>e</sup> catégorie piscicole :**

- 4 lignes montées sur canne munies de 2 hameçons ou de 3 mouches artificielles au plus.
- Une carafe ou bouteille d'une contenance maximale de 2 litres destinée à la capture des vairons ou autres poissons servant d'amorce (sauf lac de St-Cassien).
- 6 balances au plus par pêcheur destinées à la capture des écrevisses susceptibles de créer des déséquilibres biologiques (écrevisse « signal », américaine et de louisiane). Elles doivent avoir un diamètre ne dépassant pas 30 cm et de maille de 10 mm minimum. La pêche de l'écrevisse à pattes blanches est interdite dans le Var.
- La vermée.



## En vue de capturer du poisson, il est formellement interdit de :

- Pêcher à la main.
- Employer tous procédés ou de faire usage de tous engins destinés à accrocher le poisson autrement que par la bouche.
- Se servir d'armes à feu, de fagots, de matériel de plongée subaquatique, de lacets ou de collets, de lumières.
- Pêcher à l'aide d'un trimmer ou d'un engin similaire.
- Utiliser des lignes de traîne en dehors des zones autorisées.
- Pêcher aux engins et aux filets dans les zones inondées.
- Appâter les hameçons avec des espèces de poissons ayant une taille légale de capture (truite fario...), étant protégées (apron, barbeau méridional...), et celles susceptibles de provoquer des déséquilibres biologiques (perche-soleil, poisson-chat, écrevisses nuisibles...).
- Appâter ou amorcer avec des œufs de poissons même mélangés avec des appâts.
- Marcher dans les cours d'eau de 1<sup>re</sup> catégorie, de l'ouverture jusqu'au 31 mars inclus

## Réglementation de la pêche de la carpe de nuit

Dans le Var, la pêche de la carpe de nuit est autorisée uniquement dans les plans d'eau suivants, selon une réglementation spécifique :

- Lac de Carcès, détails en page 12
- Lac du Revest, détails en page 50

Pour ces deux plans d'eau, la pêche de la carpe est autorisée, pendant les heures légales de pêche, du 1<sup>er</sup> janvier au 2<sup>e</sup> dimanche d'avril inclus et du dernier samedi de mai au 31 décembre inclus. Pendant les périodes d'ouverture, la pêche de la carpe de nuit est autorisée du vendredi 12h au lundi 12h.

- Lacs de l'Endre et de la Rimade : Réservation des postes obligatoire (périodes, nombre de lignes, postes de pêche...) sur [www.pechevar.fr](http://www.pechevar.fr)

- Bas Gapeau : réservation des postes obligatoire (périodes, nombre de lignes, postes de pêche...) sur <https://peche-de-la-carpe-de-nuit-sur-le-gapeau.reservio.com/>

Toute carpe capturée de nuit doit être remise immédiatement à l'eau après photographie éventuelle

## Réglementation spécifique

La réglementation spécifique est donnée à titre indicatif. Seuls l'avis annuel et les arrêtés préfectoraux font foi. Retrouvez dans les pages consacrées aux AAPPMA la réglementation spécifique des cours d'eau et plans d'eau suivants :

- Les lacs de Sainte Croix, Esparron / St Julien le Montagnier et Quinson : pages 8 à 11
- Le lac du Revest : page 51
- Le lac de Carcès : page 12
- Le lac de Saint Cassien : page 14
- Le fleuve Argens
- La Siagne (1<sup>re</sup> catégorie), la Siagnole d'Escragnollet et la Siagnole de Mons : page 42
- Lac du Carnier : page 45
- Lac de Banegon : Page 43
- Lac du Plan du Pont à Hyères : Page 49

Pêche de l'anguille : Carnet de capture obligatoire, contactez la DDTM SEMA : 04 89 96 43 69

## Réserves de pêche

Secteurs de cours d'eau ou plans d'eau où toute pêche est strictement interdite.

Retrouvez dans les pages consacrées aux AAPPMA les réserves de pêche des cours d'eau et plans d'eau suivants :

- Lac de Ste Croix : page 8
- L'Issolle : page 41
- La Camiole : page 43
- Le Cauron : page 22
- La Braque : page 34
- La Ribeirotte : page 45
- Lac de St Cassien : page 14
- La Nartuby : page 28
- Lac de Sainte Suzanne : page 12
- Le Caramy à Carcès : page 27
- La Siagnole : Page 44

## Vous êtes témoin d'une pollution ?

Prévenez le plus rapidement possible :

- L'Association Agréée pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique du secteur concerné
- La Fédération du Var pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique
- L'Office Français de la Biodiversité [sd83@ofb.gouv.fr](mailto:sd83@ofb.gouv.fr)
- La gendarmerie la plus proche
- La Direction Départementale des Territoires et de la Mer, Service Eau et Biodiversité (DDTM SEBIO) au 04 94 46 80 32 ou 04 89 96 43 71
- La Préfecture du Var au 04 94 18 83 83

# Les parcours « No Kill »

Les AAPPMA locales ainsi que la Fédération ont mis en place 40 parcours de pêche spécifiques « No Kill ». Dans ces parcours, seule la pratique de la pêche à la mouche (parcours 1) ou toutes techniques (parcours 2 à 12), avec l'aide d'un hameçon sans ardillon ou ardillon écrasé est autorisée, avec des appâts artificiels, remise à l'eau obligatoire des captures avec toutes les précautions d'usage.

## No Kill « Parcours No Kill truites », Pêche à la mouche uniquement

### Parcours 1 : Le Caramy

- **Commune** : Brignoles
- **Limites** : du pont dit de l'Europe de la N7 en aval jusqu'au radier de la passerelle piétonne Gavoty, soit sur 400 m.
- **AAPPMA** : Le Caramy (page 34)



## No Kill « Parcours No Kill truites », toutes techniques de pêche, appâts artificiels uniquement (avec hameçons sans ardillon ou ardillons écrasés)

### Parcours 2 : L'Issole

- **Commune** : Sainte-Anastasie-sur-Issole
- **Limites** : du passage à gué, 500 m en aval du pont de la D15, en aval, jusqu'au 1<sup>er</sup> pont dans le village, soit sur 1 050 m.
- **AAPPMA** : La Truite (page 41)

Limite amont



### Parcours 3 : L'Issole

- **Commune** : Garéoult et Forcalqueiret
- **Limites** : du pont de la RD554 (lieu-dit Le Pavillon) jusqu'au Pont RD554 en aval, soit sur 1440 m
- **AAPPMA** : La Truite (page 41)



Limite amont

Limite aval



### Parcours 4 : L'Argens

- **Commune** : Bras
- **Limites** : de l'exutoire du canal d'arrosant en rive gauche (limite aval) au pont de la Cadette, soit sur 270 m.
- **AAPPMA** : L'Argens (page 24)



Limite aval

Limite amont

### Parcours 5 : Le Cauron

- **Commune** : Bras
- **Limites** : de la limite aval de la réserve de pêche (limite amont) au seuil de la Palun (limite aval), soit sur 1000 m.
- **AAPPMA** : L'Argens (page 24)



Limite aval

Limite amont

### Parcours 6 : Le Gapeau

- **Commune** : Belgentier
- **Limites** : confluence rive gauche avec le Vallon de St Michel en aval au seuil situé à 50 m en amont du pont de RD554, soit sur 600 m.
- **AAPPMA** : La Truite du Gapeau (page 50)



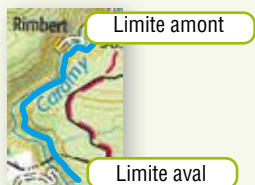
Limite amont

Limite aval



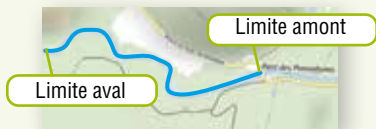
## Parcours 7 : Le Caramy

- **Communes** : Tourves et Mazaugues
- **Limites** : de la ferme de Rimbert en rive gauche en aval, jusqu'à la source de la Figuière en rive gauche, soit sur 1300 m.
- **AAPPMA** : Le Caramy (page 34)



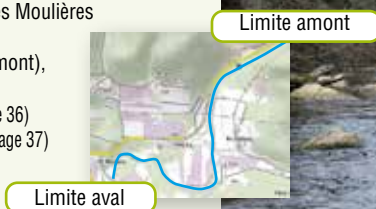
## Parcours 8 : L'Artuby

- **Commune** : Comps-sur-Artuby
- **Limites** : du pont de Passadoire (RD52) à la sortie des gorges de la Martre, soit sur 700 m.
- **AAPPMA** : La Canne Compoise (page 20)



## Parcours 9 : La Bresque

- **Commune** : Salernes et Entrecasteaux
- **Limites** : de la passerelle des Moulières (limite aval) au seuil des « Roches rouges » (limite amont), soit sur 1750 m.
- **AAPPMA** : La Bresque (page 36) et la Truite de la Bresque (page 37)



## Parcours 10 : La Bresque

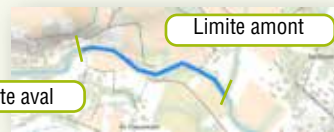
- **Commune** : Entrecasteaux
- **Limites** : de la passerelle des Marouines à la Passerelle de Fangouse, soit sur 1110m
- **AAPPMA** : La Truite de la Bresque (page 37)



Limite aval

## Parcours 11 : La Nartuby

- **Commune** : Le Muy / La Motte
- **Limites** : du chemin de l'Éouvière, commune de La Motte au Vallon en rive gauche, soit sur 645m
- **AAPPMA** : La Muyoise (page 30)

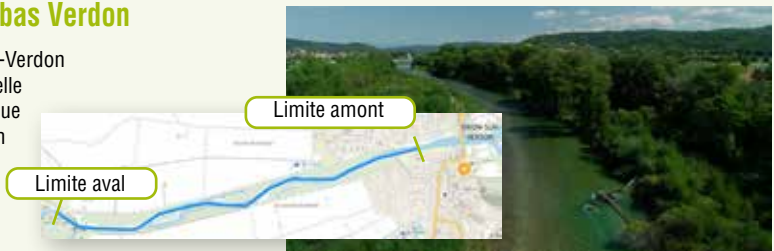


Limite aval

- **Espèces concernées** :  
truite fario et truite arc en ciel

## Parcours 12 : Le bas Verdon

- **Commune** : Vinon-sur-Verdon
- **Limites** : de la passerelle piétonne jusqu'à la digue fusible, soit sur 2820m
- **AAPPMA** :  
Le bas Verdon (page 22)



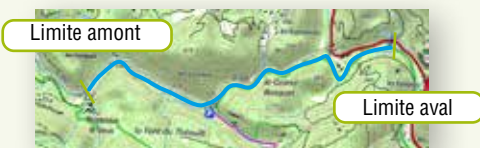
Limite aval

Limite amont

**No Kill** « Parcours No Kill truites », Appâts naturel autorisés

## Parcours 13 : Le Gapeau

- **Commune** : Méounes les Montrieux
- **Limites** : du barrage du Grand Bosquet à la station d'épuration communale, soit sur 1600m
- **AAPPMA** : La Truite du Gapeau (page 50)



Limite amont

Limite aval



**No Kill** **Parcours « No Kill truites »**, appâts naturels autorisés, carte de pêche interfédérale ou vignette du club halieutique obligatoires.

## Parcours 14 : Le Verdon

Hameçon simple sans ardillon ou ardillon écrasé, ou 2 mouches avec hameçon simple sans ardillon ou ardillon écrasé

■ **Communes** : Saint-Martin de Brôme, Saint-Julien le Montagnier et Gréoux les Bains

■ **Limites** : de la barrière aval du parcours de santé, commune de Gréoux les Bains, jusqu'à 50 m en aval du pied du barrage de Gréoux, soit 3400 m

■ **AAPPMA** : Le Bas Verdon (page 22)



## No Kill **Parcours « No Kill truites »**, toutes techniques autorisées avec hameçons simples sans arpillons ou arpillons écrasés.

Étang 2 des Gravières de Vinon « Notre Dame de la Tousque ». Consulter la réglementation page 23.

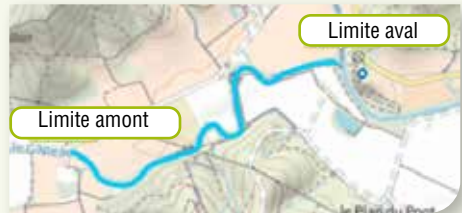
### Parcours 15 : Le Gapeau

- **Commune :** Solliès-Toucas
- **Limites :** amont le seuil du Mastre, limite aval le pont de Pey. Longueur : 1200 m
- **AAPPMA :** La truite du Gapeau (Page 50)
- **Espèces concernées :** truite fario et truite arc en ciel



### Parcours 16 : Le Gapeau

- **Commune :** Hyères
- **Limites :** Seuil de la roquette, limite aval: confluence Gapeau/ Réal Martin Longueur : 2000 m
- **AAPPMA :** La truite du Gapeau (Page 50)
- **Espèce concernée :** truite arc en ciel



### No Kill « No Kill black-bass »

- **Parcours 17 :** Étang Colbert  
**Commune :** Cannet des Maures (p. 28)
- **Parcours 18 :** Lac de St-Cassien  
**Communes :** Fayence, Montauroux, Tanneron Callian et les Adrets de l'Estérel (p. 16)
- **Parcours 19 :** Lac du plan du Pont  
**Commune :** Hyères (p. 50)
- **Parcours 20 :** Lac de Ste Suzanne  
**Commune :** Carcès (p. 26)
- **Parcours 21 :** Étang du Parc de loisirs Dracénie Provence Verdon  
**Commune :** Vidauban (p. 29)
- **Parcours 22 :** Étang de la Risse  
**Commune :** Callas (p. 47)
- **Parcours 23 :** Lac du Rioutard  
**Commune :** St Paul en Forêt (p. 47)
- **Parcours 24 :** Lacs de la Bouverie et du Fournel  
**Commune :** Roquebrune sur Argens (p. 33)

### No Kill « No Kill tous carnassiers » Toutes techniques

- **Parcours 25 :** lac 4 des Gravières de Vinon  
**Appâts artificiels uniquement et sans arpillon ou arpillons écrasés**
- **Parcours 26 :** Lac de la Rimade sur l'Endre, Anse sud de la Sablière  
**Commune :** Le Muy (p. 30)
- **Parcours 27 :** Lac du Revest  
**Commune :** Le Revest les Eaux (p.52)

### No Kill « No Kill carpes »

- **Parcours 28 :** Lac de St-Cassien  
**Communes :** à Fayence, Montauroux, Tanneron Callian et les Adrets de l'Estérel (p. 16)
- **Parcours 29 :** Lac du Revest  
**Commune :** Le revest (p. 52)
- **Parcours 30 :** Lac de Ste-Suzanne  
**Communes :** Carcès et Cabasse (p. 14)
- **Parcours 31 :** Lac de L'Évoué  
**Commune :** Méounes (p. 50)
- **Parcours 32 :** Lac du Plan du Pont  
**Commune :** Hyères (p. 50)

- **Parcours 33 :** les 2 Sablières de l'Endre (lieu-dit « Portail du Rouët »)  
**Commune :** Le Muy (p. 30)
- **Parcours 34 :** Le Gapeau du barrage antisel (Hyères) jusqu'au seuil de la Grassette (La Crau)
- **Parcours 35 :** le Reyran canalisé et la Grande Garonne à Fréjus
- **Parcours 36 :** lacs 1 et 3 des Gravières de Vinon (p. 23)
- **Parcours 37 :** Étang Colbert au Cannet des Maures (p. 28)
- **Parcours 38 :** Étang du Parc de loisirs Dracénie Provence Verdon à Vidauban (p. 29)
- **Parcours 39 :** L'Argens sur tout le linéaire du Muy

### No Kill « No Kill ombre commun »

- **Parcours 40 :** le bas Verdon et affluents  
**Communes :** Vinon et St Julien

# Espaces naturels sensibles et pêche

Afin de préserver la qualité des sites, des paysages, des milieux naturels et des champs naturels d'expansion des crues et d'assurer la sauvegarde des habitats naturels, le département est compétent pour élaborer et mettre en œuvre une politique de protection, de gestion et d'ouverture au public des espaces naturels sensibles.

Cette politique est menée grâce à la part départementale de la Taxe d'Aménagement destinée à financer les espaces naturels sensibles (TA-ENS). Sa mise en œuvre est définie suivant le code de l'urbanisme.



*Suivi du débit de l'Issole par jaugeage par les agents de la FPPMA83.*

Menant une politique active depuis plusieurs années, le Département du Var est devenu propriétaire de 242 ENS sur plus de 13 600 hectares. Ces nombreux sites permettent de préserver une large palette de paysages et de milieux naturels varois, dont certains situés en bords de rivières.

Conformément aux articles L.215-21 et suivants du code de l'urbanisme, les ENS doivent être ouverts au public, sauf exception justifiée par la fragilité du milieu naturel. Pour chaque usage participant aux objectifs de gestion et d'ouverture au public (activités sportives de pleine nature, pêche, chasse, activités agricoles, etc.), le Département peut autoriser ces pratiques par le biais de conventions de partenariat, valant autorisation d'occupation du domaine public.

En tant que propriétaire de fonds riverains, le Département peut ainsi décider d'accorder le droit de pêche sur les ENS qui s'y prêtent.



Depuis 2012, le Département dispose d'une convention avec la Fédération du Var pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique permettant l'exercice du droit de pêche sur certaines propriétés départementales. Des discussions sont régulièrement menées pour identifier les ENS propices à la pratique, en fonction de la sensibilité de chaque site.

L'ouverture d'un ENS au public peut en effet être limitée dans le temps sur tout ou partie de l'espace, voire être exclue, en fonction des capacités d'accueil et de la sensibilité des milieux ou des risques encourus par les usagers.

En 2022, la convention a été renouvelée pour une durée de 5 ans. Outre l'autorisation du droit de pêche, ce partenariat permet à la Fédération du Var pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique et aux AAPPMA de contribuer aux actions de gestion, d'entretien, de sensibilisation ou de surveillance en faveur du patrimoine piscicole et des milieux aquatiques sur 27 ENS.



**LE DÉPARTEMENT**